

VICTORIEUX À BOSTON

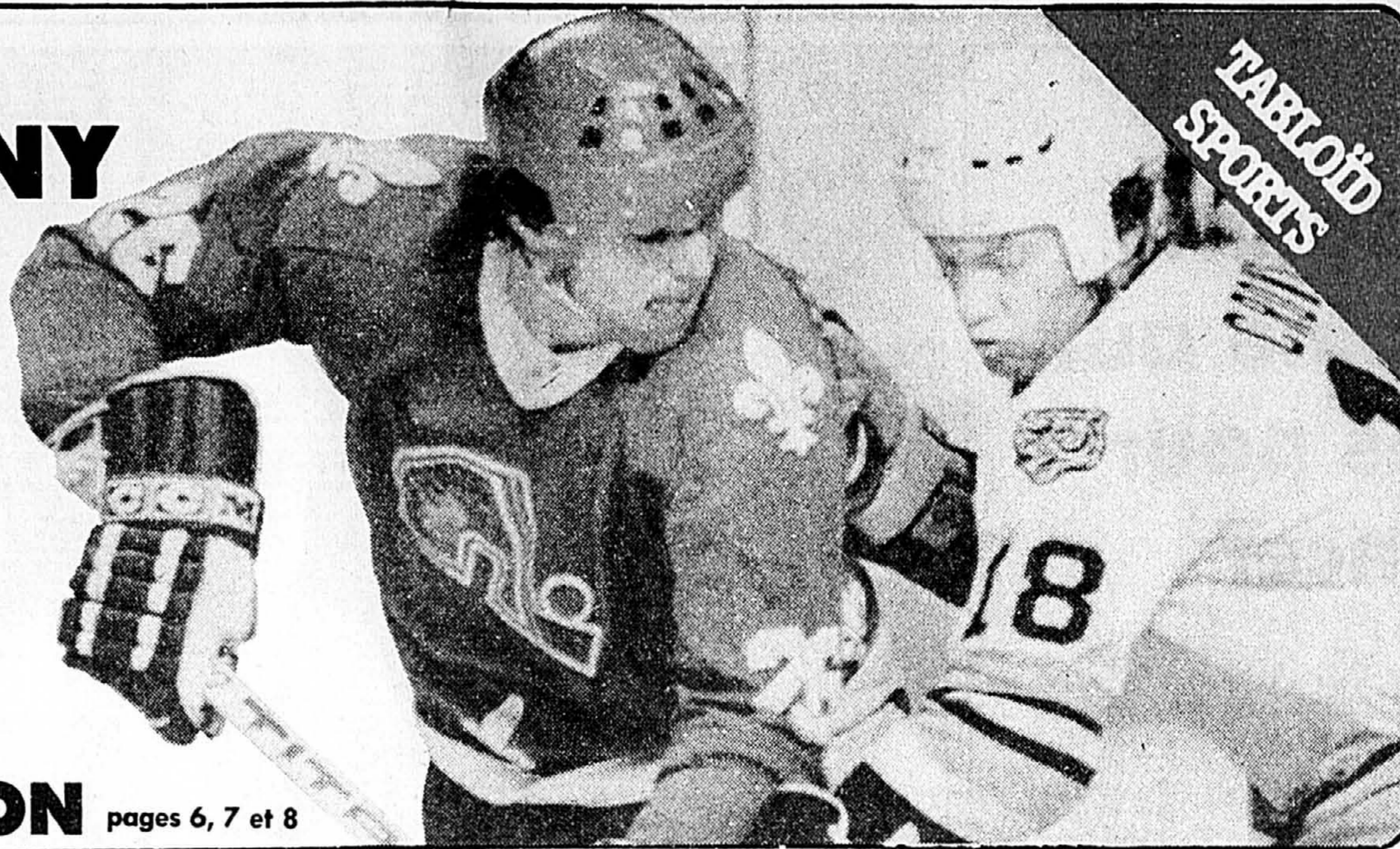
PETER STASTNY DONNE LE TON AUX NORDIQUES

pages 2 à 5

GAIN DES EXPOS, 5-2

ROGERS A

RAISON DE CARLTON pages 6, 7 et 8



TABLETTE
SPORTS

FAILLITES: LE QUÉBEC N'EST PAS LE PLUS TOUCHÉ

■ Même si la progression des faillites a été phénoménale au Québec, elle a été nettement moins forte, en ce qui concerne les faillites purement commerciales, que dans les autres provinces, à l'exception de l'Ontario. page B 1

25 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢

MONTRÉAL, JEUDI 22 AVRIL 1982, 98^e ANNÉE, no 93, 84 PAGES, 4 CAHIERS •

Recast

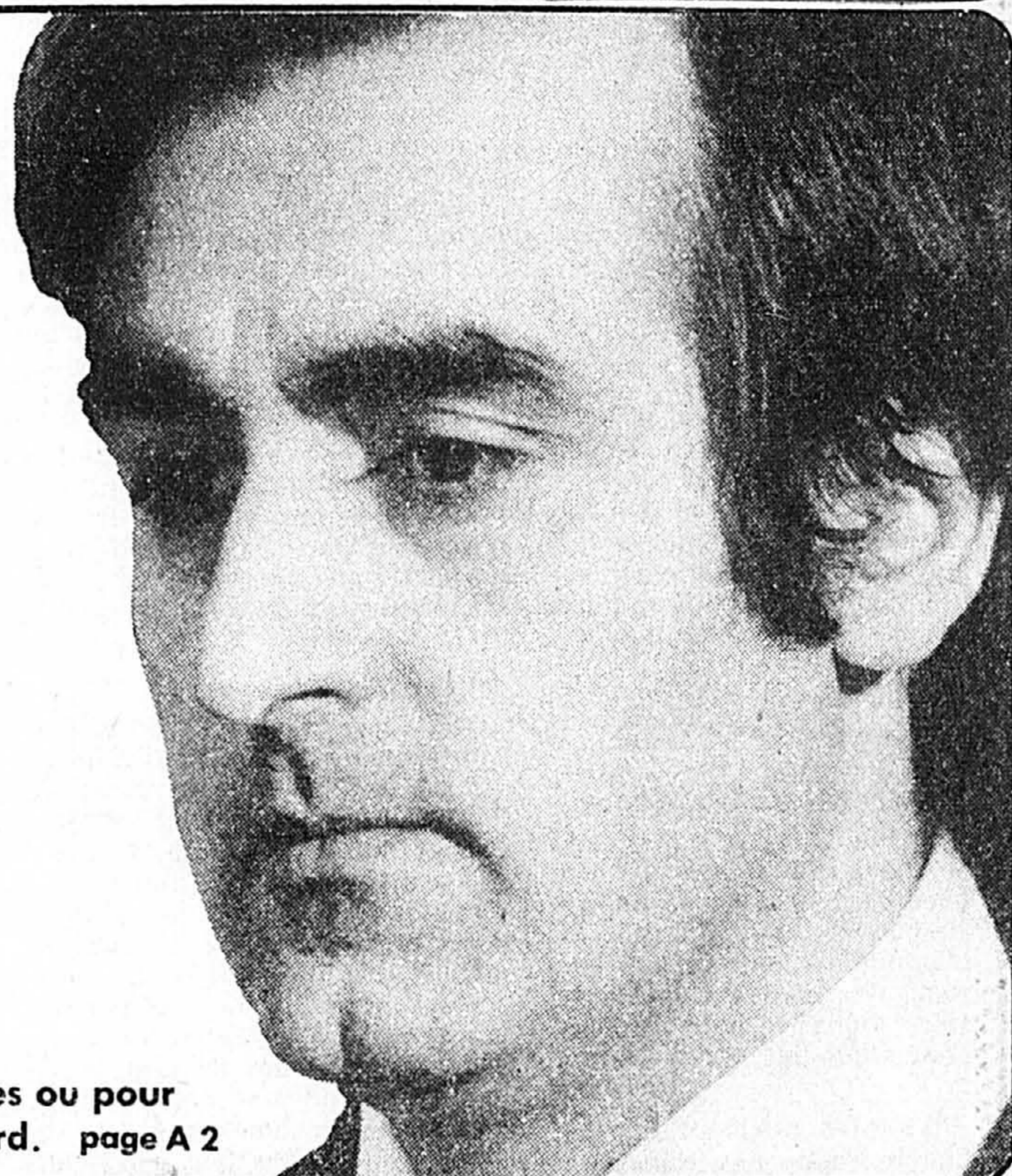
TÉL. CHEZ **CLOUTIER**
384-4990
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST. RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

GEL PARTIEL DES SALAIRES DANS LE SECTEUR PUBLIC

QUÉBEC DONNE UNE SEMAINE AUX SYNDIQUÉS POUR SE PRONONCER

■ Un délai d'une semaine a été accordé aux syndiqués du secteur public pour accepter un gel partiel des salaires ou pour soumettre une contre-proposition viable. C'est ce qu'a déclaré le coordonnateur gouvernemental, Lucien Bouchard. page A 2



Photothèque LA PRESSE

L'ÉCONOMIE

HUILE À CHAUFFAGE
CONTAMINÉE:
TEXACO EXONÉRÉ

LE CONFERENCE
BOARD DES PLUS
PESSIMISTES

page B 1



Photothèque LA PRESSE

LA CUM DÉPOSE SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

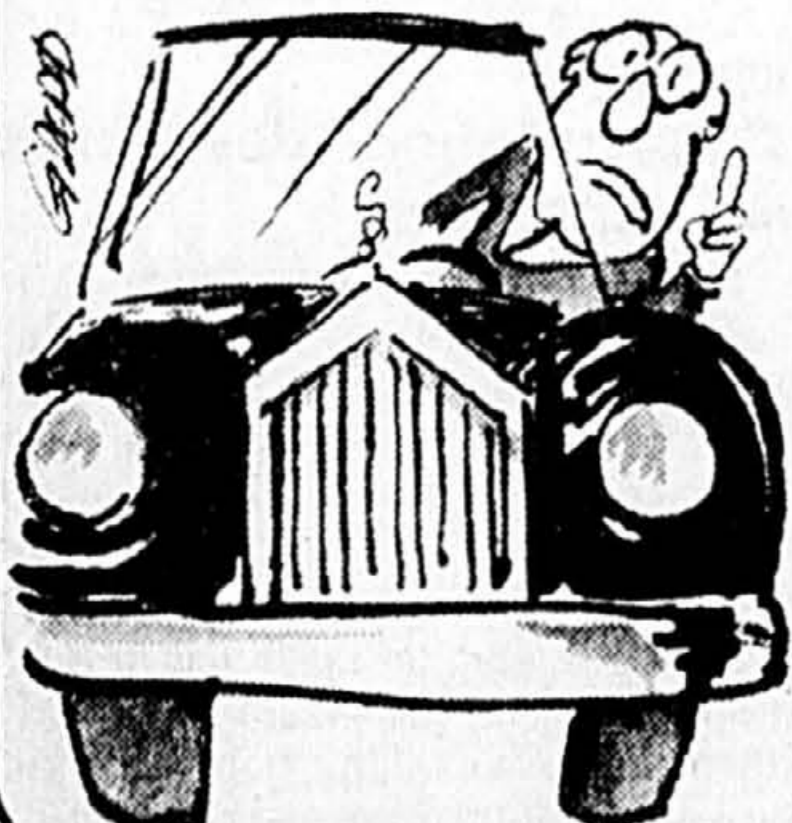
REDONNER L'ÎLE DE MONTRÉAL AUX PIÉTONS

... ET FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT DU
TRANSPORT EN COMMUN

page A 3

\$118.500 DE
SALAIRE POUR LES
MÉDECINS...
SEULEMENT!

"MÊME QUE JE
VAIS DEVOIR CHANGER
MA ROLLS CONTRE
UNE MERCEDES...
ALORS!"



Photothèque LA PRESSE

BEN WEIDER: UN «P'TIT HABITANT» DE SAINT-LIN MILLIONNAIRE ET HISTORIEN

■ À 58 ans, Ben Weider, ce self-made man qui est aujourd'hui plusieurs fois millionnaire, se rappelle avec émotion la vie simple et laborieuse qu'il vivait à la ferme de son père, à Saint-Lin, et surtout les principes fondamentaux que lui a inculqués ce dernier, et sans lesquels, affirme-t-il, il n'aurait jamais pu réussir.

page C 1

ÉDITO
M. PIERRE
MAUROY AU
CANADA
PAR MICHEL ROY
page A 6

SOMMAIRE
Annonces classées: C 13 à C 20
Arts et spectacles
— Informations: C 8 à C 11
— Cinéma: C 12
Décès, naissances, etc.: C 21
Économie: B 1 à B 7
Êtes-vous observateur? C 14
FEUILLETON: C 16
Horoscope: C 15
Le monde: B 8
Météo: A 2
Mots croisés: C 18
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: C 12
Télé-câble: C 9
Télévision: B 12, C 11
— Horaires: C 12
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 3
— La Loi et vous: C 2
TABLETTE SPORTS
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18



Trust Royal #1

Services immobiliers

...parce que nous aidons plus
de gens à vendre et à acheter
plus de maisons que
n'importe qui au Québec.

SECTEUR PUBLIC

Québec donne une semaine aux syndiqués pour se prononcer

■ QUÉBEC - Les syndiqués du secteur public n'ont qu'une semaine pour accepter le plan de gel partiel des salaires que leur a présenté le gouvernement la semaine dernière ou pour faire une contre-proposition susceptible de solutionner le problème budgétaire du gouvernement.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Si les deux parties ne peuvent en arriver à une solution négociée dans ce court laps de temps, le gouvernement devra prendre ses responsabilités et la façon qu'il aura choisie de le faire sera connue le 11 mai, quand le ministre Jacques Parizeau présentera son budget. Il pourra s'agir alors soit de l'imposition d'un gel, soit de nouvelles hausses d'impôts ou de coupures de services.

C'est ce qui ressort de la longue conférence de presse donnée hier, à Québec, par le coordonnateur gouvernemental des négociations, Lucien Bouchard, entouré d'une imposante équipe de fonctionnaires, pour expliquer les causes et le contenu de la demande de réouverture des conventions collectives qui a été faite par le gouvernement.

Rencontre avancée

M. Bouchard a d'ailleurs avancé d'une journée sa rencontre avec les journalistes quand il a su que les syndiqués du front commun avaient tenu une conférence de presse à Montréal pour faire connaître leur réponse au gouvernement.

Il s'est d'ailleurs réjoui de ce que le «non» des centrales ne s'adresse pas à l'idée même de rouvrir les conventions mais plutôt au plan gouvernemental. Et il attend avec intérêt leur contre-proposition qu'il s'engage à étudier «avec sérieux et ouverture d'esprit». Notre proposition est négociable, dit-il, dans la mesure où on en arrive à une solution qui règle le problème budgétaire du gouvernement.

Ce «problème» a été largement exposé depuis quelques semaines et notamment au sommet de Québec: le gouvernement doit trouver \$725 millions pour boucler son budget 82-83, compte tenu d'emprunts nets ne dépassant pas les \$2 milliards, seuil au-dessus duquel le crédit de la province pourrait souffrir sur les marchés internationaux. Comme on peut difficilement hausser les taxes (l'écart est déjà trop important avec l'Ontario) et comme des coupures d'environ un milliard et demi ont été faites depuis deux ans, il ne reste qu'une vraie solution au gouvernement: réduire la rémunération des employés de l'Etat.

M. Bouchard ajoute deux considérations pour expliquer ce choix: les employés du secteur public sont privilégiés par rapport à ceux du secteur privé, et ces derniers, comme les compagnies, ont déjà subi leur part de la crise, que ce soit en hausses d'impôt ou en coupures de services.

Economie de \$521 millions

Le gouvernement propose donc à ses employés de réduire

d'un peu plus de la moitié les augmentations de salaires qu'ils devaient recevoir en juillet et en décembre, le tout selon une formule graduée qui pénalise plus ceux qui ont les plus hauts revenus. Ceux qui reçoivent le salaire minimum (\$13 150) ne perdront que l'augmentation d'«enrichissement» et celles reliées aux changements d'échelon (celle reliée au taux d'inflation ne sera pas touchée), alors que les plus riches, dont le salaire est supérieur à \$37 089, verront leur salaire gelé. Cela représente une économie de \$521 millions.

Les cadres ont appris hier qu'ils subiront le même traitement, ce qui veut dire que la grande majorité d'entre eux ne toucheront aucune augmentation cette année. Même chose pour les professionnels de la santé (médecins, dentistes, etc) qui n'auront droit à aucune augmentation pour la même période. Economie additionnelle de \$120 millions. Il resterait malgré tout un trou de quelque \$250 millions dans les finances publiques, compte tenu des baisses de revenus fiscaux qu'amènerait ces diminutions de salaires.

Loi spéciale

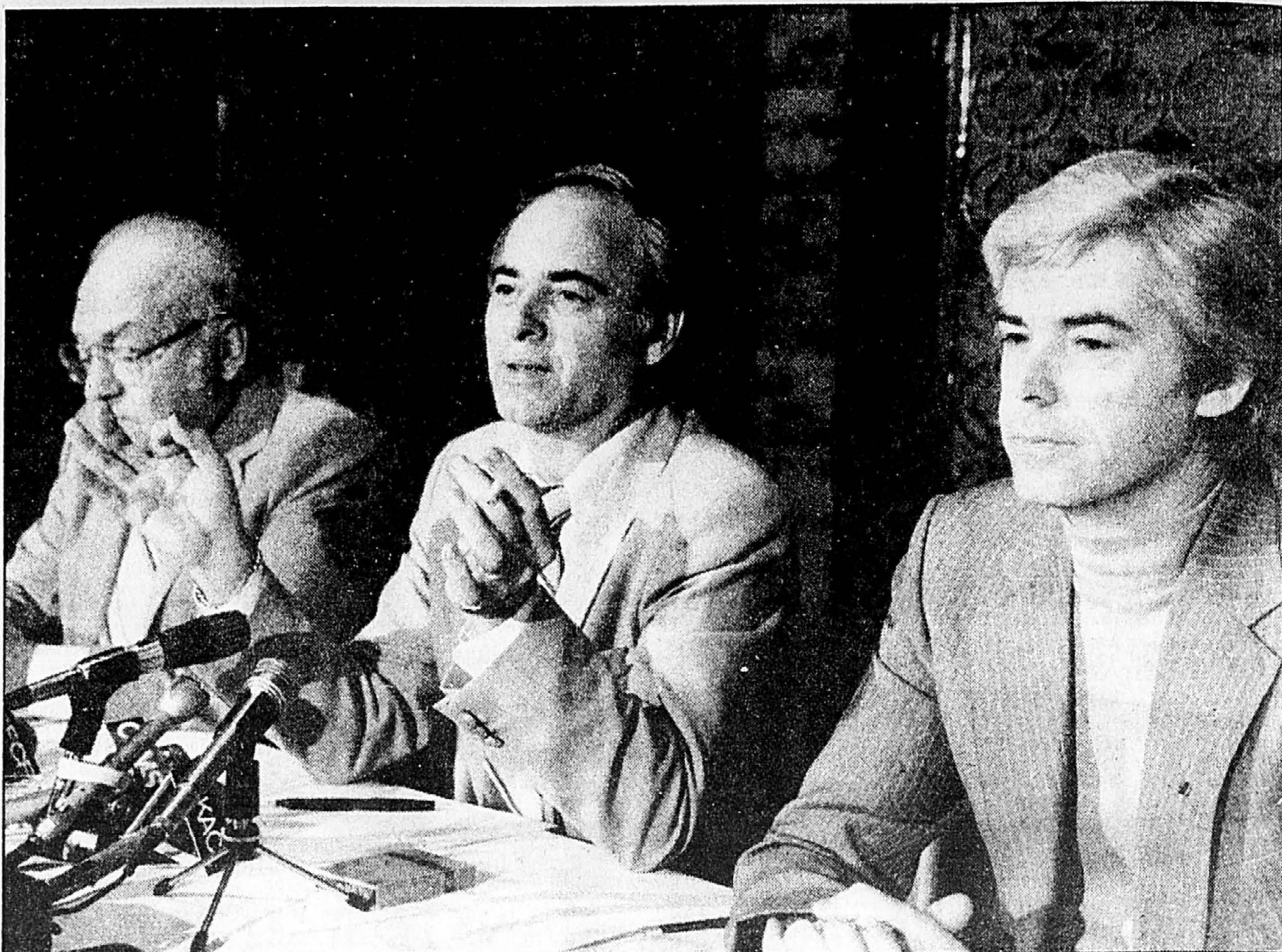
Et si les syndiqués refusaient de renoncer ainsi volontairement à des avantages qui avaient été négociés de bonne foi? Le gouvernement, répond M. Bouchard, pourrait soit imposer le gel en adoptant une loi spéciale qui décréterait que les conventions prennent fin le 30 juin. S'engagerait alors une période de négociation (avec droit de grève) au cours de laquelle le gouvernement se contenterait, pour la prochaine année, de répéter ses offres que les syndiqués viendraient de refuser.

Le négociateur reconnaît qu'une telle attitude serait une «énormité», puisque le gouvernement se trouverait à dénoncer des ententes déjà signées. Ca voudrait dire que la situation est très sérieuse, dit-il, et nous allons tout faire pour éviter d'en venir là.

Mais l'alternative n'est pas plus gaie, explique-t-il, tant pour les citoyens en général que pour les employés de l'Etat. Il faudrait alors hausser les impôts ou couper les services de façon à économiser environ \$700 millions. Et ce serait pire l'an prochain alors qu'il faudrait faire de nouvelles coupures de services et mettre à pied 17 430 des employés de l'Etat, ce qui impliquerait l'abolition de la sécurité d'emploi. C'est cette hypothèse que M. Bouchard nomme «l'apocalypse».

Le message aux syndiqués est clair: ou bien vous acceptez tout de suite des réductions civilisées, ou bien on vous les imposera, ou encore on vous offrira dans un an un traitement pas du tout civilisé fait d'abolition de sécurité d'emploi et de mises à pied massives.

Les centrales doivent répondre avant le 28 ou le 29 avril, ajoute M. Bouchard, afin que le budget puisse être préparé pour le 11 mai. Ce n'est pas un délai raisonnable, reconnaît-il, mais la situation ne l'est pas.



Louis Laberge, Norbert Rodrigue et Robert Gaulin.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Les centrales répondent «non» à l'ultimatum gouvernemental

■ Les trois centrales syndicales ont répondu hier par un non sans équivoque à l'ultimatum du gouvernement leur enjoignant d'accepter les coupures qu'il se propose d'effectuer dans les augmentations salariales prévues au sein des secteurs public et parapublic cette année. Toutefois, la FTQ, la CSN et la CEQ n'ont pas rejeté la possibilité de discuter des moyens propres à résoudre ce qu'elles considèrent comme deux crises distinctes, l'une économique et l'autre budgétaire.

Les trois présidents estiment que «la question réelle, la crise économique, demeure entière et qu'en aucune façon la proposition du gouvernement ne peut être considérée puisqu'elle n'apporte aucune solution en profondeur aux problèmes économiques du Québec».

LISA BINSSE

Sans «claquer» la porte les trois présidents, MM Louis Laberge, Norbert Rodrigue et Robert Gaulin, ont été on ne peut plus clair quant à la réponse que le gouvernement attendait. «La proposition du gouvernement est inacceptable. Nous ne sommes pas responsables et on n'écopera pas, ce n'est pas vrai. Nous sommes toujours ouverts et nous voulons discuter des deux crises en même temps».

«Une proposition truffée en même temps d'une menace est inacceptable», de déclarer M. Laberge. «Une solution imposée, il n'en aura pas», de renchérir M. Rodrigue. Cette position commune des trois chefs syndicaux entraine en quelque sorte celle prise par les trois coordonnateurs des

négociations, MM. Jean-François Munn (CSN), Réal Lafontaine (FTQ) et Gilles Lavoie (CEQ), d'ailleurs présents à la conférence de presse.

Les trois présidents estiment que «la question réelle, la crise économique, demeure entière et qu'en aucune façon la proposition du gouvernement ne peut être considérée puisqu'elle n'apporte aucune solution en profondeur aux problèmes économiques du Québec».

D'ailleurs, les trois comités de coordination des négociations (CSN, FTQ et CEQ) dans le secteur public et parapublic élaboreront présentement une proposition commune qui sera soumise aux instances des syndicats. La réponse des travailleurs touchés ne sera connue qu'au terme de cette démarche.

Les trois présidents se sont bien gardés de révéler quoi que ce soit sur cette proposition commune, qui sera possiblement prête en fin de semaine et que les instances devront analyser par la suite, mais ils ont rappelé que «toute solution démocratique» à la crise actuelle que subissent les travailleurs passe par le «progrès social, la réduction des inégalités et des perspectives de développement de l'emploi».

Principes de base

Les principes syndicaux de base

à toute solution de la situation actuelle, tels que présentés au récent sommet économique et réitérés hier, sont les suivants: maintien du niveau des services publics; développement économique et social; et surtout que ceux qui subissent cette crise n'en fassent pas les frais.

Les trois présidents, dans un communiqué conjoint, ont rappelé que la proposition gouvernementale, déposée le 15 avril dernier devant les représentants des trois centrales, qui ont plus de 180.000 membres parmi les quelque 300.000 employés du secteur public et parapublic, exige des salariés de l'Etat de renoncer à une partie importante de leurs augmentations salariales prévues pour le 1er juillet et le 31 décembre 1982; l'abolition pour un an des échelons, avancements de classe, de la reconnaissance de la scolarité additionnelle, de la reclassification, etc., soit un montant total de \$521 millions.

Ceci ne tient pas compte des modifications aux régimes de retraite qui priveraient, disent-ils, les travailleurs d'une somme d'environ \$700 millions au cours des 33 prochains mois sous forme de réduction de bénéfices de retraite, de réduction de la contribution de l'employeur et d'accroissement de la cotisation de certains salariés.

Cette proposition, ont-ils rappelé, est assortie d'une menace écrite d'un gel complet des salaires, au moins pour 1983, accompagné de 17.430 mises à pied en cas de refus de la propositions ou d'échec des négociations. Les autres alternatives gouvernementales: mettre fin à la convention collective dès le 30 juin 1982 et créer unilatéralement les conditions de travail à partir du 1er juillet 1982.

Or, comme l'ont souligné hier les trois présidents, il s'agit d'une convention collective «signée de bonne foi entre deux parties et l'une des deux ne peut pas en modifier le contenu sans le consentement de l'autre».

Les trois présidents, quoique pressés de questions par les journalistes présents, n'ont pas écarté catégoriquement toute possibilité de réouverture des conventions collectives qui prennent fin en décembre. Ils ont aussi refusé de dire jusqu'à quel point les syndicats sont prêts à se battre pour défendre leurs acquis.

En guise de réponse, M. Laberge a cité l'exemple des ouvriers américains de l'automobile qui ont accepté de faire certaines concessions monétaires pour conserver leur sécurité d'emploi mais, a-t-il rappelé, «c'est avec le consentement des deux parties que cela s'est fait».

Le registre des électeurs revient sur le tapis

■ Près de deux ans après que le gouvernement lui eût demandé de mettre fin au projet du registre des électeurs et de faire rapport des travaux «dans les plus brefs délais», le directeur général des élections, Pierre-F. Côté a fini par accoucher d'un document de 55 pages, sans compter quelques dizaines de pages d'annexes, qu'il déposera mardi prochain à l'Assemblée nationale.

M. Côté n'apprendra pas grand chose aux députés puisqu'il consacre une grande partie de son travail à raconter le fil des événements depuis le moment, où, en mai 1978, le Conseil des ministres décida de créer une liste électorale unique et permanente jusqu'au jour où, faute d'avoir pu convaincre les partis de l'opposition du bien fondé de ses intentions, il dû renoncer à son projet, un certain 4 mars 1980.

Toutefois, les députés apprendront sans doute avec un certain intérêt comment le directeur général des élections est parvenu à dépenser \$4 519 987 pour ce projet inachevé, et qui ne semble pas du tout en voie de le devenir: \$275 141 pour les salaires des employés de la Direction générale des élections; \$494 358 en salaires versés à des occasionnels; \$170 623 en loca-

tion d'espaces; \$25 131 pour l'aménagement de ces espaces; \$78 952 pour les fournitures; \$795 944 de paiements résultant d'ententes avec la R.A.M.Q.; et \$2 661 982 en honoraires et dépenses pour des contractuels, dont Aquila B.S.T. (\$384 531), Drouin, Paquin & associés (\$791 965), Ducros, Meilleur, Roy & associés (\$512 040), Gagné, Vaillancourt & associés (\$177 943), Somapro ltée (\$410 326), ainsi qu'une douzaine d'autres firmes ayant obtenu des contrats de moins de \$100 000 du directeur général des élections.

Par ailleurs, dans son rapport-synthèse, M. Côté fournit au gouvernement un prétexte en or pour revenir à la charge avec son projet.

M. Côté recommande, en effet, que le gouvernement sorte son projet des boules à mites et implante un registre des électeurs. Il y met toutefois deux conditions: que le recours à l'informatique respecte la vie privée des individus et que la preuve soit clairement établie que l'informatisation de cette liste permettra, à long terme, de réaliser des économies qui n'auraient pas été possibles, si on s'en était tenu aux méthodes de recensement traditionnelles.

Même si le gouvernement prendra officiellement connaissance du rapport Côté la semaine prochaine, cela ne signifie pas que l'on saura tout de suite ce qu'il en-



Pierre-F. Côté

photothèque LA PRESSE

tend faire de son projet avant la fin de cette année.

Un porte-parole du ministre responsable de la réforme électorale, Marc-André Bédard, explique que le gouvernement prendra d'abord le temps d'analyser le rapport et de vérifier auprès des libéraux

s'ils voient aujourd'hui d'un meilleur oeil le principe d'implantation d'un registre des électeurs.

Dans la meilleure des hypothèses, il serait techniquement impossible que le gouvernement dépose un nouveau projet de loi au cours des prochains mois, ça irait plutôt au début de l'année prochaine. M. Côté ne précise pas dans son rapport combien il en coûtera de plus pour mener à terme le projet.

Augmentation des tarifs des autoroutes?

Le ministre des Transports, Michel Clair, a entretenu ses collègues du Conseil des ministres, hier, des demandes de plus en plus pressantes de l'Office des autoroutes de majorer la grille des tarifs.

L'Office accuse un lourd déficit d'opération de près d'un demi milliard de dollars. Une bonne partie de ses problèmes se verrait régler si le gouvernement intégrait certains services d'entretien de l'Office au ministère des Transports et s'il majorait les tarifs.

L'idéal, fait-on valoir à l'Office, serait qu'on double les tarifs: 50 cents, au lieu de 25 cents. Ce serait là, signale-t-on, la première augmentation en presque vingt-cinq ans d'opération.

PIERRE VINCENT

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -5 Max.: 8
Ensoleillé - passages nuageux - vent modéré.

DEMAIN: Nuageux avec éclaircies.

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-10	6	Ensoleillé
Outaouais	-5	8	Ensoleillé
Laurentides	-8	7	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-4	5	Développement graduel
Mauricie	-8	5	Développement graduel
Québec	-5	5	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-8	5	Développement graduel
Kimoussi	-4	2	Nuageux et neige
Chapaisie	-2	2	Nuageux et neige
Bois-Corbeau	-4	1	Nuageux et neige
Sept-Îles	-4	1	Nuageux et neige

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	15	
Edmonton	0	12	
Regina	4	18	
Winnipeg	4	15	
Toronto	2	9	
Fredericton	-5	10	
Halifax	0	10	
Charlottetown	-2	8	
Saint-Jean			

La Quotidienne

Tirage d'hier
9 6 1

LOTO-SELECT 7130

États-Unis

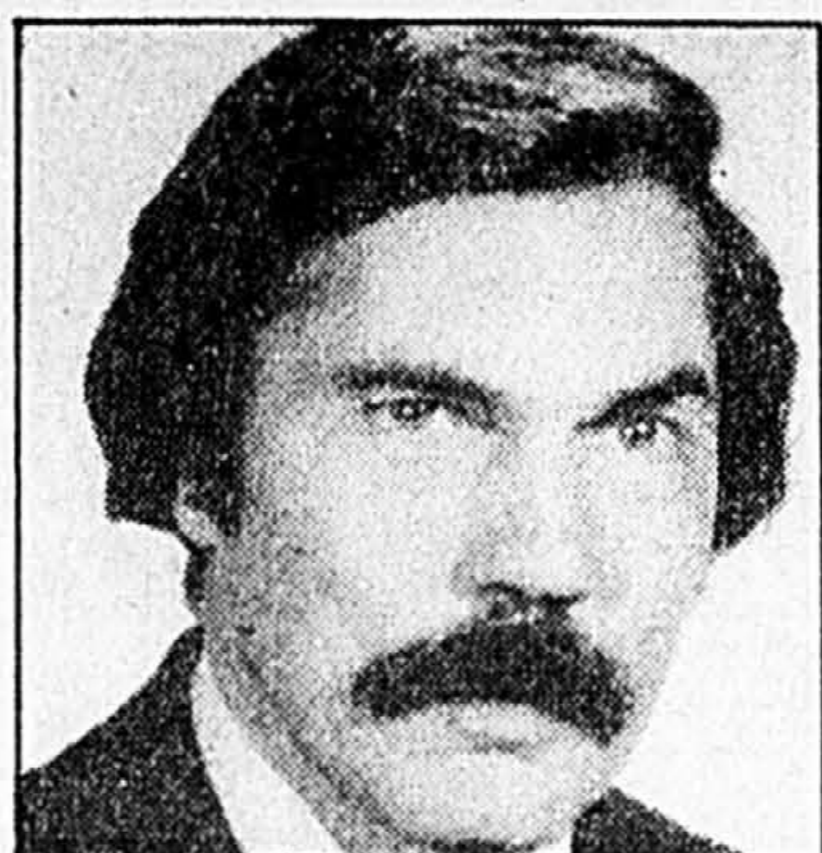
	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	13	22	Nlle-Orléans	27	31
Buffalo	1	17	Pittsburgh	13	19
Chicago	-1	10	San Francisco	14	24
Miami	23	31	Washington	15	19
New York	13	19	Dallas		

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	10	17	Madrid	6	18
Athènes	11	19	Moscou	1	11
Acapulco	23	34	Mexico	14	32
Berlin	4	15	Oslo	2	18
Bruelles	3	13	Paris	6	24
Buenos Aires	15	19	Rome	7	23
Copenhague	4	13	Séoul	4	17
Genève	3	16	Stockholm	0	12
Hong Kong	19	24	Tokyo	12	22
Le Caire	13	30	Trinidad	26	38
Lisbonne	9	19	Vienne	5	11
London					

RAPATRIER 200,000 PERSONNES
ET REDONNER L'ÎLE AUX CITOYENS

Schéma d'aménagement qui transformera la CUM

Les dirigeants de la Communauté urbaine de Montréal ont déposé hier soir un projet de schéma d'aménagement qui, s'il était adopté tel quel, ferait du territoire métropolitain un endroit où les piétons seraient rois et maîtres et où les voitures seraient interdites dans plusieurs secteurs. En outre, ce schéma d'aménagement limiterait l'industrie pétrochimique à ses installations actuelles et transformerait les grandes carrières des cimenteries en parcs et espaces de verdure.



Le directeur du service de la planification de la CUM, M. Guy Gravel. photo LA PRESSE

FLORIAN BERNARD

Mais ce ne sont là que quelques aspects du volumineux document préparé par le service de planification et rendu public par son directeur, Guy Gravel, document qui fera maintenant l'objet d'un débat et, finalement, d'un règlement. Ce schéma poursuit des objectifs bien précis: redonner au territoire de l'île de Montréal une qualité de vie exceptionnelle de façon non seulement à mettre un frein à l'exode vers la périphérie, mais en outre dans le but de ramener si possible ceux qui sont partis. Pour y arriver le schéma propose de favoriser de façon exceptionnelle le transport en commun, de développer l'industrie primaire et secondaire, de créer trois sous-centres générateurs d'emplois, de récupérer les berges des cours d'eau et d'augmenter la réserve d'espaces verts.

De 1971 à 1981 la CUM a perdu 218,746 personnes. Durant la même période les municipalités de la périphérie augmentaient leur population de 282,032 personnes. Sur le territoire de la CUM, port de Dorval, non seulement pour les vols domestiques, mais également par le rapatriement de certains vols internationaux et l'implantation d'industries périphériques, liées aux activités aéroportuaires. Enfin, le schéma propose d'accorder un second souffle au port de Montréal et d'intégrer ses activités à celles de l'ensemble du centre-ville. Bref, le projet de schéma déposé tard hier soir au conseil veut faire de la CUM un endroit où les gens auront non seulement du travail, mais pourront vivre dans le confort et dans une «ambiance d'eau et de verdure».

En favorisant dorénavant le transport en commun et en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes, les responsables du service de la planification veulent redonner à l'ensemble du territoire une qualité de vie qui s'est détériorée au cours des années.

depuis quelques années, la structure d'âge s'est graduellement modifiée et on assiste à un vieillissement rapide de la population. Autre élément inquiétant; de 1966 à 1979, les municipalités situées à la proche limite de la CUM ont enregistré une croissance de superficie commerciale et industrielle plus forte que celle du territoire métropolitain.

Tous ces phénomènes, additionnés à d'autres comme la congestion de la circulation, le coût des services, etc., ont amené les citoyens à quitter la CUM. Ce sont ces facteurs qui ont été à la base des propositions d'aménagement formulées par le service de planification de la CUM. Le transport en commun est mal articulé vers l'ouest, il y a carence de liens routiers intermunicipaux, le stationnement extérieur occupe 13% de la superficie brute du territoire de la CUM, plusieurs secteurs sont mal pourvus d'équipements de toutes sortes, les cours d'eau et surtout le Saint-Laurent ne sont pas accessibles, etc.

En favorisant dorénavant le transport en commun et en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes, les responsables du service de la planification veulent redonner à l'ensemble du territoire une qualité de vie qui s'est détériorée au cours des années.

Un centre-ville et trois sous-centres

Les auteurs du schéma soulignent qu'il faut accentuer le développement du centre-ville de

Montréal (en préservant le Vieux Montréal) puisqu'il constitue le pivot économique de la CUM. Mais il faut également, selon Guy Gravel, développer trois sous-centres, Anjou, Saint-Laurent et Pointe-Claire, en y facilitant le transport et en y favorisant l'implantation de commerces et d'industries générateurs de nouveaux emplois. Quant à l'industrie lourde, elle doit être concentrée dans l'est de l'île de Montréal (Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies), de même que dans un secteur plus restreint, le long de Dickson où se trouvent déjà les installations de la Canadian Vickers. L'industrie lourde devra également faire l'objet d'un contrôle plus sévère par rapport à ses implications sur l'environnement. Quant à l'industrie pétrochimique, elle devra s'en tenir à ses installations actuelles.

L'industrie légère sera principalement concentrée dans le secteur centre-ouest et centre-est, de même qu'en bordure du boulevard Métropolitain. Une zone agricole doit être protégée et développée à l'extrémité du West Island, de même que dans l'île Bizard. Toutes les autres zones agricoles qui subsistent sur le territoire de la CUM, notamment à Saint-Laurent, sont disparues.

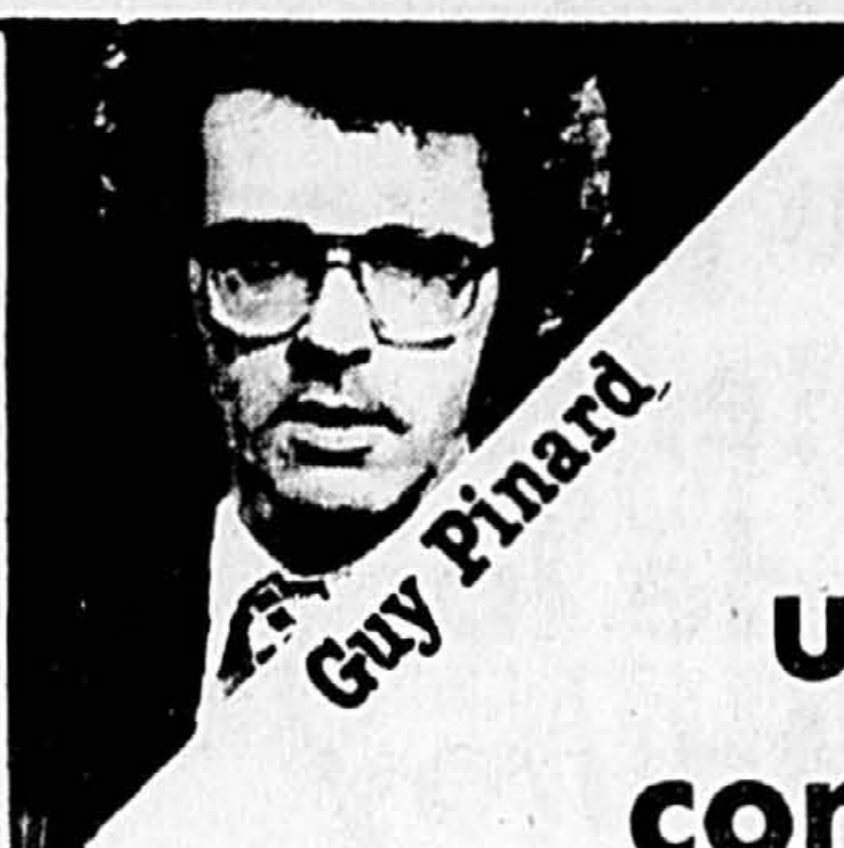
Favoriser le transport en commun partout

Sur le plan du transport en commun le schéma favorise le prolongement de la ligne de métro numéro 2 au-delà de la station Côte-Vertu dans le but de desservir le sous-centre proposé. Le document souligne également l'importance de réaliser le projet de métro de surface et d'augmenter le nombre de stations prévues dans le secteur Rivière-des-Prairies.

Du côté du transport routier, le schéma propose le prolongement des boulevards De Salaberry et Morgan dans le but de desservir la Transcanadienne, de même que la réalisation du boulevard Jacques-Bizard ainsi qu'un autre boulevard dans une partie de l'emprise de l'autoroute 440 proposée. Toutefois, le document estime que la réalisation du tronçon de l'autoroute 440 sur le territoire de la CUM n'est pas justifiée. Pour ce qui a trait à l'axe nord-sud, le document est en faveur de l'extension de l'autoroute 25, du boulevard Bourget de même que du boulevard Marien. Enfin, d'est en ouest, le schéma recommande le prolongement des boulevards Perras et Maurice-Duplessis, de même que de l'autoroute Ville-Marie.

Finalement, dans le secteur centre, le boulevard Cavendish doit, selon le document, être réalisé dans son ensemble en donnant toutefois priorité au tronçon nord, jusqu'à Royalmount.

À travers toutes ces recommandations touchant le transport et ses différents modes, le schéma revient souvent sur l'importance de redonner la priorité au piéton et au cycliste. Pour ce dernier, on prévoit non seulement des pistes cyclables tout autour de l'île, mais également des facilités d'accès à la grandeur du territoire.



L'absence du public, un cinglant commentaire

L'idée était pourtant bien inspirée: faire le point avec les usagers du transport en commun sur la situation qui prévaut à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, à un mois de l'échéance prévue dans la loi d'exception 47 adoptée en janvier pour forcer la reprise du service.

Malheureusement, le public n'a pas répondu. Après avoir exclu de la centaine de participants les dirigeants syndicaux, les membres des trois principaux syndicats de la CTCUM ainsi que les quelque 20 journalistes et techniciens des médias d'information, les vrais usagers se limitaient à une poignée. Pire encore, les dirigeants syndicaux ne peuvent offrir l'argument du hockey télévisé pour justifier l'absence des usagers, puisqu'ils avaient eu le bonheur de choisir un soir sans hockey à la télévision, ce qui est plutôt rare à cette période de l'année.

Une explication simpliste

Comment expliquer cet échec? Il y a, bien sûr, l'explication simpliste de Gérard Larose, président du Conseil central de la CSN, justifiant l'absence du public par le fait que les usagers n'ont rien à reprocher aux syndicats de la CTCUM.

L'explication est un peu courte. C'est faire abstraction des milliers de protestations enregistrées dans les médias d'information, entre les 15 et 20 janvier dernier, et provenant de citoyens dégoûtés autant par la grève en période hivernale que par le refus des employés de se soumettre à la loi adoptée par l'Assemblée nationale. Si tous les mécontents s'étaient présentés, c'est le Stade olympique qu'il aurait fallu réserver, pas le Plateau!

Le peu de crédibilité des syndicats

Parmi les raisons valables, il faut plutôt regarder du côté de l'absence de crédibilité des syndicats de la CTCUM. Tout au long de la soirée ils ont, par exemple, tenté de discréditer les médias d'information qui, selon eux, ont mal informé le public sur leurs demandes et forcé pris parti contre les syndicats lors de l'arrêt de travail. C'est de bonne guerre, mais c'est une argumentation qui n'est guère convaincante pour les citoyens qui ont dû subir les inconvénients de la grève l'hiver dernier.

Il y a aussi le fait que le citoyen ordinaire se sent bien mal à l'aise dans une soirée «d'information» du genre. Ainsi, mardi, l'usager ordinaire était tout d'abord littéralement agressé par les marxistes de service qui occupaient le parvis du Plateau pour y écouter leur littérature.

Quant à celle qu'on lui offrait gratuitement, elle provenait du «Groupe pour une coalition politique des organisations syndicales et populaires», un groupe gauchisant qui charrie des thèmes du genre «On veut un transport en commun gratuit et développé, opéré par des travailleurs-es bien payés» et «Le conflit de la CTCUM est un conflit politique et ne peut se régler que de façon politique».

Dans le hall d'entrée, autre forme d'agression. À côté du dépliant du Syndicat du transport de Montréal qui présente la position syndicale d'une façon assez honnête, se trouve la pétition que le public est invité à signer afin d'inciter le gouvernement à annuler les quelque 6000 condamnations résultant de la loi 47. Tant pis pour le citoyen qui était d'accord avec le projet de loi ainsi qu'avec les condamnations pour refus de se soumettre à la loi.

Une fois dans la salle on a, à tort ou à raison, le sentiment d'être entouré de dirigeants syndicaux. On a l'impression qu'on est surtout toléré. Comment en serait-il autrement quand on sait que les chefs syndicaux ont occupé le micro pendant les premières 45 minutes de la réunion commencée une demi-heure en retard, et que le premier intervenant de la «salle»... est un ex-président du Syndicat du transport! Dans un tel contexte, il est difficile de se sentir invité et libre de se vider le cœur sur l'attitude des syndicats.

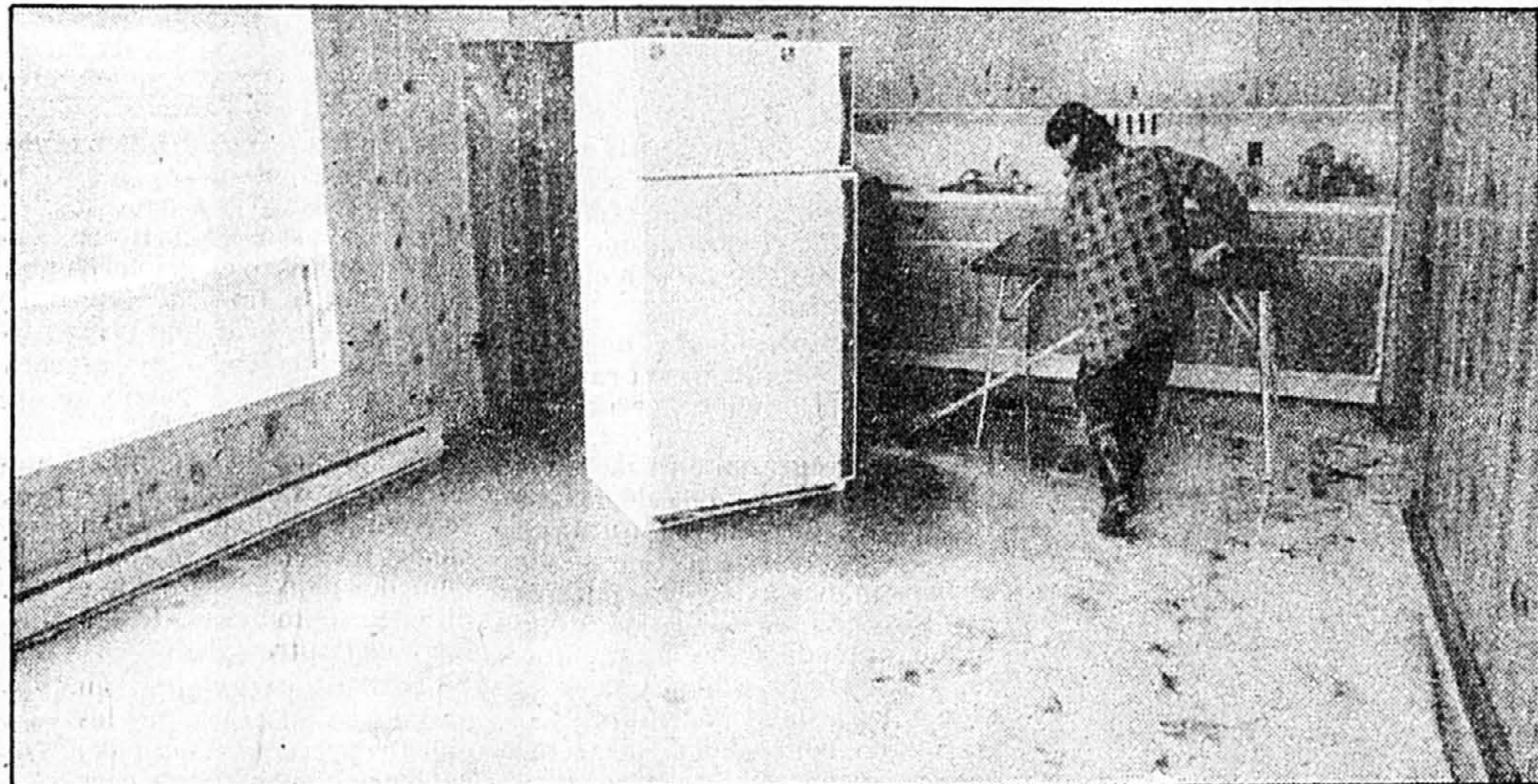
Deux aspects positifs

Cela dit, la soirée n'aura pas été complètement perdue. Les quelques usagers sur les lieux ont pu obtenir une version assez honnête des revendications syndicales même si, de temps à autre, le président du Syndicat des employés d'entretien, Jacques Morrissette, se laissait aller à des attaques faciles contre des personnes ou des institutions qui n'étaient pas là pour se défendre.

Et les dirigeants syndicaux ont pu apprendre que malgré la sympathie qu'on peut entretenir à l'égard de leur lutte, on voudrait bien, en revanche, qu'ils trouvent une autre solution que la grève conventionnelle: la journée d'étude en dehors des heures de pointe, les grèves sectorielles, par exemple.

Au chapitre des services essentiels, pas question de les assurer de crainte, a-t-on dit, que le moindre accident soit interprété comme du sabotage de la part des syndicats. Tout au plus se penchera-t-on sur la possibilité d'assurer le transport des handicapés physiques.

En conclusion, on peut dire que ce qui était une bonne idée au départ s'est soldé par un échec parce que la crédibilité des chefs syndicaux est quasi inexistant auprès des usagers des différents services publics.



Les gens ont procédé au nettoyage et à la désinfection des locaux inondés. photo Jean Goupil, LA PRESSE

VICTIMES DES INONDATIONS

Aide de Québec et appel à Ottawa

À la suite d'une décision prise hier par le Conseil des ministres, le gouvernement du Québec apportera son assistance financière à une quinzaine de municipalités de l'Estrie et de la Beauce, lourdement éprouvées par les inondations survenues au cours du week-end.

D'un même souffle, les autorités québécoises ont demandé au gouvernement d'Ottawa de contribuer au dédommagement des victimes.

Cependant, les précipitations qui ont affecté la région, la fonte des neiges, normale pour cette époque de l'année, font que l'on enregistre des augmentations substantielles dans le débit des cours d'eau, ce qui pourrait, durant les prochains jours, causer certaines inondations.

Même si les conditions météorologiques et le niveau actuel des cours d'eau ne permettent pas de prévoir de fortes et soudaines crues, Environnement-Québec encourage cependant les habitants des secteurs habituellement touchés à se tenir sur leurs gardes au cours des prochains jours, et à envisager certaines mesures usuelles de prévention.

En effet, on souligne que sans avoir atteint des débits très élevés, plusieurs cours d'eau de la région montréalaise frisent présentement la cote d'inondation: c'est le cas notamment pour la rivière des Mille-Îles, où plusieurs propriétaires ont déjà été incommodes au cours des dernières heures à Saint-Eustache et à Laval, particulièrement dans les quartiers de Laval-Ouest, Sainte-Rose et Fabreville.

Environnement-Québec souligne par ailleurs que tous les cours d'eau de la région métropolitaine sont désormais entièrement libres de glace, ce qui rend impossible la formation

d'embacle.

Les responsables d'Urgence-Environnement ont déclaré hier que le niveau de l'eau de la rivière Saint-François était actuellement inférieur à la cote d'inondation. La phase critique est terminée, malgré la pluie tombée au cours des dernières heures.

Dans certaines localités, le ministère de l'Environnement a cependant mis en garde la population contre les dangers de contamination des résidences et des sources d'alimentation en eau potable.

Les citoyens de sept municipalités, dont Richmond, Cowansville et Lennoxville, sont invités à faire bouillir leur eau au moins 20 minutes avant de la consommer et ce, jusqu'à avis contraire.

On demandait également aux gens de procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux inondés à l'aide d'une solution très concentrée comme l'eau de javel.

Dans la plupart des municipalités touchées, on poursuivait hier le grand nettoyage pour effacer toute trace du déferlement des eaux. «Mais le moral n'est pas très haut, commentait le maire Lupien, de Richmond. Il n'y a eu qu'une seule tragédie, mais elle représente facilement 95 drames différents...»

Les villes ou localités suivantes pourront se prévaloir de l'assistance de l'Etat: en Beauce: Saint-Georges, Saint-Joseph, Sainte-Marie, Beauceville, l'Enfant-Jésus, Notre-Dame-des-Pins, Saint-François-Ouest, Scott et Vallée-Jonction.

Dans l'Estrie: Sherbrooke, Richmond, Ascot, Cookshire, Lennoxville, Saint-Grégoire-de-Gravelly et Windsor.

vernementale. Cette assistance sera accordée à partir d'évaluations complètes des dommages. Des formulaires ont déjà été expédiés par le gouvernement aux intéressés.

AU PROCÈS DE L'AGENT VERMETTE

L'opération HAM et la GRC: aider le PQ malgré lui!...

En s'introduisant clandestinement dans les locaux des Messageries Dynamiques pour y consulter la liste des membres du Parti québécois, la Gendarmerie royale du Canada voulait aider le parti indépendantiste, sujet potentiel de la menace terroriste.

MARIO ROY

C'est ce qu'a affirmé le policier fédéral Gilbert Albert alors qu'il témoignait, hier, au procès de son confrère Claude Vermette, accusé de complot et de vol par effraction. La cause en est à sa troisième journée d'audience devant jurés, journée au cours de laquelle les objections du procureur du sollicitateur général du Canada ont été tout aussi nombreuses que la veille, ceci ayant pour effet d'interdire une exploration plus poussée de certaines situations sommairement décrites par les agents de la GRC appelés à la barre.

Ce couperet légal est tombé sur un point nouveau et particulier, lorsque Gilbert Albert a informé la cour que la police fédérale n'avait pas jugé bon de prévenir le Parti québécois de la menace terroriste qui, de l'intérieur, pesait contre lui, parce que la politique de la maison commandait de le faire par le biais de la Sûreté du Québec, et que l'on éprouvait une certaine méfiance à l'égard des confrères provinciaux...

«En 1970, quelqu'un, à la Sûreté du Québec, avait averti Paul Rose du fait que sa ligne téléphonique était placée sur table d'écoute», explique Albert, qui ajoute qu'au cours de la crise d'octobre, un membre du Parti québécois contre qui un mandat d'arrestation avait été émis, avait pu s'enfuir après avoir bénéficié d'un autre coulage d'information.

Et, à son avis, l'opération HAM était à la fois justifiée et légale.

Justifiée parce qu'outre le ter-

rorisme, l'ingérence étrangère menaçait le Parti québécois. Un agent d'un pays étranger qui se livrait à des activités d'espionnage, «cultivait» un membre influent du parti «un membre qui est maintenant dans une position encore supérieure», spécifie Gilbert Albert; d'autre part, une somme de \$350,000 provenant de l'étranger avait été versée au parti. Enfin, «un réseau d'espionnage relié à un parti politique québécois tentait d'obtenir des renseignements de fonctionnaires fédéraux», ajoute le témoin.

Et l'opération était légale parce qu'Ottawa n'aurait jamais autorisé ses agents de police à poser des gestes illégaux. «On m'a versé un salaire pendant quatre ans et demi pour faire ce genre de travail!», observe Dale Boire, un autre policier fédéral appelé à la barre des témoins; Boire, comme les autres, n'a pas vu d'ordre de cour autorisant une entrée clandestine dans l'immeuble de la rue Jeanne-Mance.

Néanmoins, en entrant dans les locaux des Messageries Dynamiques, le 8 janvier 1973, les policiers n'étaient pas munis de leur arme à feu, et ne portaient sur eux aucune pièce d'identité, aucun insigne de leurs fonctions. «Avez-vous honte?...», interroge Me Jean-Pierre Bonin. «Je n'ai jamais eu honte d'appartenir à la GRC!» répond Gilbert Albert.

Celui-ci concède que, lorsqu'en 1970, la force policière avait dû s'installer à l'étage surplombant l'appartement où était détenu James Cross, rue des Récollets, elle avait conclu au préalable des arrangements avec l'occupant des lieux.

Doit revenir à la barre, ce matin, Gérard Boucher, expert-serurier de la GRC, appelé lui aussi à participer à l'opération HAM. Pour pratiquer son art, Boucher est allé dans ou autour des locaux des Messageries Dynamiques à trois reprises, avant la nuit du 8 janvier.

PECHINEY, AIRBUS, ALSANDS

Ottawa ne prévoit aucune entente à l'occasion de la visite de Mauroy

■ A moins que la portion québécoise de la visite au Canada du premier ministre français Pierre Mauroy ne réserve des surprises, il ne faut s'attendre à aucun développement spectaculaire dans les grands projets économiques conjoints étudiés actuellement entre les deux pays.

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

C'est ce qui ressort de la séance d'information donnée hier par les fonctionnaires fédéraux à la veille de l'arrivée de M. Mauroy à Ottawa.

En ce qui a trait à la possibilité que le Canada investisse \$500 millions avec la société d'Etat française Airbus pour la construction de la troisième génération d'avions A-320, les représentants fédéraux ont été clairs: le gouvernement n'a pas terminé ses études.

Un fonctionnaire des Affaires extérieures a d'ailleurs déclaré à LA PRESSE à la fin de la réunion, que le ministre Pierre de Bané «s'était ouvert la trappe trop vite dans ce dossier». «Nous n'arrêtons pas d'éteindre les feux qu'il allume à Paris avec de telles déclarations» a-t-il ajouté.

Selon les informations recueillies dans le dossier Airbus, les considérations financières ne sont pas les seuls aspects qui font hésiter le gouvernement canadien. En dépit des mises à pied récentes dans l'industrie de l'aéronautique, on craint que le pays n'ait pas la main-d'œuvre spécialisée suffisante pour se lancer dans un projet d'une telle envergure. On fait remarquer que la construction du F-18, dont les retombées commencent à se faire sentir dans l'industrie, entraînerait elle aussi une demande importante au chapitre de la main-d'œuvre.

En ce qui concerne le projet d'implantation d'une aluminerie de \$700 millions par la firme Pechiney au Québec, les fonctionnaires fédéraux reconnaissent l'intérêt de la compagnie française, mais ils estiment que toute entente concrète et définitive est impossible pour le moment à cause de la situation économique. «Le marché de l'aluminium est mauvais et la compagnie n'est pas en posture actuellement pour ouvrir une nouvelle usine» a expliqué un membre de l'ambassade canadienne à Paris.

La séance d'information des fonctionnaires fédéraux a tourné presque entièrement autour des questions économiques hier, mais les porte-parole gouvernementaux n'ont pas été en mesure d'identifier des sujets précis qui pourraient donner lieu à des ententes entre le Canada et la France à l'occasion de la visite de M. Mauroy. «Qu'est-ce que vous voulez, le Québec essaie bien fort, nous aussi, mais il n'y a rien» a confié un fonctionnaire.

Officiellement, donc, les premiers ministres Mauroy et Trudeau discuteront des questions économiques et scientifiques, mais il n'est pas question, a-t-on expliqué, de se prêter à des négociations précises.

Les fonctionnaires fédéraux ont été prudents hier dans leurs commentaires à l'endroit de la partie de la visite du premier ministre français au Québec, mais ils ont signalé que son passage à Toronto et au Nouveau-Brunswick reflète bien le désir des socialistes français d'accroître leurs relations avec le reste du Canada. Selon eux, cette attitude aura pour effet de diminuer «l'aspect controversé des relations exclusives entre la France et le Québec dans le passé».

EN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Un débat de fond sur la sexualité et la moralité

■ Au nom de la moralité et de leurs électeurs, certains députés pourraient bien remettre en cause la traditionnelle ligne du parti, aujourd'hui, alors qu'ils aborderont, en comité parlementaire, l'étude du projet de loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et de protection des jeunes.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

«J'entrevois des difficultés et je sais que j'aurai des problèmes, a reconnu le ministre de la Justice et parrain du projet, M. Jean Chrétien. Aux yeux de certaines personnes, c'est radical; je ne prévois pas être obligé de reculer mais on peut faire des nuances.»

D'après certains fonctionnaires, les députés ne se partagent pas selon leur appartenance à tel ou tel parti, sur ces questions, mais plutôt selon leur conscience et l'opinion de leur électeur.

Parmi les sujets controversés touchés, on retrouve le remplacement du terme viol par celui de voies de fait sexuelles; la sauvegarde des «bonnes mœurs» publiques; la légalisation des activités sexuelles de groupe; l'abaissement de 21 à 18 ans de l'âge du consentement aux actes homosexuels et la légalisation des actes

sexuels entre adolescents de moins de 16 ans.

Déjà un député, Gordon Taylor, de Bow River, en Alberta, a dit craindre que le Parlement donne l'impression d'un certain relâchement des standards moraux dans le pays. Un tel relâchement ou encore la diminution des peines de prison à l'endroit des criminels ayant perpétré des actes odieux irait à l'encontre de l'opinion de la majorité des gens, a-t-il expliqué.

Une autre disposition du projet de loi qui suscitera sans doute un vif débat traite de l'exploitation sexuelle des jeunes et de la pornographie réalisée avec des enfants. Enfin, la loi comporte de nouvelles mesures sur l'enlèvement d'un enfant par le père, la mère ou une autre personne.

Procès équitable

Selon une étude effectuée par un chercheur de la bibliothèque parlementaire, M. Donald Macdonald, les changements suggérés par le ministre rendraient presque impossible la tenue d'un procès équitable dans les causes de violence sexuelle.

En voulant restreindre les interrogatoires de la défense pour protéger la vie privée de la plaignante, on empêcherait les avocats de scruter l'expérience sexuelle des témoins, ce qui limiterait le droit



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Jean Chrétien

à la défense «pleine et entière» de l'accusé, dit-il.

Selon lui, il y a peut-être incompatibilité entre les deux buts recherchés: donner toute la latitude nécessaire à l'accusé dans sa défense et protéger les individus contre toute ingérence dans leur vie sexuelle. L'un des deux doit en souffrir, écrit-il.

Dans la loi actuelle, de telles

questions sont permises et expliquent que les femmes s'abstiennent de porter plainte contre un assaillant pour éviter d'être soumises à un interrogatoire pénible.

Depuis quatre ans, d'autres projets de loi ont été présentés modifiant le Code criminel et un rapport détaillé sur les infractions sexuelles a été publié par la commission de réforme du droit. Aucune modification n'a cependant été adoptée depuis 1976.

D'après le député néo-démocrate Svend Robinson, il y a au moins une lacune grave dans le projet Chrétien, soit l'absence du problème important que constitue le harcèlement sexuel.

Environ 143 groupes ou individus ont écrit au comité parlementaire pour comparaître lors de l'étude du projet mais seulement une trentaine seront reçus.

Parmi eux, on retrouve des associations d'enseignants, des policiers, des infirmières, des groupes de femmes, des représentants des homosexuels et plusieurs autres. Nombre de ceux-ci ont déjà fait connaître publiquement leur point de vue sur ces questions.

C'est le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien qui sera le premier témoin à se présenter devant les membres du comité parlementaire, aujourd'hui.

Mirabel: une décision en mai?

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait en arriver à une décision sur l'aménagement du territoire périphérique de Mirabel au cours de la première semaine de mai, a déclaré hier le ministre des Communications, M. Francis Fox, qui est vice-président du comité du cabinet des opérations gouvernementales chargé du dossier.

M. Fox était invité, à sa sortie des Communies, à commenter la décision de la Cour provinciale de Saint-Jérôme de remettre au 11 mai la requête de la Société immobilière du Canada, à titre de gestionnaire du territoire de Mirabel, en vue de l'expulsion de 77 agriculteurs des terres expropriées pour cause de refus de payer leur loyer.

Le tribunal a dit espérer que

d'ici le 11 mai un règlement politique pourra régler le problème.

«Il n'est pas question de «règlement politique» dans cette affaire, a dit M. Fox, puisqu'il s'agit d'une action en justice concernant les obligations de gens qui sont liés par les termes d'un bail.»

«La rétrocession des terres expropriées en trop, c'est une autre affaire, fort complexe par ailleurs, que le gouvernement étudie avec tout le soin qu'elle mérite, puisqu'il faut tenir compte aussi bien de la sécurité de la zone aéroportuaire, ainsi que de ses possibilités de développement pour les années à venir», a-t-il ajouté.

Le ministre a dit déplorer qu'un groupe d'agriculteurs aient décidé de ne plus payer leur loyer et de «vivre ainsi aux frais des contribuables».


COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
EDUCATION PERMANENTE

COURS OFFERTS AU PRINTEMPS 1982

(Cours du soir)

ANTHROPOLOGIE 902
Intr. à l'anth. soc. et cult.ASTRONOMIE 926
Init. à l'astronomieÉCONOMIQUE 935
L'économie du QuébecESPAGNOL 101
... élémentaire IESPAGNOL 201
... élémentaire IIESPAGNOL 301
... intermédiaire IFRANÇAIS 202
ThéâtreFRANÇAIS 402
EssaiFRANÇAIS 911
Fr. écrit et communicationGÉOGRAPHIE 215
Prob. géogr. du monde contemp.HISTOIRE 983
Prob. du Tiers-mondeMATHÉMATIQUES 103
Calcul diff. et intégral IMATHÉMATIQUES 105
Algèbre vect. lin., géométrieMATHÉMATIQUES 203
Calcul diff. et intégral IIMATHÉMATIQUES 307
Probabilités et statistiquesPHILOSOPHIE 101
La connaissance et ses instr.PHILOSOPHIE 201
L'homme et l'universPHILOSOPHIE 301
L'homme et la sociétéPHILOSOPHIE 401
Éthique et politiquePSYCHOLOGIE 914
Relations humaines

Début des cours: mai

(Français 911: 10 mai)

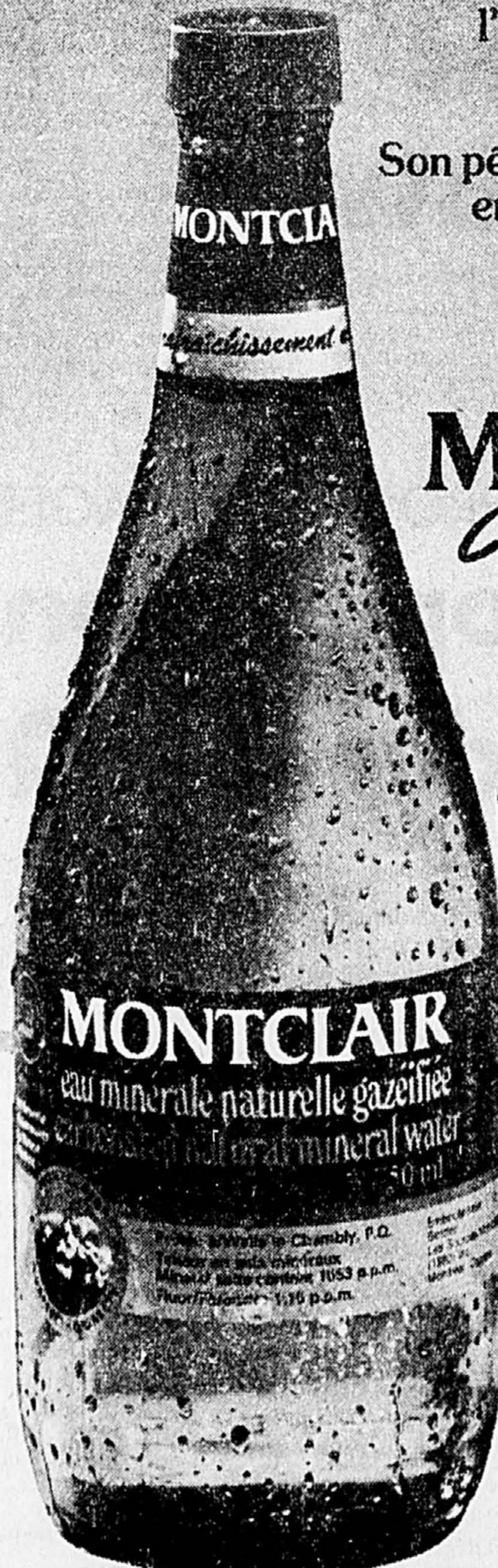
Prospectus, renseignements, inscription:

Secrétariat de l'Éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3
Tél.: 381-4293

ça va de soif!

Naturellement. Surtout quand on veut couper les calories ou l'alcool sans peur cela tomber dans une boisson plate!
La Montclair a du caractère. Son pétillant rafraîchissant, unique, en fait l'eau minérale naturelle gazéifiée N° 1 au Canada.
C'est la vraie boisson de la génération nature!

MONTCLAIR.
C'est nature-nature!



Surveillez notre grand spécial du printemps

Chez les marchands participants

La BN conteste l'ordre d'installer des écrans antiballes pour protéger ses caissières

Sommée par la Commission de la santé et de la sécurité du Travail du Québec d'installer des écrans de protection antiballes pour protéger ses caissières contre les risques de leur emploi, La Banque Nationale a déposé une requête en bref d'évocation devant la Cour supérieure, hier après-midi, pour contester la légalité de cette ordonnance, et en réclamer l'annulation.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est à quatre jours de la date limite fixée par la Commission que la BN marque ainsi son refus de se rendre à un ordre qui lui a été donné suite à la mort tragique de sa caissière Rachelle Pratte, tombée sous les balles d'un gunman, le 10 décembre dernier, dans sa cage non protégée, à la succursale du 1140 Sherbrooke ouest.

L'inspecteur Jacques Maheux, de la C.S.S.T.Q. avait émis l'ordonnance correctrice aujourd'hui, contestée, son enquête ayant démontré que la jeune femme avait perdu la vie à cause de l'absence d'une telle protection contre les «risques professionnels».

Et normalement, c'est donc dès samedi que cette mesure de sécurité aurait dû être appliquée.

Mais au lieu de ce faire, la BN a décidé de contester le tout en soutenant que banque à charte fédérale, elle n'est pas soumise aux décisions de l'organisme québécois, notamment parce que l'ordre qu'on veut lui donner affecterait une partie essentielle de l'administration et de l'opération de l'entreprise.

Les avocats de l'institution bancaire québécoise, qui a toutefois des établissements partout au Canada, et même à l'étranger, soumettent d'autre part que, plus généralement, la loi sur la santé

et la sécurité au travail du Québec ne peut s'appliquer à elle, parce qu'elle fait double emploi avec les dispositions du Code du travail, et que lorsqu'il y a ainsi conflit entre des lois des deux ordres de gouvernement, c'est la loi fédérale qui l'emporte. L'inspecteur provincial aurait donc, selon ses prétentions, excédé sa juridiction, et la cour est dès lors priée de déclarer la loi elle-même inopérante.

Croxen

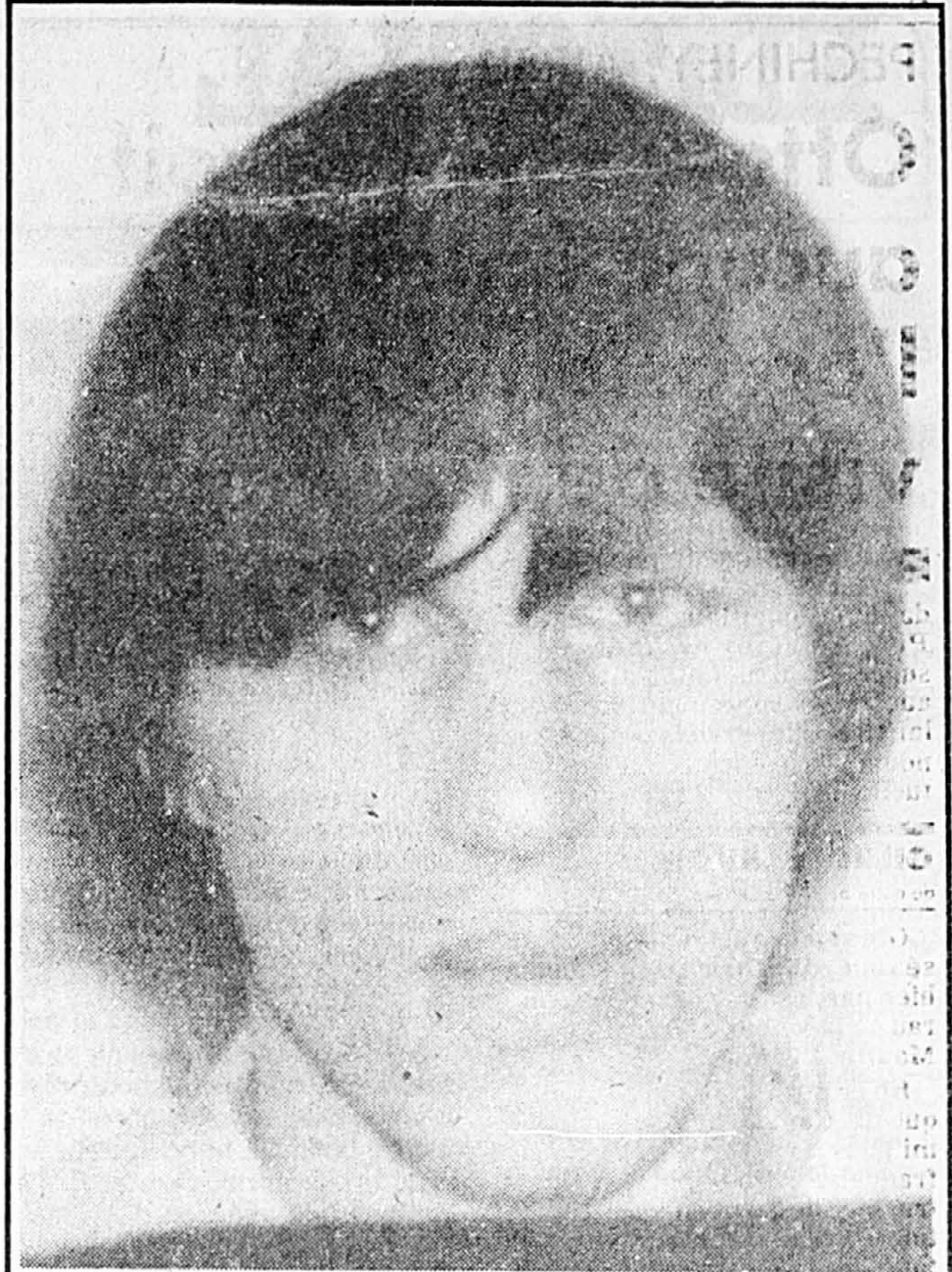
Curieuse coïncidence, par ailleurs, quelques heures avant le dépôt de la contestation de la BN, le nom de celui qui avait été à l'origine du drame de la rue Sherbrooke était apparu sur le rôle d'une autre division de la Cour supérieure.

Condamné à la prison à vie,

pour le meurtre de Mlle Pratte, Tau Anka Croxen, voulait lui aussi contester une simple ordonnance d'incarcération pour 45 jours émise par un juge de la Cour municipale, à cause de son défaut de solder trois amendes pour des contraventions aux règlements de la circulation.

Si le jeune homme, qui en a pour des années à se reposer à Saint-Vincent-de-Paul veut faire effacer cette condamnation, ce serait apparemment par crainte de complications administratives qui pourraient éventuellement retarder sa libération conditionnelle, en 1982 ou 1992.

Mais, de toutes façons, comme on ne l'avait pas repatrié du bagne, hier, tout le débat a été reporté à la mi-juin.



Roary Shayne

photo LA PRESSE

CONDAMNÉ À VIE Jamais naturalisé, Shayne pourrait être déporté

Roary Shayne, ce jeune superrécidiviste de 31 ans, que l'on a justement qualifié, au cours des dernières années, «d'enfant de la violence», a été condamné au pénitencier à vie, hier, pour avoir pressé la gachette de son arme deux fois dans la direction du juge Paul Martineau, le 10 juillet dernier, alors qu'il comparaisait momentanément devant lui pour l'ajournement de l'un de ses procès.

LÉOPOLD LIZOTTE

En le condamnant à cette peine, et à une autre sentence accessoire de 14 ans pour l'utilisation de cette arme de fortune, dans la commission d'un autre crime, le juge Kenneth McKay a fait remarquer au prévenu que, dans son cas, c'est la protection de la société qui devait prévaloir, en raison de la menace, constante depuis quelques années, qu'il constituait pour elle.

D'après certains calculs, Shayne ne pourrait vraisemblablement quitter le bagne que vers 1993, en dépit de toutes les remises de peines possibles, mais il se pourrait par ailleurs qu'il quitte nos géoïdes, dont il ne semble aucunement apprécier l'ambiance, avant cela. Mais dans d'autres conditions.

Son procureur, Me Anne Marie Jones, a en effet évoqué elle-même la possibilité qu'il puisse être déporté, ou qu'il obtienne son extradition dans son pays d'origine.

Car, en réalité, le véritable nom du jeune «gunman en hélicoptère» de février 1980, c'est Burchart Gergause.

Et fils d'un couple de «mariés de guerre» qui s'est rapidement désagrégé, le jeune hom-

me, venu ici alors qu'il avait huit ans, n'a jamais été naturalisé. Pour l'heure, toutefois, le procureur de la Couronne, Me Claude Haccoun, a tenu à s'assurer que son séjour à l'ombre soit le plus prolongé possible, même si, dans son cas, l'incarcération a souvent été brisée par des escapades spectaculaires. Et à chacune de ses évaluations, il en profitait incidemment pour commettre d'autres coups d'éclats que son statut de «desperado» lui facilitait d'autant.

Pour l'heure également, c'est au bagne de Saint-Vincent-de-Paul qu'il a été retourné, puisque c'est maintenant là l'un des deux seuls endroits où l'on espère pouvoir le garder captif.

Le pénitencier à sécurité maximum de Colombie-Britannique dont il avait allègrement franchi les murs il y a quelques années n'existe plus, et il ne reste, à part Laval (dont il s'est évadé aussi facilement), que l'institution de Millhaven, en Ontario, où on pourrait l'incarcérer.

Mais, entre les deux, Me Jones a dit que son client n'avait vraiment pas de préférences, puisqu'à chaque endroit, c'est l'isolement complet et le désespoir qu'il a trouvés.

Au moment de sa condamnation, le jeune homme qui avait semé l'émoi dans tout le Palais, l'été dernier, semblait toutefois, et pour la première fois, repentant.

Et après avoir confirmé de fort énervante et dramatique façon, tout ce qu'il avait voulu faire, c'était de présenter ses doléances au magistrat sur les conditions dans lesquelles il était détenu, Shayne a dit regretter sincèrement ce qui s'était passé, soutenant toujours qu'une autre fois, on ne l'avait pas compris.

«Week-end rouge»: règlements hors cour plus nombreux

En dépit des avertissements de leurs avocats qui veulent continuer la bataille, de plus en plus de sinistrés du «week-end rouge» choisissent de régler leur cause à l'amiable avec l'Association des pompiers de Montréal.

ANDRÉ CÉDILOT

Le président de l'organisme M. Jean l'Abbé, a confirmé, hier, à LA PRESSE, en être venu à des ententes avec quinze victimes depuis que M. Robert Turgeon a directement transigé une compensation avec le syndicat, il y a un mois. Il a obtenu une somme de \$2.500 en regard d'une réclamation originale de \$3.500.

L'APM a jusqu'à maintenant versé \$31.575 à la suite de ces règlements hors cour, ce qui, d'après M. l'Abbé, représente de 50 à 60 pour cent de ce que demandaient les citoyens. «Chaque cas est étudié au mérite...», a-t-il expliqué, tout en précisant que les montants remis aux 16 plaignants variaient de \$300 à \$8.000. À la mi-mars, le syndicat avait dressé une liste de 51 causes qu'il était prêt à régler sur-le-champ.

Le prix de la guerre

Au total, les pompiers montréalais font face à pas moins de 139 poursuites en rapport avec les nombreux incendies qui ont éclaté durant leur grève illégale, en 1974. «Nous nous attendons à ce que toute cette affaire nous coûte \$1 million. C'est le prix de la guerre», a révélé Jean l'Abbé, qui dit avoir dépensé \$300.000 en frais d'avocat depuis le début des tribunaux judiciaires entourant cette affaire.

Le seul dossier qui a abouti devant la cour est celui de M. Léo Parent, qui résidait au coin des rues Robin et Wolfe. Il a obtenu à la mi-septembre du juge Châteauguay Perrault une indemnité de \$10.644. Le verdict a été porté en appel par l'Association des pompiers de Montréal, qui refuse d'assumer seule la responsabilité des torts qu'ont pu subir les sinistrés du «week-end rouge». Elle veut que la Ville de Montréal soit également partie dans le litige.

Désireux d'en finir au plus tôt avec ces «tracasseries administratives», selon l'expression de M. l'Abbé, le syndicat, avec l'accord de ses membres, s'est dit ouvert à négocier des règlements à l'amiable avec les requérants, se laissant toutefois toujours la possibilité de poursuivre à son tour la Ville de Montréal pour lui réclamer une partie de l'argent qui aura été versé.

Pour sa part, on le sait, le procureur des plaignants, Me Normand Lord, réprovoque le geste des gens qui ont conclu des ententes avec l'APM. Les plaignants, selon lui, ont intérêt à patienter, car les tribunaux, comme en fait foi le cas de M. Léo Parent, sont susceptibles de leur accorder davantage que les offres du syndicat qu'il a qualifiées de «pièges» pour diviser les sinistrés - réclamants.

Lapointe récipiendaire de la médaille Vraie-Vie

OTTAWA (PC) — Pour sa contribution à la lutte contre l'alcoolisme, le populaire artiste Jean Lapointe a reçu hier la médaille Vraie-Vie, distinction accordée par le gouvernement fédéral pour mettre en relief le travail de certains Canadiens en faveur de la santé et du bien-être de leurs concitoyens.

«Je suis honoré, mais je ne suis pas venu pour chercher une médaille mais pour rappeler au ministre que j'aurais plutôt pris un chèque», a dit à la blague M. Lapointe. «Qu'est-ce que vous voulez que je fasse de ça une médaille?», a-t-il lancé.

Administrateur à la Maison Jean-Lapointe, institution montrealaise où l'on traite les alcooliques d'une «manière douce mais efficace», M. Lapointe a soutenu

hier qu'il souhaitait que les gouvernements accordent, dans l'avenir, un appui financier plus important à l'entreprise.

Autres Québécois

M. Claude Brunet, paraplégique en résidence permanente à l'hôpital Saint-Charles-Borromée de Montréal, a reçu la distinction pour la lutte qu'il avait menée contre les syndicats «ne respectant pas les règlements touchant les services essentiels», à la tête d'un regroupement de malades du Québec pendant les dernières grèves du secteur public.

Ex-président de la société du timbre de Noël du Québec et de la Corporation des infirmières de la région de Montréal, Mlle Jacqueline Lavoie a aussi reçu la distinction.

Faites «O» avec la bouche...

Pierre Foglia

OK, on repart. Mais avant de repartir, j'aimerais vous demander quelque chose. Supposons qu'on se rencontre sur la rue, supposons qu'on se connaît, supposons qu'on se cause... je vous le demande comme un service: ne me parlez pas de l'Alberta! Mais si c'est plus fort que vous, si vous tenez absolument à aborder ce sujet, de grâce, évitez au moins de me demander comme l'ont fait les trois quarts de mes amis débilés: «Es-tu revenu?»

Bien sûr que je suis revenu. Je suis tout là. Et je vous le prouve à l'instant en imitant le cri de la tondeuse à gazon. Je vous invite d'ailleurs à vous joindre à moi. C'est très simple: faites «O» avec la bouche, introduisez le bout de votre index au centre du «O» en l'agitant le plus rapidement possible pour obtenir le vibrato très soutenu de la tondeuse à gazon... Et voilà! Mine de rien, en quelques secondes et bien mieux qu'avec des mots, nous venons d'échanger nos impressions sur la social-démocratie, sur la visite de la Reine, sur les îles Malouines et sur la culture du rutabaga en sol calcaire. Il ne nous reste plus qu'à aborder le seul sujet sérieux de l'heure: le harcèlement sexuel.

Je n'irai pas par quatre chemins, j'irai droit au coeur du sujet en empruntant le raccourci le plus trivial: la petite tape sur les fesses. Vous connaissez le scénario, il est classique: la jeune fille est penchée au-dessus d'un classeur, vint à passer son patron... personne n'a rien vu — la main est tellement plus vite que l'oeil — mais déjà la jeune fille dressée sur ses ergots les de mon avocate!...

Effectivement, quelque temps après le pauvre homme sera traîné en cour sous l'accusation de «harcèlement sexuel». Et peut-être perdra-t-il le respect de ses enfants, l'amour de son épouse, l'estime de ses collègues, pour quoi?... pour une petite tape sur les fesses!

Je tiens beaucoup à ma neutralité dans ce délicat dossier, mais entre nous mesdames, une petite tape sur les fesses, c'est juste une marque d'amitié, une forme de communication non verbale... Evidemment, s'il y a attouchement prolongé, c'est une autre histoire, ou encore si le coup est assez vif pour projeter la tête de la secrétaire dans le classeur et qu'il faille la dégager au chalumeau, on peut alors envisager des poursuites au criminel. Mais ce sont là des cas extrêmes qui n'ont rien à voir avec la tape sur les fesses ordinaire, inoffensive, anodine, surtout pas lubrique! Il faut être un peu hystérique pour en faire une affaire de cul. Ecoutez, on va essayer de s'entendre... pensez par exemple au fermier qui entre dans son étable et pose la main sur la croupe de sa plus belle vache. Est-ce qu'à ce moment-là le fermier a des mauvaises pensées? Bien sûr que non. Tout ce qu'il veut signifier par son geste, c'est: «vache, tu es à moi». Eh bien, transposons ce qui se passe à ce moment-là entre l'homme et la bête à ce qui devrait se passer entre l'homme et la femme au moment de la tape sur les fesses: ce n'est pas autre chose qu'un geste d'affectueuse appropriation.

Hélas, depuis qu'elles ont pris le sentier de la guerre, les femmes ramènent tout au sexe. L'autre jour je m'amusais à aveugler une amie avec une lampe de poche lorsqu'elle m'a dit: «Savais-tu que la lampe de poche est un symbole phallique?» Non Germaine je ne savais pas. J'ai alors dirigé mon jet de lumière, au fond du salon sur la cage de la perruche qui, comme je m'y attendais s'est mise à chanter... «Savais-tu Germaine que la lumière fait chanter les perruches et croasser les buses?»... Je l'ai seulement pensé, je ne l'ai pas dit. Ça ne sert plus à rien de parler aux filles. Elles ne veulent plus rien entendre, elles ne veulent plus rien faire, on ne peut même plus les toucher... ça s'en vient très très très heavy.

Remarquez bien que je dis ça, mais je n'ai pas peur. Je n'ai rien à craindre. Je ne fais pas vraiment de harcèlement sexuel, c'est bien rare que je vais donner une tape sur les fesses d'une fille si je ne la connais pas au moins de vue... Je ne suis pas le genre non plus à abuser de mon autorité. Par exemple, comme prof, si je voulais avec les étudiantes... comme certains profs que je connais: «Mets-toi tout nue sur tu veux un A...» Moi j'suis pas macho de même. Moi, je vais dire: «Ecoute petite fille j'aurais besoin de cours de rattrapage, si tu veux venir samedi soir à la maison je te ferai travailler...» Au moins je la laisse décider de son avenir et j'y donne le temps d'y penser...

Non, décidément je n'ai rien à me reprocher... mais on vit une époque si lourde de haine que je vais venir le jour où la main qui s'égare sera tranchée sur la place publique et où on se méritera les galères pour avoir exhibé sa... lampe de poche.

Aussi ai-je décidé de m'assurer. Comme on s'assure contre le feu, le vol, les inondations, n'importe quelle catastrophe, on peut maintenant s'assurer contre les femmes.

Ce n'est pas une farce. Aux Etats-Unis, devant l'avalanche des poursuites pour harcèlement sexuel, la «Lloyd's of London» offre maintenant aux entreprises une assurance qui rembourse les frais de défense pour ce genre de cause. Et il paraît que dans les entreprises qui ont contracté cette assurance, lorsqu'un cadre présente sa secrétaire à un représentant, il ne manque jamais de préciser: «Tu peux lui pogner le cul, on est assuré».

Réflexion faite, je ne m'assurerai pas seulement contre les femmes. Dès demain je vais m'assurer aussi contre les Nègres, contre les Turcs, contre les abonnés au Bell Téléphone, contre l'humain en général... Je ne veux plus voir personne, plus d'amis, plus de bénévoles, plus d'enfants.

Je veux rester tout seul dans mon salon. Avec ma tondeuse à gazon.

SOLDE DE TAPIS D'ORIENT

Comment voudriez-vous être témoin d'une des plus grandes expositions de tapis d'Orient en Amérique du Nord? En venant admirer, vendredi et samedi, notre vaste choix de tapis d'Orient, H.A.M. d'Iran, connue dans le monde entier, en collaboration avec l'Association iranienne des Isserands du Bazar de Téhéran, est fière de présenter l'une des plus grandes collections de tapis d'Orient, dont plus de 2,000 pièces jamais offertes au public. Notre exposition-vente aura lieu

VENDREDI 23 AVRIL, de 10h à 21h et SAMEDI 24 AVRIL de 10h à 18h.

Notre exposition comprendra le plus grand choix de tapis d'Orient jamais vu en Amérique. La liste partielle comprend plus de 100 pièces de collection comme des Qum en soie, Naïen en soie mélangée, Isfahan en soie, Tabriz Imperial de toutes dimensions. Vous verrez plus de 100 grands tapis comme des Kashan Imperial, Kerman Royal, Sarouk Imperial, Taba Tabriz, Jashagan, Heriz, Abadeh, Belouch, Bakhtiary, Bokhara, Yalameh, Birjand, Mashad, Ardebil, Isfahan, etc., dont les dimensions peuvent atteindre 7 m x 4 m, cela sous un seul toit. Nous vous proposons un grand choix de tapis longs, de kilims, de maquettes et plus de 1,000 pièces de petits tapis de toutes sortes qui proviennent de 30 branches d'Iran et d'autres pays orientaux. Tous ces articles devront être liquidés lors de notre

SOLDE DE FIN DE SAISON

Vous aurez sous vos yeux un choix incroyable de pièces uniques, témoins d'un passé et d'une grande tradition, entièrement tissés main dans des centres réputés depuis des siècles pour leur maîtrise du tissage. Ces tapis symbolisent à la fois la beauté parfaite et la chaleur des teintes, véritables merveilles quasi éternelles. Le choix et les prix sont incroyables, c'est du jamais vu en Amérique du Nord. Fiez-vous au prestige et à l'authenticité de notre compagnie. Pourquoi vendons-nous plus de tapis d'Orient qu'aucune autre compagnie au Canada? Les raisons en sont évidentes. Primo, le choix que nous proposons est vaste et second, nous traitons directement avec les fournisseurs iraniens. Il n'y a donc pas d'intermédiaires et nos clients, par le fait même, se trouvent à payer beaucoup moins cher. Nous vous invitons à venir admirer l'art persan et à faire un placement incomparable, à la fois rentable et esthétique.

LE CENTRE SHERATON
1201 ouest, boul. Dorchester (salle de Bal ouest)
(A cause de la fermeture de l'hôtel Windsor, l'exposition se tiendra à l'adresse ci-dessus).

LIQUIDATION LIQUIDATION LIQUIDATION

SOLDE DE LIQUIDATION

ÉPARGNEZ **JUSQU'À 70%** DE RABAIS

SUR DE MAGNIFIQUES LAMPES TIFFANY

DE PREMIÈRE QUALITÉ
FAITES À LA MAIN, EN VERRE TEINTÉ ET PLOMBÉ

ILLUMINEZ VOTRE INTÉRIEUR POUR LE PRINTEMPS

MORRIS a obtenu l'inventaire entier de LA FAILLITE DE «LA MAISON DE LAMPES TIFFANY INC.», une des plus importantes compagnies au Canada à fabriquer des lampes Tiffany suspendues, Tiffany de table, de pièces électriques et de panneaux de verre finis ou plomb, et elle tient à liquider des centaines de ces lampes à des prix SPECIAUX. Venez nous visiter dès aujourd'hui à notre Centre d'éclairage et choisissez la vôtre parmi la plus vaste sélection jamais offerte au public montréalais.

CADEAU GRATUIT (valeur jusqu'à \$10 sur présentation de cette annonce à notre centre, un par famille, et tant qu'il y en aura).

MORRIS Centre d'éclairage
9172 boul. St-Laurent
(Entre Legendre et Chabanel)
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h (ou sur rendez-vous)
STATIONNEMENT GRATUIT
Une autre compagnie canadienne appartenant entièrement à G.G. Morris

LIQUIDATION LIQUIDATION LIQUIDATION

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY editorialiste en chef

M. Pierre Mauroy au Canada

« Il s'agit pour le premier ministre de naviguer à vue entre la feuille d'érable et la fleur de lis sans soulever de vagues. » Par cette formule imagée, un fonctionnaire français illustre le défi auquel doit faire face M. Pierre Mauroy dont la visite officielle commence aujourd'hui dans la capitale canadienne.

Source de tensions nombreuses et de frictions notoires au cours des 15 dernières années, le contexte souvent difficile des relations entre Paris, Ottawa et Québec paraît, aux yeux d'observateurs français, plus malaisé qu'il ne l'est en réalité en raison de l'épreuve constitutionnelle qui dresse le gouvernement de M. Lévesque contre celui de M. Trudeau. Et pourtant, la navigation à laquelle fait référence le fonctionnaire parisien a déjà soulevé des vagues à l'étape des préparatifs du voyage. Mais celles-ci sont allées mourir sur les rivages d'un compromis réaliste. Les règles du jeu sont bien arrêtées maintenant entre les escalades d'Ottawa, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick

et du Québec. On ne prévoit donc pas d'incident et « tout baigne dans l'huile », conclut avec une évidente satisfaction M. Jacques-Yvan Morin dont la récente mutation aux Affaires intergouvernementales inaugure une ère nouvelle dans les relations extérieures du Québec.

S'il est vrai que le Paris du général de Gaulle et de ses continuateurs a redécouvert la Nouvelle-France avec émotion à la fin des années 60, il est juste de dire que le gouvernement socialiste de M. Mauroy redécouvre à présent le Canada anglais pour des raisons d'ordre économique et politique. Certes, qu'ils soient de gauche, du centre ou de la droite, les hommes et les femmes de la classe politique française ont encore et auront toujours envers le Québec une affection particulière et une sollicitude plus attentive que justifient largement l'histoire, la culture et la langue. Mais autant les exigences de l'économie que les impératifs de la technologie poussent la France à conquérir les marchés de l'Amérique.

C'est ainsi que des entreprises françaises songent à l'exploitation des grands gisements de gaz naturel de l'île Melville, dans l'Arctique, à d'éventuelles participations dans la production pétrolière des sables bitumineux de l'Alberta, à la vente du célèbre train français TGV entre Calgary et Edmonton, aux charbonnages de la Colombie-Britannique, à l'expansion de son usine d'automobiles de Brampton (Ontario). Tout comme le président François Mitterrand, M. Trudeau et son ministre responsable de la francophonie, M. Pierre de Bané, ont exprimé à quelques reprises ces derniers mois leurs intentions d'accroître les échanges commerciaux, encore trop modestes entre les deux pays et, pour le Canada, à 60% concentrés au Québec.

Cette volonté de rapprochement entre Ottawa et Paris procède aussi d'un souci politique. Le président de la République française a trouvé en M. Trudeau un interlocuteur sensible et, sur certains points, un allié précieux. Les deux hommes ont appris à se

connaître et à s'estimer en juillet dernier au cours du Sommet de Montebello. Ces jours derniers, ils ont eu un entretien cordial à Vancouver en prévision du Sommet de Versailles que présidera M. Mitterrand en juin. Ces bonnes dispositions entre le premier ministre et le président font contraste avec les rapports froids, distants et raides qui prévalaient entre M. Trudeau et M. Giscard d'Estaing.

Les gouvernements successifs de la France, tous empressés et plutôt généreux envers le Québec depuis l'établissement de la Délégation générale à Paris sous le régime de Jean Lesage en 1961, ont en revanche assorti leurs actions et leurs discours de la réserve indispensable de non-ingérence dans les affaires intérieures du Canada. Mais le caractère exceptionnellement chaleureux, fastueux dans certains cas, de l'accueil fait à Paris aux visiteurs du Québec, principalement à ses premiers ministres, de même que les déclarations d'appui à peine voilées à la cause défendue par

M. René Lévesque ont été plutôt mal reçues à Ottawa ces dernières années.

Aussi bien le premier ministre, en même temps qu'il met en œuvre sa conception du fédéralisme, autant par la voie constitutionnelle que par la voie politique, a-t-il entrepris de régulariser ses relations avec Paris. Le gouvernement français a répondu en partie à ce désir sans toutefois répudier la nature particulière de ses relations plus étroites avec le Québec. Par exemple, pas plus les Français que les Québécois n'auraient accepté la présence tutélaire d'un ministre fédéral lors de la visite que fera M. Mauroy au Québec les 26 et 27 avril. Il existe entre le Québec et la France un régime bilatéral fait de relations culturelles, économiques, sociales et techniques. Cela ne saurait être remis en cause, d'autant que la coopération entre les deux partenaires revêt depuis deux ou trois ans un caractère plus moderne: on se préoccupe non seulement d'éducation, de culture et de langue, mais aussi, et de plus en plus, d'implantations et

d'accords industriels, de brevets et de recherches, de technologie et d'investissements. Le volume des exportations du Québec vers la France en 1980 (\$276,7 millions) et des importations françaises au Québec (\$443,3 millions) demeure toutefois modeste, la France se situant au sixième rang des clients du Québec dont les livraisons vers l'ancienne mère patrie sont à 65% forestières et minières. On le voit, il reste beaucoup à faire à la fois pour accroître et diversifier les échanges. M. Jacques-Yvan Morin compte s'y employer et a déjà accompli d'importantes démarches en ce sens. Ottawa, loin d'y faire obstacle, pourrait y concourir.

Ce qui est changé désormais, c'est que la France étend ses relations au reste du Canada et que le gouvernement central n'acceptera plus que le Québec exploite la qualité particulière de ses rapports avec la France à des fins de politique intérieure et anti-fédérale.

MICHEL ROY

Les « privilégiés » du secteur public

L'autre soir, à l'assemblée d'information convoquée par les deux syndicats CSN de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), un employé de bureau s'est plaint du fait que les médias qualifiaient trop facilement de « privilégiés » l'ensemble des travailleurs du secteur public. Le jeune homme, qui est au service de la CTCUM depuis un an et demi, a cité son cas en exemple. « Une fois les déductions faites de mon chèque de paye, a-t-il dit, il ne me reste plus que \$178 net par semaine. Dois-je me considérer comme un privilégié? »

Sauf le respect que je dois à cet intervenant, je dois dire qu'il a mal interprété ce qualificatif. Il n'a jamais été question, dans l'esprit du soussigné en tout cas, de présenter indistinctement tous les travailleurs du secteur public comme des gens roulant sur l'or. L'épithète de « privilégié » doit s'entendre par comparaison avec le secteur privé. La question que le jeune employé de bureau de la CTCUM doit se poser est celle-ci: « Est-ce que je ne gagnerais pas moins si j'étais plutôt au service d'une entreprise privée? »

Bien sûr, un revenu net hebdomadaire de \$178 est loin d'être exorbitant surtout quand, comme c'est le cas de celui qui s'en plaignait, son épouse ne travaille pas à l'extérieur du foyer. Mais, justement, est-ce que le syndicat qui se targue d'une certaine philosophie égalitariste ne pourrait pas

chercher d'abord à améliorer le sort des moins bien nantis de ses membres au lieu de négocier des hausses en pourcentage.

Personne ne blâmera les syndicats d'essayer d'obtenir de plus fortes concessions salariales de la part de la CTCUM, mais, en supposant que les gains soient difficiles à réaliser à ce chapitre, on pourrait au moins en profiter, dans la mesure où les règles de la concurrence le permettent, pour avantager ceux qui sont au bas de l'échelle. Ces derniers devraient avoir droit, notamment, à la pleine indexation même si on ne peut la donner aux autres. On voit mal que la CTCUM puisse refuser de souscrire à une aussi noble philosophie si les syndiqués les mieux rémunérés acceptent d'en faire les frais.

Malheureusement, le jeune employé de bureau parlait devant une salle vide. Le vrai public n'avait pas répondu à l'invitation des deux syndicats de la CSN. Et les rares syndiqués présents ont plutôt passé leur temps à s'arc-bouter contre toute tentative de la part des autorités politiques de toucher à leurs « droits acquis ». Ils n'ont guère évoqué ceux de la population.

Quoi qu'il en soit, il faut espérer qu'une reprise du dialogue reste toujours possible avec la direction de la CTCUM. Il faut faire vite si l'on veut éviter un autre débrayage à la mi-mai.

VINCENT PRINCE



Droits réservés

Les expropriés de Mirabel ont droit à leurs terres

Les expropriés de Mirabel ont en main une cause juste et hautement défendable. Et il faut espérer qu'ils puissent la défendre avec les moyens les plus aptes à faire fléchir l'intransigeance excessive du gouvernement d'Ottawa.

C'est depuis les premiers jours de Mirabel que les erreurs se multiplient sur ce coin de terre. Mais la plus grave, celle qui semble toujours se répéter, se trouve dans l'incapacité des représentants du gouvernement à respecter les personnes en cause. Ce qui entraîne, inévitablement, une réaction agressive des opposants. Présentement, on risque même de provoquer de nouveaux affrontements plus graves que tous les autres.

Le juge Jacques Duquette, de la Cour provinciale, croit que le débat est trop politique pour que le tribunal puisse l'entendre. Pourtant, il déclare qu'il tranchera la question le 14 mai prochain si les parties ne peuvent s'entendre d'ici là. C'est dire que le tribunal devra intervenir même si le débat est politique.

Car en fait, il faut comprendre le propriétaire qui voit ses locataires refuser de lui payer ce qu'ils lui doivent: il est fort probable qu'il y ait là une question de droit. Mais le problème n'est pas vraiment à ce niveau: il se situe au plan des intentions du gouverne-

ment qui tente de réparer ses erreurs de 1969 par une autre erreur grossière.

Il faut se rappeler que l'expropriation des terres de Sainte-Scholastique et de Sainte-Monique s'est faite de façon presque sauvage. Le gouvernement s'est approprié beaucoup plus de terrain qu'il ne lui en fallait et il a imposé des conditions qui ne tenaient pas toujours compte des situations humaines. Aujourd'hui, il considère que ce sont les nouvelles découvertes aéronautiques qui permettent de diminuer l'espace réservé. C'est partiellement vrai; mais c'est surtout les mauvais calculs de 1969 qu'il faut corriger. Il est normal de redonner des forces humaines à une terre propre à la culture.

Quand le ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, a formé la Société immobilière du Canada pour administrer les terres de Mirabel, les expropriés ont retrouvé l'espoir de revenir à leur vie d'hier. Ce sont eux qui peuvent correctement aménager ce territoire, parce qu'ils le connaissent et parce qu'ils l'aiment. La Société, de son côté, a présenté des projets dont certains éléments sont valables, comme l'idée des érablières ou d'un grand parc. Mais dans les projets de la Société, la place des cultivateurs semble subordonnée, limitée, infime, toute dépendante de la volonté gouvernementale.

Il serait normal que les expropriés puissent profiter de prix avantageux pour récupérer leurs terres, tout simplement parce qu'ils sont les plus aptes à leur donner leur sens. Mais aussi, au nom d'une certaine préoccupation humaine, il serait normal que le gouvernement pense à soutenir les efforts de ceux qui veulent s'engager dans une tâche nécessaire.

Il semble évident que la Société ne veut pas s'embarrasser de propriétaires pour étendre son autorité sur tout le territoire exproprié. Et il est de plus en plus évident que la Société espère décourager les expropriés pour les diviser et les éloigner de leur dessein commun. L'absence de dialogue et d'échange en fait foi.

Comment se fait-il que le gouvernement fédéral ne trouve jamais le moyen de partager les préoccupations d'une population qu'il tient toujours pour acquise?

Le refus de payer les loyers ne peut s'interpréter comme le meilleur moyen pour engendrer le dialogue: à preuve, l'action judiciaire de la Société.

Mais il faut que le problème se règle hors cour. Et la seule solution se trouve dans l'amorce d'un dialogue sincère que doit immédiatement entreprendre le gouvernement fédéral.

JEAN-GUY DUBUC

Le Canada s'est séparé...

Michel Roy a toujours eu le don de dire la réalité des choses avec autant de couleur que de vérité. C'est ce qui en fait un grand journaliste. Ainsi intitule-t-il son éditorial du lundi 19 avril: « Requiem pour un pays inachevé ». On ne saurait mieux dire.

LIBRE OPINION

Je regardais la veille à la télé les cérémonies officielles du rapatriement de la constitution. Ça ressemblait au baptême d'un enfant mort-né. C'est bien pour quoi, au lieu d'être salué par les « alléluias » et les « magnificats » qui expriment d'ordinaire la joie des peuples quand il leur arrive un bonheur, c'est par un funèbre « requiem » qu'il est accueilli. C'est triste quand même.

Mais ne fallait-il pas s'y attendre? La constitution nouvelle est une structure juridique imposée de force à un pays dont la moitié n'en veut pas. Ce n'est pas une loi fondamentale, c'est une imprudence politique. Elle n'est pas un signe d'unité, elle est un facteur de division. Elle a à peu près la souplesse d'un corset de fer.

Je ne parviens pas à comprendre qu'un Prince réputé aussi intelligent et aussi démocrate que Trudeau ait pu non seulement concevoir mais exécuter — sans le Québec — un pareil coup constitutionnel. Cela me semble encore impossible. Car fin comme il est, il ne peut pas ne pas savoir que ça ne marchera jamais. Que c'est vouloir réaliser la quadra-

ture du cercle. Que jamais le Québec n'acceptera ça, son gouvernement fut-ce libéral. Personne d'ailleurs ne l'acceptera. Tout simplement parce que ce n'est pas acceptable.

C'est non seulement inacceptable aux Québécois, mais c'est invraisemblable comme geste politique. A tel point que j'en viens quelquefois à me demander, dans le secret de ma conscience — mais je n'ai jamais osé le dire à quiconque tant ça me paraît objectivement incongru — si Trudeau, à qui on peut désormais logiquement prêter les desseins les plus machiavéliques, ne travaille pas délibérément à l'indépendance du Québec. Il le ferait qu'il n'agirait pas autrement. Toute sa politique constitutionnelle, depuis son discours référendaire jusqu'au coup de force qu'il vient d'accomplir, ressemble à s'y méprendre à une provocation calculée destinée à tellement écoeurer les Québécois qu'ils finissent par n'avoir d'autre choix que l'indépendance. Quoi qu'il en soit, « tout compte fait, comme l'écrit Michel Roy, nous ne sommes pas loin de l'imposture ».

Trudeau a lui-même annoncé récemment la mort du fédéralisme coopératif et l'avènement du fédéralisme unilatéral. Désormais, comme disait l'autre, c'est Ottawa qui va mener et que le Québec, simple province comme les autres, se mette au pas fédéral! La nation québécoise, ça n'existe pas; il n'y a que des individus qui parlent français au

Québec. Et qui d'ailleurs ne sont qu'une minorité canadienne comme les autres. Leur « Etat du Québec », c'est une espèce de grosse municipalité. (...)

Pourtant, malgré l'apparente sérénité de son âme en possession tranquille de la vérité constitutionnelle, le Prince a des doutes. Dans son discours devant la reine, il s'en est ouvert avec une candeur ingénue. « Le Canada est un pays impossible, a-t-il dit. Quiconque veut bâtir ce pays doit être un fou » (voir LA PRESSE, 19 avril 1982, cahier A, page 2). Admettre solennellement à la face du monde que son projet politique est un plan de fou..., il faut le faire.

Mais ne riez pas: le Prince a raison. Et c'est justement pour ne pas donner dans cette « folie » que les Québécois vont bientôt choisir l'indépendance. Pour sortir une fois pour toutes de l'impasse séculaire à laquelle les a acculés ce régime « de fous ». Et pour devenir un pays « possible ». Ce jour-là, tout le monde pourra se réjouir: les Québécois d'avoir enfin leur pays, les Canadiens d'avoir aussi le leur, et tous d'avoir enfin une chance historique d'être des amis qui se respectent et collaborent dans la liberté plutôt que des concitoyens forcés qui se chamaillent dans l'amertume.

Ce jour-là, les chants joyeux de deux pays voisins et à peu près heureux remplaceront le « requiem pour un pays inachevé ».

Doris LUSSIER

EN VRAC

Une situation «scandaleuse»

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Québec

Monsieur le Ministre,

En tant que travailleur et père de famille, permettez-moi de vous faire part d'une situation qui existe dans les nombreux CEGEP de la province et que je trouve scandaleuse et aberrante surtout dans la période difficile que nous traversons.

Il s'agit du cas des éducateurs physiques. Saviez-vous que ces derniers ont une très lourde tâche de travail de 12 heures par semaine pour «amuser» nos enfants et que pour leur difficile labeur, ils sont rémunérés \$25,000, \$35,000 et même plus de \$40,000 par année, selon leur niveau de scolarité et leurs années d'expérience? Bien plus, non seulement ne travaillent-ils pas 48 ou 50 semaines par année comme la grande majorité des payeurs de taxes, mais grâce à la générosité des conventions collectives, c'est pendant au plus 38 semaines par année qu'ils utilisent les splendides gymnases qui ont été construits avec nos taxes.

Enfin, saviez-vous que le système leur permet d'organiser leur horaire de telle sorte que plusieurs d'entre eux font trois demi-journées de 4 heures par semaine, par exemple, les lundis mardis et mercredi de 8 heures à midi, et qu'ils sont ensuite libres comme l'air, soit pour ne rien faire, soit, les plus vailants, s'occuper à un second emploi alors que les étudiants finissants de nos universités doivent s'enregistrer à l'assurance-chômage faute de travail?

Je suis convaincu de l'importance de l'éducation physique pour nos enfants, mais pas à n'importe quel prix. La situation que je vous présente m'apparaît inacceptable et scandaleuse, pour moi, pour des milliers de travailleurs, et je vous serais reconnaissant d'en informer votre collègue, le ministre de l'Éducation, afin qu'il profite de la prochaine négociation provinciale pour mettre un terme à cette folie furieuse.

Rémi PELLETIER
St-Laurent, Québec

blic. En demandant quels sont précisément ces critères, j'ai reçu la réponse que cette information ne peut pas être communiquée au grand public.

Aussi, j'ai demandé pourquoi «Whisper» se trouvait toujours à l'affiche et il m'a expliqué, tout en admettant les nombreuses plaintes reçues depuis six mois, que puisque c'était une question de gros investissements il fallait à tout prix ne pas brusquer la compagnie qui vend ce produit,

en même temps qu'ils essayaient d'arriver à une entente.

La question que je me pose est la suivante: si les investissements de ces compagnies ont priorité sur l'indignation de la collectivité, quelle certitude peut-on avoir que l'application de ces mystérieux critères est suffisamment rigoureuse pour exclure la publicité qui véhicule une image dégradante et dévalorisante de la femme?

Kirsten M. HUMMEL
Montréal

Bravo pour le bel effort!

Samedi dernier, à la télévision, j'ai regardé les derniers instants du rapatriement de la constitution canadienne. Comme tout le monde, j'ai vu et entendu M. Trudeau raconter en français que le Québec avait tout à gagner avec cette nouvelle constitution. J'ai bien ri car, quelques minutes historiques auparavant, son collègue M. Regan avait montré encore une fois qu'au Canada il vaut mieux être anglophone ou bilingue.

M. Regan était le maître de cérémonie. Il a expliqué en anglais ce qui allait se passer et ensuite il a fait un gros effort pour le faire en français. Bravo pour l'effort. Après cet effort, M. Regan a utilisé sa langue maternelle pour proposer à ses concitoyens de montrer leur joie après la proclamation. Il a de-

mandé aux gens de chanter le O Canada «coast to coast». Tous les chrétiens, les Ouellette et les Trudeau qui ne comprennent pas un traître mot d'anglais n'ont pas pu participer à cette grande manifestation de joie.

Mais je pense qu'à Ottawa on savait que l'hymne national ne serait pas chanté en français l'autre côté de la rivière ou ailleurs, que ce soit par choix ou parce que M. Regan n'a pas invité les francophones à le faire. On s'en doutait tellement qu'on a décidé que le chœur qui se trouvait sur la colline parlementaire chanterait l'hymne national dans sa version originale seulement, c'est-à-dire en français. Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour la forme.

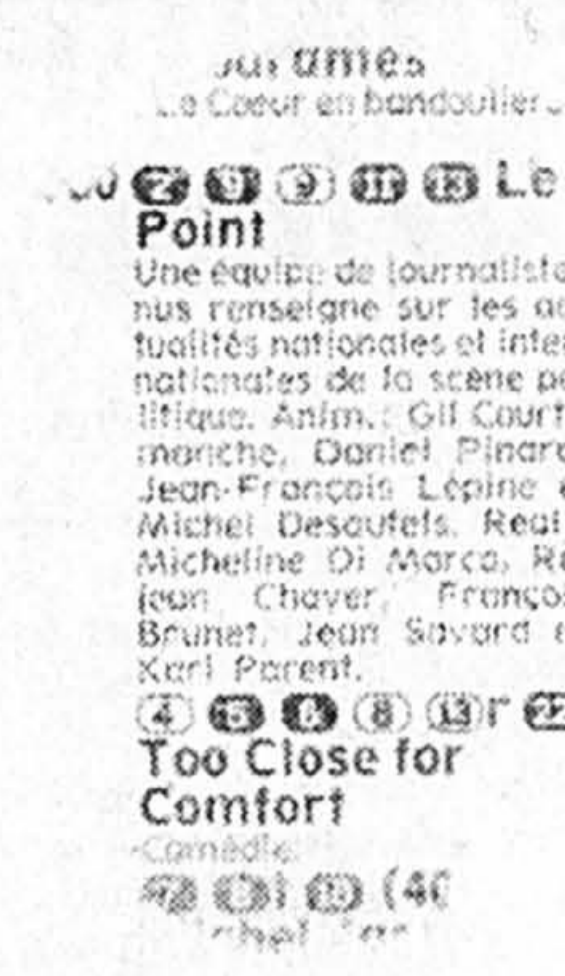
Carolle PICHE-BURTON
Montréal

Quelle amère déception!...

Vous ne pouvez imaginer ma déception quand j'ai regardé l'émission «Le Point», le 6 avril dernier, au canal 2, de voir des journalistes tout habillés, cravatés, etc., quand je m'étais fait tant de joies, à l'heure du souper, de voir dans le Télé-Pressé: «Une équipe de journalistes nus renseigne sur les actualités nationales et internationales de la scène politique» (voir ci-contre).

Voilà une perle qui m'a fait tellement rire que j'ai voulu en faire profiter vos lecteurs. On a si peu souvent l'occasion de rigoler ces temps-ci.

Suzanne MASSE
Montréal



Encore la publicité sexiste

En rentrant par métro de l'exposition d'art féministe «The Dinner Party», au Musée d'art contemporain, je me suis trouvée assise en face de trois affiches publicitaires: d'abord, la femme «Whisper» qui, malgré de très nombreuses plaintes, se trouvait toujours dans sa posture grotesque et ridicule, et deux nouvelles affiches, Bain de Soleil, qui utilise le corps d'une femme en bikini pour vendre son produit, et une nouvelle annonce Jean Naté, où on montre une femme dans son bain, puis en gros plan, en bas, cette même femme habillée en short, en train, paraît-il, d'enjamber un filet de tennis... (tout comme

«Whisper», une posture intentionnellement provocante).

Ma compagne et moi n'en croyions pas nos yeux en voyant ce faste de corps de femmes étalés devant nous (surtout en quittant une exposition dédiée aux réalisations des femmes à travers les siècles).

Le lendemain je me suis plainte à la compagnie TransPublic qui se charge de la publicité affichée dans les transports publics. Le monsieur qui a reçu mon appel m'a informé qu'un comité de trois personnes (deux hommes et une femme) détermine si la publicité est conforme aux critères de l'affichage pu-

Ah, ce bon gouvernement!

Les ajustements budgétaires présentés par notre génie financier le 17 novembre 1981 apportent la preuve douloureuse de l'irresponsabilité de monsieur Parizeau. Le roi des serremments de ceinture et des coupes dans la graisse venait de toucher le fonds de son incapacité administrative. Après avoir pataugé dans la Caisse de dépôt pour dévaluer nos futures pensions, après avoir tripoté les profits d'Hydro-Québec et augmenté effrontément les tarifs d'électricité, après nous avoir étouffés avec un mini budget antiscial, voici que ce grand patriote nous menace maintenant d'augmentations de taxes pour boucher le nouveau trou de 700 millions qu'il vient de creuser. Comme citoyens les mieux taxés d'Amérique, on peut être vraiment fiers de notre bon gouvernement.

Il faut dire que le palmarès de ce ministre est éloquent. Pensons au trou d'un demi-milliard à l'Éducation, à la conservation des pensions de députés évaluées à un million chacune en valeur actuarielle, à l'engloutissement de fonds publics dans Tricofil, au

gaspillage éhonté de la publicité pour le lavage de cerveaux des Québécois et au gonflement patronneux du nombre de fonctionnaires surpayés. Quand on pense que ce brillant gestionnaire et sa cohorte de vierges offensées reprochaient la mauvaise administration de leurs prédécesseurs, c'est à se tordre de rire. (...)

Gaston COUSINEAU
Montréal

N.B.

- **Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.**
- **Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.**
- **LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.**
- **L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.**
- **Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.**
- **Si possible écrire à la machine, à double interligne.**
- **Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.**

ON EST «TANNÉ»!

Un article dans votre édition du 15 avril fait état de la création d'un institut de la PME par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Biron.

En tant que contribuable, je m'indigne du fait que lorsqu'un secteur est en difficulté la seule solution de notre gouvernement c'est la création d'un institut, d'une commission, d'un comité consultatif ou l'on crée des «jobs» pour les petits amis.

Il y a des fonctionnaires compétents qui sont «tablettés» ou à qui l'on donne de généreuses primes de séparation, qui pourraient s'intégrer soit au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ou à la Société de Développement industriel justement pour accomplir les tâches afférentes à l'objectif poursuivi par le gouvernement.

Il est vrai que de tels réaménagements n'ont pas l'éclat que révèle la création en grande pompe

d'un institut. Ils garnissent bien pauvrement un communiqué de presse.

Messieurs et Mesdames du gouvernement, le peuple est tanné et fatigué de vos opérations «charme» à grands coups de propagande.

Dans un contexte où le déficit et la dette du gouvernement ont pris des proportions démesurées, moi, Baptiste, payeur de taxes, ça me fait mal de payer la taxe sur l'essence, ça me fait mal que le gouvernement PIGE dans la Caisse de dépôt et placement, PIGE à même les revenus d'Hydro-Québec, PIGE dans les fonds de pension des fonctionnaires, et j'en passe.

Il est temps que ça change et qu'on vous mette à la porte.

JE ME SOUVIENS DE Louis-Hébert et de Saint-Laurent.

Marcel FOURNIER
Ste-Foy

Veut-on vraiment la paix au M.-O.?

J'ai lu l'article de M. Jacques Renaud dans LA PRESSE du 25 mars 1982 intitulé «L'impérialisme syrien au Proche-Orient». C'est une approche qui sent l'étude piégée par l'obsession des stratégies politico-américano-soviétiques qui n'ont rien à voir avec la réalité de la souffrance imposée aux Palestiniens, et qui confirme que le peuple palestinien est le plus négligé et le plus ignoré dans les dialogues et les négociations du conflit au Proche-Orient. M. Renaud y va d'une accusation d'antisémitisme à l'endroit des Arabes qui sont pourtant eux-mêmes, avec les Juifs, les principaux peuples sémites dans le monde. De là à insister sur les «connotations éminemment eschatologiques» comme il le dit, «dans certains versets du Coran» — il faudrait établir le fait que le pendant de semblables connotations existe tout autant dans les versets de la Torah, avec la non moindre bénédiction du gouvernement opposé — mais là n'est pas la question.

Est-ce qu'on désire véritablement la paix au Moyen-Orient? Non, pas vraiment, sinon la plupart des gens consciencieux auraient secoué cette apathie et cette indifférence envers ce peuple qui n'a pas les moyens de se défendre, ni les pouvoirs, ni la reconnaissance, ni les médias pour sensibiliser l'opinion mondiale. Il y a une véritable conspiration pour faire le silence autour de cette plaie infligée; si une personne connue prend la dé-

fense des Palestiniens (voir Vanessa Redgrave), elle est aussitôt harcelée, boycottée dans son travail et condamnée pour ses opinions. On peut imaginer le sort réservé à une série, genre «Exodus palestinien», si elle était réalisée pour nos écrans! Dans les derniers événements en Cisjordanie, on le voit ces visages du peuple palestinien, qui n'ont rien de «terroristes». Des visages pleins de tristesse et d'amertume réprimée, des visages pleins d'une dignité peu commune de gens qui n'ont rien à se reprocher.

Cette conspiration du silence a créé l'O.L.P. Les pleurs tranquilles n'ont jamais impressionné le monde, que je sache. Les Palestiniens paient pour les péchés de l'Europe qui ne les regardent pas. L'antisémitisme est un phénomène essentiellement européen; les Juifs, les Arabes, les Palestiniens chrétiens et musulmans ont les mêmes racines bibliques, ils sont tous des Sémites, et les Juifs ne peuvent être antérieurs à leurs propres racines. Donc, ils ont coexisté bien mieux avant que les croisades, les inquisitions, et plus tard l'antisémitisme, tous des phénomènes chrétiens européens, viennent s'en mêler. Il faut manifester un intérêt beaucoup plus profond envers ces peuples que n'en témoigne M. Renaud par jugements savants de stratégie Est-Ouest. (...)

R. ROHANA
Montréal

La crise du logement au Québec

La Cour supérieure du Québec déclarait récemment ultra vires 27 des 28 pouvoirs de la Régie du logement du Québec, celle-ci ne conservant que le droit de fixer les prix des loyers. Simultanément, la Régie annonçait l'instauration d'un ticket modérateur de 20\$, somme dont la répartition entre propriétaires et locataires incombera à cet organisme, à moins qu'une entente ne survienne entre les parties avant l'audition de la cause. On sait de plus qu'aucuns frais ne seront exigés dans les cas de demandes de fixation des loyers; de plus, les bénéficiaires de l'aide sociale qui ont fait appel à l'aide juridique seront exemptés de cette somme.

DANIEL PARENT

Ainsi, l'avènement d'une telle pratique aura pour effet de désengorger une Régie depuis trop longtemps embourbée dans la paperasse et dont les décisions ne sont souvent rendues qu'au bout de plusieurs mois. Par exemple, il est reconnu que plusieurs locataires accourent à cette instance au moindre problème survenant chez eux ou au minimum d'augmentation exigée par leur propriétaire, négligeant par le fait même le principe de la négociation faisant partie d'une société démocratique.

L'acharnement avec lequel les associations de propriétaires ont combattu la Loi 107 témoigne de la frustration qu'éprouvent ceux-ci depuis quelques années, ce qui a largement contribué à la situation actuelle.

C'est donc beaucoup plus à l'interventionnisme de la Régie du logement qu'à la flambée des taux d'intérêt qu'il faut attribuer les mauvaises relations qu'entretiennent propriétaires et locataires, d'autant plus que

l'investissement immobilier constitue un placement sûr en notre ère inflationniste.

Or, plutôt que d'être encouragée par la compétition que créait une assez forte augmentation du stock de logements à moyen terme, la construction domiciliaire est systématiquement enrayerée par les pouvoirs conférés à la Régie du logement. (Selon Statistique Canada, 23 064 unités de logements résidentiels furent construites au Québec en 1980 contre 23 121 en 1981, dont 12 433 il y a deux ans comparativement à 14 643 l'an dernier pour la région métropolitaine de Montréal.) On sait que les pouvoirs de la Régie demeurent en vigueur, le Québec ayant logé un appel envers le jugement de la Cour supérieure.

Advenant l'avènement d'un contexte plus propice à la construction domiciliaire, il n'y a pas lieu pour les locataires de s'inquiéter exagérément car les locataires de logements, notamment les logis de très haute qualité, n'auront pas avantage à augmenter démesurément les prix de leurs loyers car il deviendra alors nettement avantageux pour ces résidents de posséder leur propriété plutôt que de payer plusieurs centaines de dollars de loyer mensuellement.

Cependant, il est à se demander si la formation d'associations de propriétaires ne constitue pas une infraction à la Loi fédérale sur les enquêtes et équilibres. A présent, rien ne permet de condamner la formation de tels regroupements puisque l'emprise de la Régie sert à elle seule de prétexte à leur existence. Cependant, est-il assuré que ces associations cesseront d'exister advenant une défaite du Québec en appel? Dans la négative, qu'on se rappelle le cartel qu'avaient formé les compa-

gnies sucrières il y a quelques années afin d'éliminer la concurrence. De plus, la confection de listes noires de locataires ne constitue-t-elle pas une intrusion dans la vie privée des individus?

Un autre fait marquant dans cette crise du logement est la revente continue d'immeubles à caractère hautement spéculatif, notamment ceux sur lesquels la Régie du logement ne peut exercer le seul pouvoir qu'elle a conservé puisqu'il ne s'est pas écoulé cinq ans depuis la date à laquelle ils furent prêts pour l'usage auquel ils furent destinés. Ces immeubles se revendent continuellement avec de substantielles marges de profit, ce qui se répercute inévitablement sur le prix des loyers exigés. Si ce n'était que cela, le mal serait amoindri puisque la notion de profit domine la société dans laquelle nous vivons. Cependant, il est reconnu que, dans de tels cas, la courbe d'augmentation des services vient loin derrière celle des prix de revente de tels édifices. En agissant ainsi, ces propriétaires ne font que confirmer la nécessité d'une intervention gouvernementale en matière de logement. A noter toutefois que la Régie a juridiction sur la qualité des services dispensés dans le cas des logements datant de moins de cinq ans.

Il ne faut pas oublier que ce jugement de la Cour supérieure pourrait faire époque dans plusieurs autres domaines de l'activité humaine puisqu'il remet en question l'existence d'une foule de régies, commissions et offices créés par le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé.

Les propriétaires ont-ils choisi le moindre mal en combattant la Loi 107 plutôt qu'en cessant d'investir comme tant d'autres l'ont fait depuis quelques an-

nées? Il faut répondre par l'affirmative à cette question puisque notre société nécessitera toujours des investisseurs, des gens qui n'ont pas peur de courir des risques économiques. Cependant, aucun gouvernement ne peut forcer un homme d'affaires à mobiliser du capital, surtout lorsque ses réglementations faussent les lois du marché. Évidemment, l'idéal serait que chacun possède son logis, mais tous n'ont pas l'audace et surtout les moyens d'agir en ce sens, surtout dans la conjoncture économique actuelle.

En présumant que le Québec perde en appel, seul le temps confirmera ou infirmera la justesse du récent jugement. Mais il est déjà permis de penser que plus de gens investiront dans la construction de logements, ce qui, si l'on y réfléchit bien, bénéficiera aussi aux locataires car ces derniers auront alors un plus grand choix à leur disposition.

Si la construction domiciliaire ne prenait pas un nouvel élan suite aux récents événements, aucune instance ne devrait cette fois s'opposer à une intervention étatique dans le domaine du logement. L'excuse des contraintes gouvernementales prévaudrait difficilement en faveur des locuteurs.

Finalement, le gouvernement se doit d'intensifier ses efforts afin de permettre au plus grand nombre possible de gens d'accéder à la propriété plutôt que de créer des organismes comme la Régie du logement et dont la vocation de concilier les relations entre propriétaires et locataires fut totalement ratée. Du même coup, il contribuera à revigorer l'industrie de la construction qui, comme on le sait, constitue le pilier de notre économie. En ce sens, le récent verdict lui pave la voie.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
		Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPÉTIBILITÉ		National, Télé-Pressé	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320

Régent Saint-Pierre inc.

C. MARTIN Jr & CIE
ÉQUIPEMENT MÉDICAL

4338, rue Saint-Denis, Montréal, Québec
À votre service depuis plus de 75 ans.

HEURES D'AFFAIRES:
lun. au vend.: 9h à 17h 30
samedi: 9h à 15h

**LOUEZ
TÉL.: 849-2407
VENTE
OU
LOCATION**

**BANDES HERNIAIRES
ÉQUIPEMENT
COMPLET POUR
LE MALADE À LA
MAISON**

849-2407

CHAISES ROULANTES

- régulières
- ultra-légères
- à bras détachables
- dossier inclinable
- usages

LITS D'HÔPITAL

- électriques
- manuels 3 positions
- manuels 2 positions

NOUS VISITONS SUR RENDEZ-VOUS LES RÉGIONS SUIVANTES: Québec, Trois-Rivières, Ottawa-Hull, Sherbrooke, Granby. Frais d'intervention acceptés.

LE WESTERN CANADA CONCEPT

Une déformation du PQ

—2—
EDMONTON (PC)— Dans les petites villes du sud de l'Alberta, on rencontre facilement des partisans du Concept, mais il est plus difficile d'en trouver dans les agglomérations comme Medicine Hat et Lethbridge, où l'on sent plus de scepticisme, et où ses adversaires sont plus articulés. Les grands points d'interrogation sont Edmonton et Calgary, qui représentent 35 des 79 sièges que compte l'assemblée législative.

Les gens viennent au parti pour différentes raisons. Certains croient à une conspiration communiste à Ottawa. D'autres se demandent pourquoi leur premier ministre a donné son adhésion à une Constitution qui ne garantit pas carrément les droits de propriété. D'autres, enfin, sont mécontents de la politique énergétique du Canada et sont d'avis que les Albertains devraient obtenir les prix mondiaux pour leur pétrole et leur gaz, mais qu'ils ne devraient pas avoir à payer eux-mêmes ce prix.

D'autres veulent emprunter à des taux d'intérêt raisonnables et sont incapables de le faire à même le Trust Fund Heritage, qui est de dix milliards, alors qu'on leur dit que cet argent est à eux.

Un pharmacien de Brooks, au cœur de la région de l'exploration pétrolière, a l'intention de voter

pour le Concept, parce qu'il «faut que ça change».

Le programme de bilinguisme devrait être aboli, dit-il. Il faudrait vendre les sociétés de la Couronne comme Pétro-Canada et le Canada devrait revenir au système de libre entreprise. Mais, comme M. Kesler et les autres partisans du Concept, il ne souhaite pas cependant un retour au capitalisme intégral.

«Tout ça aura disparu dans un an ou deux, dit un ouvrier de Bow Island. Trudeau va prendre sa retraite et tout va être oublié».

A Edmonton, le NPD s'est classé deuxième, dans presque toutes les circonscriptions, aux élections provinciales de 1979. Si le Concept divise les voix accordées aux conservateurs, il se pourrait qu'on voie à la prochaine consultation électorale plusieurs nouveaux députés néo-démocrates aux côtés du leader Grant Notley.

A Calgary, l'organisation du Concept a été plus lente que dans les régions rurales. Selon M. Errol Squires, directeur régional, le parti a plus de 50 pour cent de chances d'emporter deux des circonscriptions de Calgary, et une «chance raisonnable» dans deux autres.

Tout comme certains supporters du Parti québécois, les membres du Concept évitent de prononcer le mot «séparatiste».

M. Gordon Kesler, élu député de la circonscription albertaine d'Olds-Didsbury, en février dernier, sous la bannière du Concept, n'aime pas ce mot qui évoque pour lui radicalisme et violence. L'indépendance, dit-il, est un mot plus adéquat, qui rappelle le Boston Tea Party et le mouvement d'émancipation américaine. Ce mouvement avait de la «dignité et du sérieux», dit Kesler, omettant de mentionner la violente révolution qui a suivi.

Le peuple décidera

La position du Concept en ce qui concerne le séparatisme est indéterminée, depuis que le parti a décidé, en novembre dernier, qu'il «préconiserait» l'indépendance mais laisserait le peuple en décider par référendum.

Cette prise de position a ouvert les portes du parti à des milliers d'Albertains, qui voulaient secouer le joug du centre du Canada, sans pour cela se séparer du reste du pays.

Il était inévitable qu'on fasse des comparaisons avec le Parti québécois, et avec sa décision de parvenir à la «souveraineté-association» par voie de référendum. Tout comme le PQ, le Concept a surgi abruptement, après des années de mécontentement latent dans les régions.

Le Parti québécois a été créé pour remettre en question une ad-

ministration libérale solidement ancrée, après l'effondrement de l'Union nationale. Le Concept, lui, remplit le vide laissé par l'effondrement créditiste, face à un gouvernement progressiste-conservateur qui détient 73 des 79 sièges à l'Assemblée législative de l'Alberta.

En dépit des similitudes, le parti de l'Ouest semble souvent être une déformation du Parti québécois. L'antibilinguisme a pris une allure plus sophistiquée. Maintenant, l'opposition est souvent fondée sur la loi 101.

Ce thème revient dans les conversations avec les partisans du Concept. S'il n'y a plus de bilinguisme au Québec, disent-ils, il ne devrait certainement pas y en avoir en Alberta. Mais, on ne trouve pas dans le Concept les intellectuels qui ont toujours été l'image de marque du Parti québécois.

A la place d'un ex-journaliste éloquent comme M. Lévesque ou d'un économiste éminent comme M. Jacques Parizeau, on trouve M. Al Maygard, courtier en immeubles d'Edmonton, qui est le leader du Concept, et un pétrolier-rancher-cavalier de rodéo en la personne de M. Gord Kesler.

DEMAIN: tout est possible



photo PC

Parmi les séparatistes de l'Ouest, il arrive qu'un fédéraliste intégral se manifeste.

«L'offensive du printemps» des ouvriers japonais

TOKYO — De trente minutes à 48 heures de grève... Tout au plus! Les syndicats japonais préviennent leurs patrons à la seconde près du moment de leur arrêt de travail, qu'il soit légal ou pas. Ils leur précisent avec autant d'exactitude quand ils reprendront leurs activités. Et puis, toute l'année, ils continuent à faire leur boulot sans jamais sourcilier jusqu'au moment venu des revendications salariales qu'ils font tous en même temps au cours d'une vaste opération qu'ils appellent du titre ronflant, bien qu'elle n'ait rien de tel, «offensive du printemps» (shunto en japonais) ou «bataille du peuple». Elle dure tout le mois d'avril.

HUGUETTE LAPRISE

(collaboration spéciale)

Ces grèves, les syndicats nippons les passent bien souvent à marcher en rang, sous le soleil printanier, portant des bannières et scandant des slogans. Ou ils tiennent des assemblées publiques comme s'ils étaient sur les bancs de la petite école. Sagement assis, écoutant leurs chefs syndicaux leur expliquer leurs revendications: «Nous voulons des réductions d'impôts sur le revenu d'un milliard de yen (\$5 millions). Nous voulons des hausses salariales pour tous, même les non-syndiqués. En 1981, nous voulons travailler 1900 heures et non plus 2100. Nous voulons l'âge de la retraite à 60 ans et non à 55 ans».

Pendant ce temps, dans les couloirs, leurs représentants syndicaux débattent déjà les augmentations salariales avec les patrons depuis deux, trois semaines. Hausses qui, dit-on, ne causent jamais beaucoup de surprises, les jeux étant faits même avant que ne débutent les négociations.

Les choses se passent comme cela au pays du Soleil-Levant depuis vingt ans, alors que la principale centrale syndicale, Sohyo ou le conseil général des syndicats d'entreprise du Japon, a lancé la première offensive du printemps. Situation unique parmi tous les pays industrialisés. Au Japon, que ce soit du côté syndical, du côté patronal et même de celui du public, des grèves interminables comme par exemple le Canada, l'Italie ou l'Angleterre en connaissent, sont impensables.

Des clubs d'employés

Au Japon, on préfère considérer les travailleurs comme les membres d'une entreprise plutôt que les membres de la classe ouvrière. Cela entraîne l'absence de syndicats de type européen ou américain. Les ouvriers s'affilient à des syndicats de type «clubs d'employés» dont les structures sont parallèles à celles de l'entreprise.

Exactement 93,6 p. cent des syndicats japonais sont des syndicats d'entreprise; 3,3 p. cent sont des syndicats industriels; le reste — un nombre infime — est formé de syndicats difficiles à définir, mais organisés par catégorie d'emplois ou géographiquement. On compte 73,694 syndicats avec 128,471,000 membres, ce qui représente 30,8 p. cent de l'ensemble des travailleurs japonais. Ce sont en grande majorité de très petits syndicats. Alors qu'aux États-Unis, les 200 syndicats nationaux ont chacun un

nombre moyen de 100,000 membres, au Japon, le nombre moyen est de 370 membres par syndicats.

Face aux syndicats, les patrons japonais ont eux aussi formé leur propre superstructure qui ne s'occupe que des relations patronales-ouvrières. À la tête, Nikkeiren qui chapeaute huit organisations régionales, 44 groupes préfectoraux et 50 organisations industrielles. Nikkeiren ne négocie pas directement pour ses membres avec les syndicats, mais elle exerce une forte influence entre autres dans l'établissement de la politique salariale et particulièrement sur l'augmentation salariale annuelle. A son conseil d'administration se retrouvent les présidents des industries les plus puissantes de l'économie japonaise comme son actuel président, M. Bunpei Otsuki, président de Mitsubishi (mines).

G. Lebeau

Prenez le chemin des économies

Besoin d'une radio?
 Venez...on va bien s'entendre!
 Nous garantissons la qualité du son.



A PIONEER

AM/FM stéréo cassettes.
 • Modèle KP1500, bobinage rapide - arrêt automatique, commutateurs de sourdine, local distance, mono-stéréo.
 • 2 haut-parleurs Pioneer TS106, 20 w.
 Notre prix régulier \$292

Spécial \$249

(installation incluse)

B PIONEER

AM/FM stéréo cassettes.
 • Modèle UKP2200, bobinage rapide, détecteur de musique, commutateurs "loudness", mono-stéréo.
 • 2 haut-parleurs Pioneer, TS411, 20 w.
 Notre prix régulier \$369

Spécial \$329

(installation incluse)

C PIONEER

AM/FM stéréo cassettes.
 • Modèle UKP5210, bobinage rapide, détecteur de musique, boutons-poussoirs, commutateurs "loudness", mono-stéréo.
 • 2 haut-parleurs Pioneer TS694, 20 w.
 Notre prix régulier \$477

Spécial \$427

(installation incluse)

MON AUTO, J'LA GARDE...
 BELLE, PROPRE ET À LA MODE!

CHANGEZ D'AIR!

Les toits ouvrants de G. Lebeau... difficile de trouver mieux:

- Un choix sans pareil.
- Installation par des spécialistes.

Confiez-nous-en l'installation et recevez GRATUITEMENT un étui de rangement d'une valeur de \$20!

TOIT DE 15" x 30"

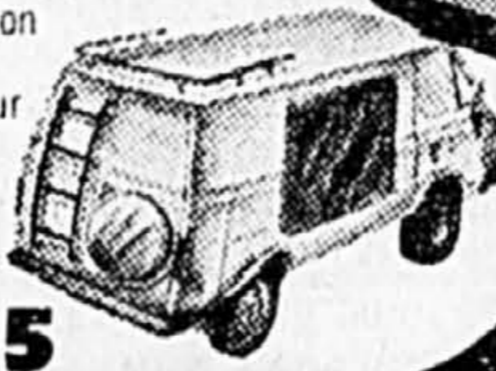
249

(installation incluse)



Tout pour la «van» de vos rêves!

- Décoration et finition intérieure.
- Accessoires pour l'extérieur du véhicule.
- Ensemble de conversion intérieure (Succursale PIE IX seulement)



\$1695

SPÉCIAL DU PRINTEMPS

- Installation de «T-TOP» pour Firebird et Camaro (modèles 76 à 81)

Notre prix régulier \$1295

Spécial \$1195

(Succursale PIE IX seulement)

G. Lebeau. C'est plein de bon \$en\$

MONTRÉAL-CENTRE
 • 5940 Papineau
 tél.: 273-8861
MONTRÉAL-OUEST
 • 6270 ouest, St-Jacques
 tél.: 489-8221
 • 3703, Côte Vertu
 St-Laurent
 tél.: 336-7840
 • 750, boul. St-Jean
 Centre-Clare
 (Centre Commercial Fairview)
 tél.: 694-3310

MONTRÉAL-NORD
 • 9055, boul. Pie IX
 tél.: 325-0562
MONTRÉAL-EST
 • 11675 est, Notre-Dame
 tél.: 645-9261
RIVE-SUD
 • 405 ouest, Curé Poirier
 Longueuil
 tél.: 677-9136
 • 900 boul. Taschereau
 Greenfield Park
 tél.: 656-7180

LAVAL ET LAURENTIDES
 • 1690, boul. Labelle
 Chomedey
 tél.: 688-3751
 • 1179, boul. Des Laurentides
 Vimont
 tél.: 663-9510
 • 745 Sauvé
 St-Eustache
 tél.: 472-2760

• 1055 Masson,
 Terrebonne
 tél.: 471-2825
 • 76 de Montigny
 Ste-Agathe des Monts
 tél.: 328-2882
 • 1230 Paquette
 Mont-Laurier
 tél.: 623-6151
 • 1061 St-Georges
 St-Jérôme
 tél.: 436-5710

EXTERIEUR DE MONTRÉAL
 • 180 sud, Jacques-Cartier, St-Jean
 • 1820 est, Des Cascades,
 St-Hyacinthe
 • 553, Principale, Granby
 • 511, Chemin Larocque, Valleyfield
 • 980, boul. St-Joseph, Drummondville
 • 691 ouest, Notre-Dame, Victoriaville
 • 4727, boul. Royal, Trois-Rivières
 • 372 sud, Wellington, Sherbrooke
 • 915, boul. St-Joseph, Hull
 • 388, Larivière, Rouyn
 • 270, boul. Bourlamarque, Val D'Or

N'oubliez pas la garantie inter-succursales G. Lebeau

Ces offres sont valables jusqu'au 8 mai 82.

Notre-Dame devient basilique mineure

Le pape Jean-Paul II vient d'émettre un bref apostolique qui reconnaît l'église Notre-Dame de Montréal comme étant «basilique mineure». Il s'agit d'une reconnaissance particulière, émise par Rome, pour qualifier un lieu de culte dont les valeurs architecturale, artistique et historique sont prouvées.

MADELINE BERTHAULT

On reconnaît aussi le rôle particulier que joue la basilique Notre-Dame comme lieu de rassemblement des chrétiens lors de grands événements: congrès eucharistique de 1910, Fête du pardon, procession et célébration annuelle de la Fête-Dieu, ainsi que les funérailles d'Etat qui y ont eu lieu.

C'est l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, qui a remis hier matin le bref apostolique signé du pape, au curé de Notre-Dame, M. Fernand Lecavalier. Il semblerait d'ailleurs que le curé d'une basilique porte le titre de monseigneur tant qu'il est en fonction.

Soulignons que quelque 2,000 paroissiens demeurent sur le territoire de la basilique Notre-Dame qui s'étend de la rue Berri jusqu'à l'autoroute Bonaventure, et du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rue Sainte-Catherine, avec une enclave jusqu'à la rue Sherbrooke entre Saint-Dominique et Université.

Par ailleurs, la basilique Notre-Dame accueille chaque année de nombreux touristes, jusqu'à 4,000 par jour durant les mois de juillet et août. Six guides, parlant le français, l'anglais et l'espagnol font découvrir aux visiteurs cette partie de notre patrimoine, sis au cœur du Vieux-Montréal.

Rappelons enfin que l'Oratoire Saint-Joseph, la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde et Sainte-Anne-de-Beaupré sont également des basiliques mineures.

AU MINNESOTA Gain de l'Église de l'Unification

WASHINGTON (UPI) — Par cinq voix contre quatre, les juges de la Cour suprême des États-Unis ont donné raison au révérend Sun Myung Moon, de l'Église de l'Unification, en déclarant que les États ne pouvaient contrôler le financement de certains groupes religieux en n'imposant pas le même contrôle à d'autres groupes.

Les juges ont ainsi rendu nulles certaines dispositions de la loi du Minnesota qui obligent les groupements religieux à déclarer leurs sources de revenus quand ils recueillent plus de 50 p. cent de leurs fonds au moyen de la sollicitation publique.

En vertu de ces dispositions, les groupements religieux qui recueillent plus de 50 p. cent de leurs fonds auprès de leurs membres ou d'autres groupements religieux affiliés n'ont pas à tenir de livres ni à déclarer leurs sources de revenus à l'État. Les Églises catholiques, protestantes et juives entrent dans cette catégorie.

La Cour suprême a déclaré que ces dispositions étaient contraires au premier amendement garantissant la liberté de religion et visaient à nuire aux groupements religieux non traditionnels.

Cette décision de la Cour n'est toutefois pas une victoire totale pour Moon car ce dernier doit encore prouver que l'église qu'il a fondée est un organisme religieux aux termes de la loi du Minnesota, faute de quoi l'État pourra considérer l'église de Moon comme un organisme charitable et exiger qu'il rende des comptes.

• AKAI • TEAC • TOSHIBA • PANOSIC • TECHNICS • NIKKO • TDK • AUDIO-TECHNICA. • AKAI • TEAC •

IMPORTATION M.T.L. INC. D'ÉLECTRONIQUE

SUPER VENTE DE LIQUIDATION — \$1.5 MILLION DE MARCHANDISES À ÊTRE VENDUES — PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

AM / FM WALKER  Spéc.: 27⁵⁰	WALKER cassette  Bonne qualité TPS 10 Spéc.: 37⁵⁰	AM / FM Cassette JWS 550  Spéc.: 137⁵⁰	TOSHIBA FM Cassette KTS-1  Spéc.: 219⁵⁰				
PORTATIF DE MARQUE CONNUE - SANYO - TOSHIBA - PIONEER - DAYTRON - NIPPON							
T.V. 5" Auto-Maison-Batterie Spéc.: 137⁵⁰	AM / FM M1900 22 watts RMS total Spéc.: 389⁵⁰	SK 31 Spéc.: 289⁵⁰	RT8700 Spéc.: 359⁵⁰	 Spéc.: 549⁵⁰	 Spéc.: 749⁵⁰		
RADIO D'AUTO-ÉGALISATEUR-HAUT PARLEUR TOUTE GRANDEUR							
SANYO  AM / FM Cassette FTC 2 À partir de 97⁵⁰	 97⁵⁰	ÉGALISATEUR AE208 100 watts total Spéc.: 59⁵⁰	AE208  KCS 1000 Spéc.: 189⁵⁰	KWL6930 100 watts RMS total 6 x 9 3 voies Spéc.: 189⁵⁰			
TELEC  AB200 220 watts RMS total .08 - 20 à 20 KHz Spéc.: 399⁵⁰	 Spéc.: 117⁵⁰	MX4 avec pré-amp. Spéc.: 499⁵⁰	EQ7 20 bandes Spéc.: 117⁵⁰	EQ9-20 bandes Spéc.: 157⁵⁰	RODEC MIXUS  Mixmaster Spéc.: 689⁵⁰	TELEC  MINI MIX Spéc.: 117⁵⁰	PIONEER  3 voies - 70 w. RMS 12" - 5" - 3 1/2" Spéc.: 259⁵⁰
VIDÉO — SANYO — TOSHIBA — PANASONICS — SYVANIA — SHARP							
 BETA À PARTIR 729⁵⁰	 VHS À PARTIR DE 859⁵⁰	 V9200 Spéc.: 999⁵⁰	 Spéc.: 999⁵⁰	 Spéc.: 999⁵⁰	 Spéc.: 999⁵⁰		
PIONEER  40 watts RMS total Spéc.: 389⁵⁰	 Spéc.: 389⁵⁰	PIONEER  60 watts RMS total Spéc.: 589⁵⁰	 Spéc.: 589⁵⁰	PIONEER  5X3700 90 watts RMS total .02-20a20KHz Spéc.: 689⁰⁰	 Spéc.: 689⁰⁰		
TOSHIBA  FOUR MICRO-ONDES À PARTIR DE 499⁵⁰	 499⁵⁰	TECHNICS  SLQ2-ENTRAÎNEMENT DIRECT Quartz-W.F. .025 Spéc.: 199⁵⁰	 Spéc.: 159⁵⁰	 CASSETTE DECK .025-20a17KHZ Spéc.: 237⁵⁰	 Spéc.: 237⁵⁰		
Heures d'affaires: lundi, 12h à 18h mardi, mer. 9h à 18h - jeudi, vendredi, 9h à 21h, samedi 9h à 17h							
LONGUEUIL 1000, STE-FOY 651-9971	MONTRÉAL 6952 est, SHERBROOKE Métro Radisson 255-2893	MONTRÉAL 6555, PAPINEAU Magasin entropôt 376-8860	MONTRÉAL 916 est, MONT-ROYAL Métro Mont-Royal 527-9511	MONTRÉAL 2335 est, BÉLANGER coin des Ecores 721-1106	GREENFIELD PARK 699 boul. TASCHEREAU Galeries Taschereau 465-8211		

SEUL LE PRÊT-À-PARTIR D'AIR CANADA VOUS OFFRE

Vancouver

sans escale

2 FOIS PAR JOUR*

Seul le Prêt-à-partir d'Air Canada vous donne Vancouver sans escale jusqu'à 2 fois par jour. Au total, nous y allons 13 fois la semaine. Et comme si ça n'était pas assez, ajoutez à cela nos 3 Prêt-à-partir quotidiens pour Vancouver qui passent par Toronto! Avec le confort du fameux Service Connaisseur qu'on ne retrouve qu'à bord d'Air Canada.

Vraiment, il n'y a que le Prêt-à-partir d'Air Canada pour vous offrir autant d'options sur Vancouver. Il y en a une qui vous convient parfaitement.

Montréal-Vancouver sans escale
 *2 vols par jour, un seul le samedi
 Départs à 10h10 et 17h50.

AIR CANADA



Prêt-à-partir et Service Connaisseur sont des marques de commerce d'Air Canada

HAROLD CUMMINGS
a la voiture
que vous cherchez.

Toute la gamme
CHEVROLET
OLDSMOBILE
en inventaire



5255, ouest JEAN-TALON
PRÈS DÉCARIE
739-1911



D'autres accidents de type «Expro» peuvent survenir

■ Les politiques d'intervention et d'inspection de l'industrie lourde, particulièrement de celle de la chimie de la région de Beauhar-

JEAN-PIERRE BONHOMME

nois, ne sont pas suffisamment orientées vers l'examen direct des milieux de travail et des processus de fabrication polluants et de ce fait, il est vraisemblable de croire que de graves accidents du type de celui qui est survenu la semaine dernière à l'usine Expro de Valleyfield pourront se reproduire.

Le principal conseiller de la Confédération des syndicats na-

tionaux en la matière, l'ingénieur Claude Mainville, a fait cette critique fondamentale hier au sujet des activités d'inspection de la Commission de la santé et de la sécurité au travail à la suite des incidents industriels qui ont perturbé le monde du travail dans le sud-ouest métropolitain.

On se souviendra que l'explosion d'un réservoir d'acide nitrique survenue il y a quelques jours à l'ancienne usine de munitions de Valleyfield — un consortium international comprenant le gouvernement fédéral canadien a pris la relève sous le nom Expro il y a deux ans — a blessé 15 ouvriers et obligé 300

Les travailleurs ne seront pas pénalisés

■ VALLEYFIELD (PC) — La direction de compagnie de produits chimiques Expro, de Valleyfield, a pris l'engagement formel de rémunérer tous ses travailleurs à leur plein salaire pendant toute la durée du congé forcé occasion-

né par l'arrêt de production.

La nouvelle a été annoncée hier soir, lors de l'assemblée générale spéciale du Syndicat national des travailleurs de produits chimiques. Le président du syndicat, Paul Cossette, a dé-

claré qu'il s'agissait d'une grande victoire pour les travailleurs de l'Expro et d'une première canadienne dans le domaine des relations de travail.

M. Cossette a par ailleurs indiqué que le travail pourra reprendre d'ici cinq jours.

familles à évacuer leur domicile. L'explosion, qui a répandu des vapeurs toxiques dans tout l'environnement, est le résultat de la présence indue de nitrocellulose dans un

réservoir d'acide. Sous les pressions du syndicat national des produits chimiques la Commission de Santé a apposé des scellés à l'usine avant hier à la suite de la découverte de problèmes sembla-

bles dans d'autres réservoirs.

L'ingénieur Mainville a expliqué cette catastrophe par le fait que la Commission de la Santé au travail «n'a pas, dans plusieurs secteurs, de politique d'inspection systématique derrière les barricades mêmes des entreprises, et que ses interventions sont maintenant en majeure partie politiques plutôt que scientifiques». C'est-à-dire, selon lui, que la Commission occupe la majeure partie du temps de ses inspecteurs «peut-être 80%» à négocier la constitution de comités de sécurité paritaires, donc à concentrer leurs efforts au niveau des relations patronales-ouvrières et à la négociation d'ententes particulières.

Il arrive donc, a-t-il poursuivi, que les inspecteurs — il s'en trouve huit dans la grande région industrielle du sud-ouest montréalais — n'ont pas l'occasion d'effectuer des vérifications en milieu industriel sur la qualité et l'efficacité de ces ententes. La situation

serait particulièrement grave à cet égard dans le domaine de la construction. Par ailleurs les enquêtes de type «blitz» ou «spot checks» ne s'effectuent que dans de trop rares secteurs. C'est l'esprit même du système d'inspection, enfin, que le porte-parole syndical remet en question. M. Mainville soutient en effet que dans le cas des grandes entreprises les inspecteurs se sentent trop souvent obligés de donner foi à la parole des représentants patronaux et prennent parfois les avis de la base ouvrière lorsque les malheurs sont arrivés.

Les commentaires

Il a été difficile, hier, d'obtenir des commentaires à ce sujet de la Commission de la santé. On se contente d'expliquer, pour le moment, que la Commission est fortement décentralisée dans les régions et que chaque bureau peut avoir ses propres priorités d'intervention relatives à la prévention des accidents et des enquêtes sur le terrain. Certaines autres priorités, en matière de prévention des accidents dans l'environnement industriel, auraient été établies au niveau national, c'est-à-dire pour tout le territoire du Québec, mais on n'a pas voulu en faire connaître la nature pour le moment. Il paraît évident toutefois qu'un registre des lieux industriels des problèmes n'a pas encore été établi d'une manière systématique.

VENTE 25^e ANNIVERSAIRE

Jusqu'au 30 avril

ATTENTION

Pendant la vente, les représentants des compagnies annoncées seront au magasin pour démonstration et explications de leurs produits. Aujourd'hui et demain 16h à 21h Samedi le 24 avril de 10h à 16h DIMANCHE par exception de 10h à 16h

Quantités limitées

Nous nous excusons, durant la vente il ne nous sera pas possible d'accepter les cartes de crédit.

Tout le stock en magasin à prix spécial durant la vente.

OLYMPUS
Olympus OM-10 boîtier
149,95 \$
Adaptateur manuel
15,95 \$
Tous les autres produits Olympus à prix spécial durant la vente.

PENTAX
Pentax ME Super avec objectif F2, en plus: flash électronique modèle AF 160 gratuit à l'achat du ME Super
318,95 \$
Tous les autres produits Pentax à prix spécial durant la vente

MINOLTA
Minolta XG-M avec objectif F2
278,95 \$
Tous les autres produits Minolta à prix spécial durant la vente.

Nikon
Nikon EM boîtier
148,95 \$
Tous les produits Nikon à prix spécial durant la vente.

Canon ZOOM SURE SHOT
Canon ZOOM 70-210/F4
249,95 \$
Tous les produits Canon à prix spécial durant la vente.

Vivitar
Flash électronique modèle 283
89,95 \$
Objectif grand angle 28 mm F2,8 pour toutes les montures.
89,95 \$
Tous les produits Vivitar à prix spécial durant la vente

BRONICA
Professionnel
Bronica ETRS (2 1/4" x 1 3/8") complet avec objectif et viseur.
En plus: gratuite, une poignée de déclenchement Bronica
969,00 \$
Tous les autres produits Bronica à prix spécial durant la vente.

SOLIGOR
Zoom macro «à pompe» 28-80 mm F3.5-4.5 pour toutes les montures.
299,95 \$
Objectif zoom macro 70-222 mm F3.5.
299,95 \$
Tous les autres produits Soligor à prix spécial durant la vente.

Bushnell
Jumelles Sportview 7 x 35 insta-focus grand-angulaire.
59,95 \$
Tous les produits Bushnell à prix spécial durant la vente.

eumig
Projecteur modèle 624D, 8 et super 8 silencieux.
139,95 \$
Projecteur à diapositives modèle 370 à foyer automatique.
149,95 \$
Tous les autres produits Eumig à prix spécial durant la vente.

MISE DE CÔTÉ

photo
A. Laplante INC.

Les spécialistes sympathiques
242, boul. des Laurentides, Laval
(à 2 minutes du pont Viau)
669-0595

SURVEILLEZ BIENTÔT
Charby

annoncez dans le cahier spécial

Salon de la science et de la technologie.

DATE DE PUBLICATION:
LE SAMEDI 22 MAI 1982
DATE DE TOMBÉE:
LE LUNDI 10 MAI 1982
RÉSERVATIONS:
GÉNÉRAL 285-6989
DÉTAIL 285-6954

QUI D'AUTRE VOUS OFFRE

89 MODÈLES QUI FONT 50 MI/GAL*

Le monde change, vous le savez.

Vous savez aussi ce que fait le prix de l'essence. Vous savez maintenant que vous devez vous préoccuper sérieusement de la consommation.

Mais saviez-vous que vous ne devez pas renoncer à l'économie d'essence pour profiter de la durabilité et de la fiabilité GM?

GM vous apporte en effet un monde de changements pour un monde qui change. Pas moins de 89 modèles dont la cote routière est de 50 mi/gal (5,7 L/100 km) ou plus.

Des coupés, sedans, modèles 2 portes, 4 portes et à arrière ouvrant, familiales.

Des voitures personnelles, familiales, sportives.

Un moyen de transport pratique comme nos Chevette et Acadian à succès. Ou luxueux, comme notre

nouvelle Cadillac Cimarron.

L'aérodynamisme du profil en coin et place pour cinq dans nos Chevrolet Celebrity, Pontiac 6000, Oldsmobile Cutlass Ciera et Buick Century.

Des modèles à traction avant, sans arbre de transmission, légers et manoeuvrables en plus d'être économes de carburant.

L'excellence technique de la Firenza, la plus nouvelle, la plus petite des Oldsmobile. La qualité Buick concentrée dans la nouvelle Skyhawk.

Plus une foule d'autres avantages.

Qui d'autre vous offre un tel choix? Quatre-vingt-neuf modèles en tout. Chacun peut faire 50 mi/gal. Tous sont construits par GM.

Il semble bien que le reste du monde va devoir nous rattraper.



Canada

Un monde de changements
pour un monde qui change

REJET DES OFFRES DES MÉDECINS ONTARIENS

Porte ouverte aux débrayages annoncés

■ TORONTO (PC) — Les négociations entre le gouvernement de l'Ontario et les représentants des médecins de cette province ont été rompues hier sans qu'un accord ne soit intervenu et qu'aucune date ne soit fixée pour une rencontre ultérieure.

Le négociateur en chef du gouvernement, M. R. J. Butler, a déclaré, à l'issue de la rencontre, qu'il avait présenté à l'Association médicale un grand nombre de propositions qui ont toutes été rejetées.

Il a ajouté que le gouvernement avait accepté de faire quelques concessions, mais que les représentants des médecins avaient refusé de modifier leurs demandes.

«Très déçu»

Le ministre de la Santé, M. Larry Grossman, a pour sa part déclaré aux journalistes qu'il était «très, très déçu» que l'Association refuse de considérer les propositions du gouvernement. Mais ni M. Butler ni M. Grossman n'ont donné de détails sur la teneur des offres faites aux médecins.

Selon M. Grossman, «les négociateurs sont allés consulter l'exécutif de l'Association pour savoir s'il leur permettait de changer les positions qu'ils ont prises vendredi dernier, et il a refusé».

«Pourtant, depuis vendredi passé, a poursuivi M. Grossman, le gouvernement a accepté de majorer son offre de \$23 millions au minimum et a proposé plusieurs nouvelles voies possibles que l'Association pourrait examiner. Mais elle les a toutes rejetées.»

Le président de l'Association ne voit pas les choses de cette façon. Selon lui, le gouvernement leur a donné plusieurs choix, mais il n'a pas fait une vraie proposition.

«Nous sommes aussi frustrés», s'est-il exclamé.

Les offres

Au moment d'une première rupture des négociations, la semaine dernière, les médecins réclamaient des hausses de 8,8 pour cent pour chacune des trois prochaines années, en plus d'une allo-

cation négociable pour les deux années suivantes.

Pour M. Grossman, les nouveaux honoraires imposés représentent une augmentation de 34 pour cent en trois ans, portant le revenu annuel moyen du médecin à \$114,000 en 1985.

Au moment de la rupture des négociations, les porte-parole de l'Association médicale ont fait savoir que la décision prise lundi d'effectuer un débrayage général la semaine prochaine est toujours valable.

Si la situation ne change pas, les médecins feront une grève générale pendant deux jours la semaine prochaine et trois jours la semaine suivante.

On a demandé aux médecins d'annuler pendant la grève toutes les opérations non urgentes et de fermer leurs bureaux. Jusqu'à maintenant, il ne semble pas que ces arrêts de travail aient causé d'inconvénients majeurs.

M. Grossman a annoncé qu'il expliquera le point de vue du gouvernement demain au Parlement et qu'il dévoilera les mesures qu'il entendait prendre pour protéger la population contre les effets néfastes d'un débrayage général.

L'Association médicale de l'Ontario représente 80 pour cent des médecins de la province.

Les médecins sur le qui-vive

■ Le ton colérique de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a monté d'une octave au lendemain de la réunion en présence du négociateur gouvernemental en chef, Me Lucien Bouchard, dans l'enfilade de cel-

ticiens ont ainsi assisté à un long exposé sur la situation financière du gouvernement québécois et reçu le même document remis la semaine dernière au front commun des centrales syndicales (CSN-F7Q-CEQ).

NICOLE BEAUCHAMP

les tenues avec les centrales syndicales. Qualifiant ces rencontres de «réunions de relations publiques du gouvernement» qui retardent l'enclenchement de ses négociations en vue de renouveler son entente générale menacée d'un gel monétaire, la FMOQ reconferme plus haut et plus fort la grève «justifiée» de 24 heures des 5,500 médecins généralistes, prévue mercredi prochain à l'échelle provinciale.

«Contrairement aux autres groupes de travailleurs qui ont négocié et obtenu des augmentations de revenus que le gouvernement veut leur enlever, les médecins omnipraticiens sont sans contrat de travail et sans augmentation depuis 11 mois. Depuis 1976, les médecins se serrent la ceinture; avant de geler leurs revenus, le gouvernement devra les dégeler et surtout s'asseoir pour vrai et commencer à négocier», a exprimé, hier, le président de la FMOQ, le Dr Clément Richer, par voie de communiqué. Les dirigeants du «syndicat» des omnipra-

Gel des salaires

Dans ce document, le gouvernement entrevint un gel des salaires, de juillet à décembre 82, pour les employés des secteurs public et parapublic gagnant au-delà de \$37,000 par année. Ce gel s'étendra-t-il aux revenus des médecins (et des autres professionnels de la santé participant au régime d'assurance-maladie), tout en laissant place à des ajustements monétaires pour la période de près d'un an qui s'est écoulée depuis l'expiration des ententes provisoires le 31 mai 81 et en prenant en considération les implications financières afin de pourvoir les régions éloignées d'effectifs médicaux adéquats? La rencontre d'hier n'a pas dissipé le brouillard autour de cette question, autant pour les médecins généralistes que pour les médecins spécialistes que l'aéropage des représentants du Conseil du Trésor, des ministères des Finances et des Affaires sociales ont entretenu séparément en présence de Me Bouchard.

Sur le qui-vive, les deux fédérations médicales n'en savent donc pas plus sur ce que leur réserve le gouvernement, sinon que les ob-

jectifs fixés mais non chiffrés par les «mandats de négociation». Le ministre Pierre-Marc Johnson en avait dessiné les pourtours lors du dépôt du projet de loi 27 en novembre dernier. «À l'aube des négociations avec les fédérations médicales, le gouvernement veut ajouter les modes de rémunération actuels, aménager la rémunération à l'acte et contrôler la masse des honoraires», avait-il dit. Il avait énuméré les points suivants: • le salarial (honoraires fixes) pour 775 médecins spécialistes de sept disciplines (radiologie thérapeutique, hématologie, microbiologie, etc.) qui pratiquent presque tout le temps dans un hôpital; • l'exclusion de la pratique à l'acte quand les médecins oeuvrent dans les centres d'hébergement pour personnes âgées et dans les hôpitaux pour malades chroniques; • le maintien des plafonds individuels sur les revenus des omnipraticiens. Ceux-ci s'élevaient à \$27,000 par trimestre jusqu'en décembre dernier, et ont sauté depuis;

• la rationalisation des nomenclatures des actes et des tarifs, notamment dans le cas des examens. Selon la FMOQ, le négociateur en chef du gouvernement a promis que les pourparlers démarraient dans deux à trois semaines. Cet autre délai courrouce les omnipraticiens.

LE MOULIN DE

LA TANNERIE SUPER SPÉCIAL

sur nos vêtements en cuir, suède et peau de mouton



Pantalons Blousons safari à partir de \$99

MANTEAUX ¾ PEAUX DE MOUTON \$249

Sur tous les manteaux et costumes Super suède lavable \$399

PLUSIEURS PEAUX DE MOUTON EN SPÉCIAL

MONTRÉAL 9475, rue l'ESPLANADE 387-8013

Québec 529-2531 • 281 ouest, rue Saint-Vallier

VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

GENERAL ELECTRIC RABAI

AU CONSOMMATEUR

Faites des économies tout de suite grâce aux modèles sélectionnés de la Compagnie Générale Électrique, tels que réfrigérateurs, cuisinières - fours à ondes courtes - lave-vaisselle - machines à laver et sècheuses automatiques, et climatiseurs de chambres. Faites vos achats assez tôt car les quantités sont limitées... Les rabais sont en vigueur du 5 avril au 1^{er} mai 1982.

VENEZ NOUS VOIR SANS TARDER! NOUS AVONS BEAUCOUP D'AUTRES APPAREILS MÉNAGERS AU RABAI DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE! NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS DONNER TOUS LES DÉTAILS.



TROIS PORTES CÔTE-À-CÔTE, AVEC VITRE NOIRE REFRIGÉRATEUR L19FBB \$100 RABAI

ADAPTABLE "POTSCRUBBER II" LAVE-VAISSELLE SMC930V \$30 RABAI


CLIMATISEUR SLUMBER-LINE AE608R \$30 RABAI

MEDALLION 870 LAVEUSE AUTOMATIQUE! W870V \$50 RABAI

LA SÈCHEUSE AUTOMATIQUE D870V \$30 RABAI

UN FOUR AUTO-NETTOYANT "RAPID CLEAN II" CUISINIÈRE J37BV \$75 RABAI

AVRIL 22



Sortez la tête haute... Jacques Despars

COMPLEXE DES JARDINS 288 4484 PLACE D'ARMES 842 6333 CENTRE LAVAL (LAVAL) 688-6711 PROMENADES MONTARVILLE (BOUCHERVILLE) 641-0030

La méthode d'achat Pascal

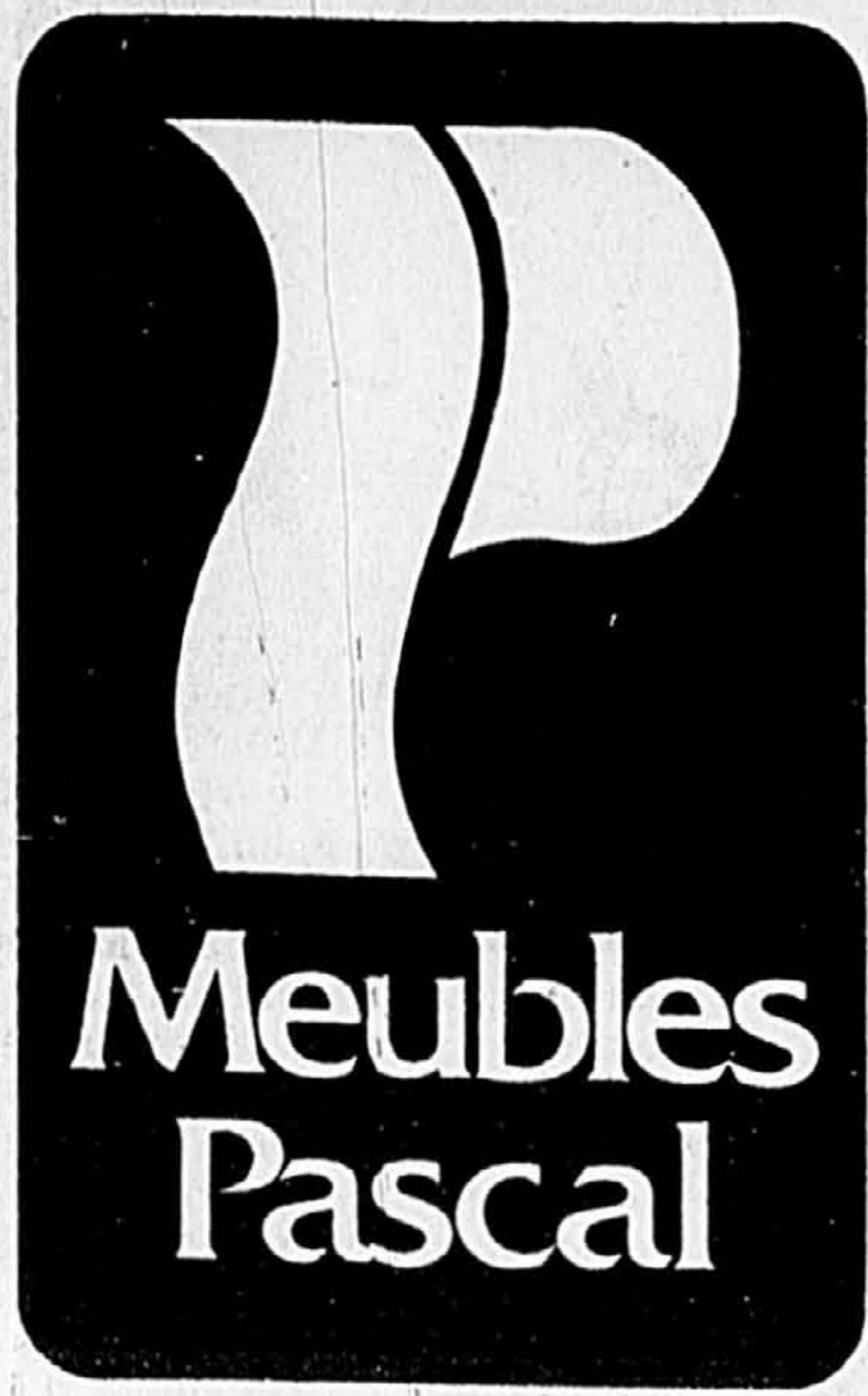
«Salles d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre auto dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

Heures d'ouverture

Lun., mar., merc., de 10h a.m. à 6h p.m. Jeudi et vendredi de 10h a.m. à 9h p.m. Samedi de 9h a.m. à 5h p.m.

Pascal Ouest 3600 Côte Vertu - Centre d'achats Le Bazar

Pascal Est 6800 E. Jean Talon - à l'ouest des Galeries d'Anjou

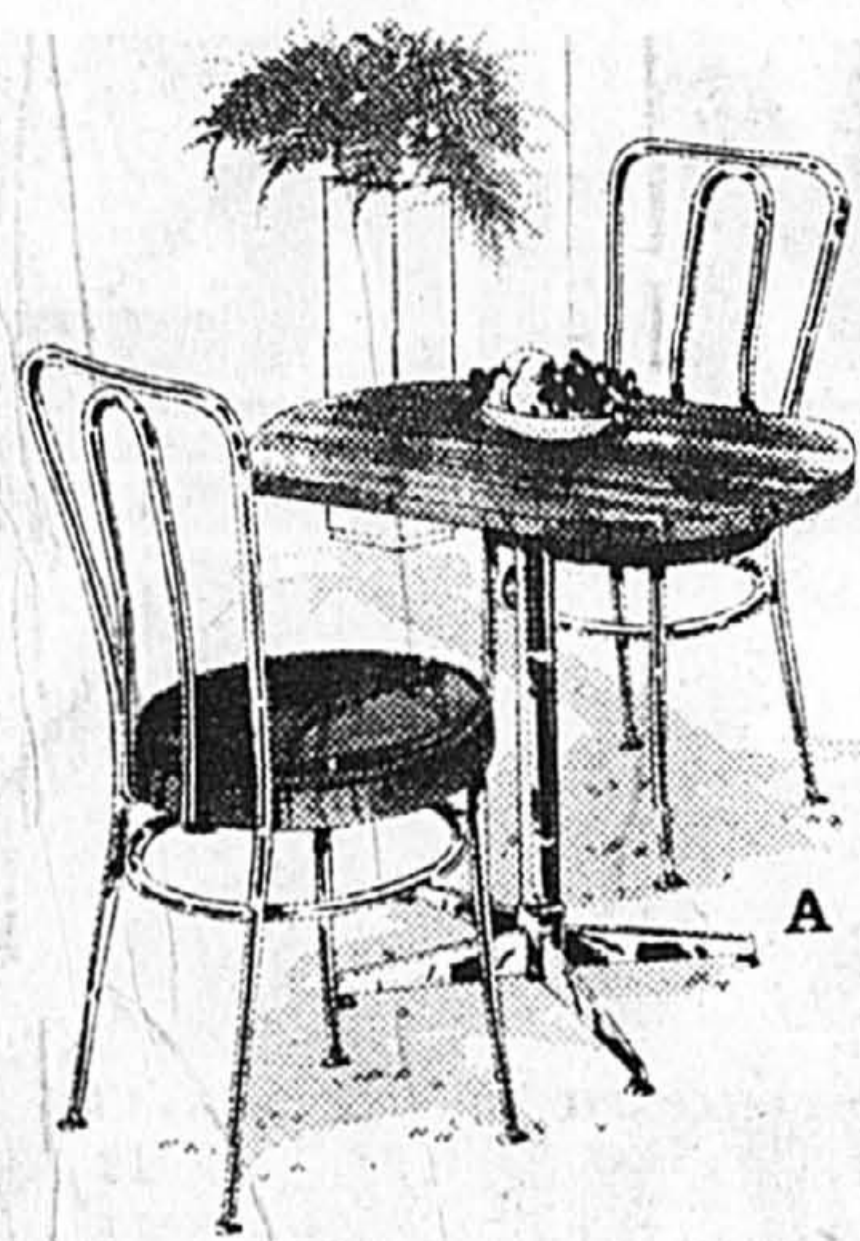


Mobilier de salon par Sklar-Peppler

Profitez du style, du confort, de la durabilité et de la qualité Sklar-Peppler, à des prix d'aubaine Pascal! Seul le nom vous indique quelle aubaine vous est offerte! Élégant mobilier contemporain recouvert d'un matériel en nylon très résistant. Les caractéristiques de qualité comprennent un bâti en bois séché au four, des coussins de sièges réversibles leur prolongeant la durée et une construction entière à ressorts hélicoïdaux leur assurant un parfait support.

- Canapé
499⁸⁸
- Causeuse
399⁸⁸
- (non illustré)
Canapé-lit assorti
549⁸⁸

Ens. de dînette par Reflections à des prix exceptionnels



A. Table ovale de 24" x 36" à piétement chromé. Ensemble idéal pour les endroits restreints. Dessus de table en formica fini pacanier. Chaises «Bentwood Look» aux sièges rembourrés très confortables. Son fini mira chrome s'assortit bien à tous les décors.

Ens. 3 pièces
119⁸⁸

B. Table ronde de 42" très spacieuse, au piétement en étoile et dessus à motif genre étal de boucher. Belle apparence et facile d'entretien. Chaises «Bentwood Look» aux sièges rembourrés de mousse. Joli fini mira chrome pour la touche finale.

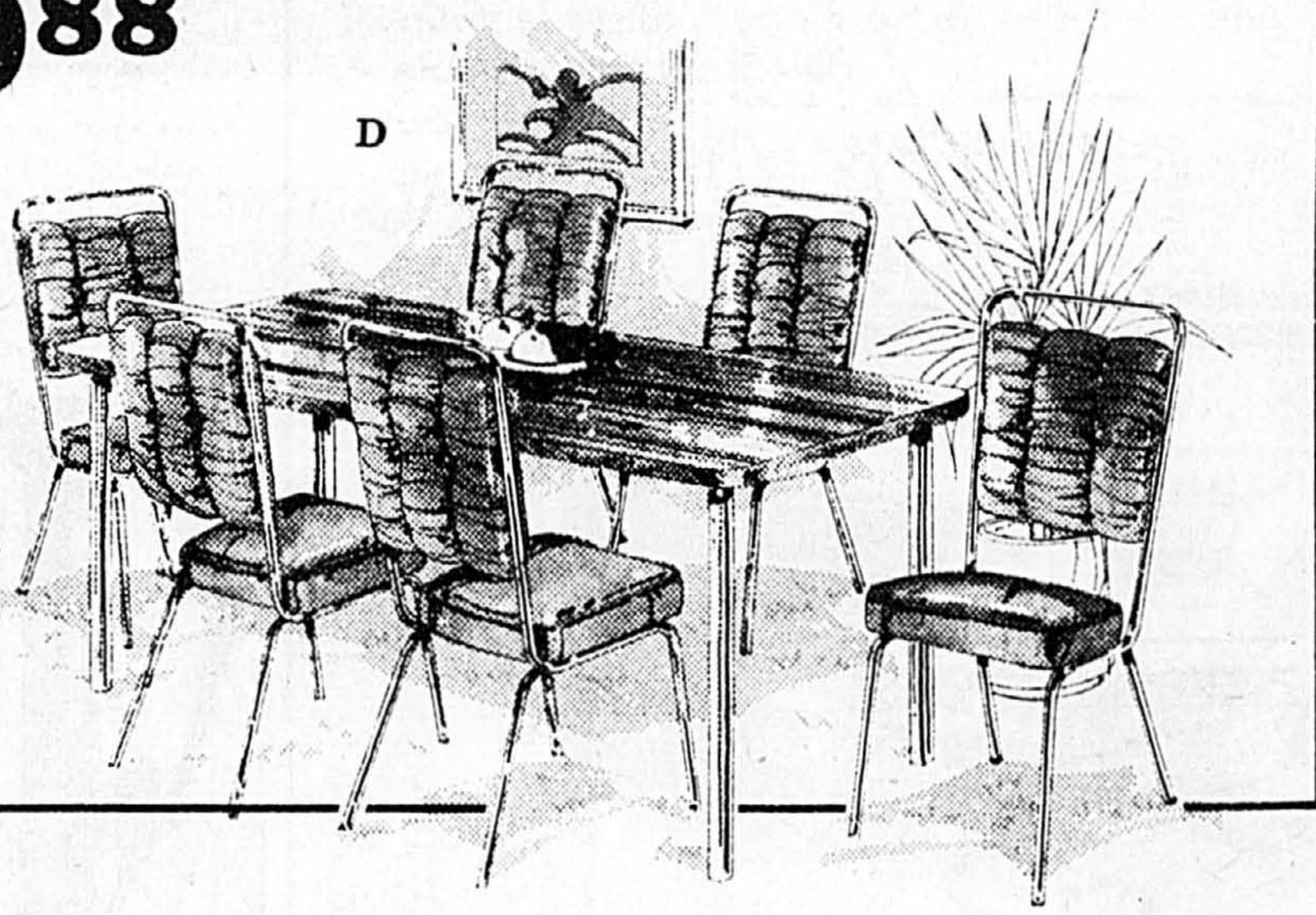
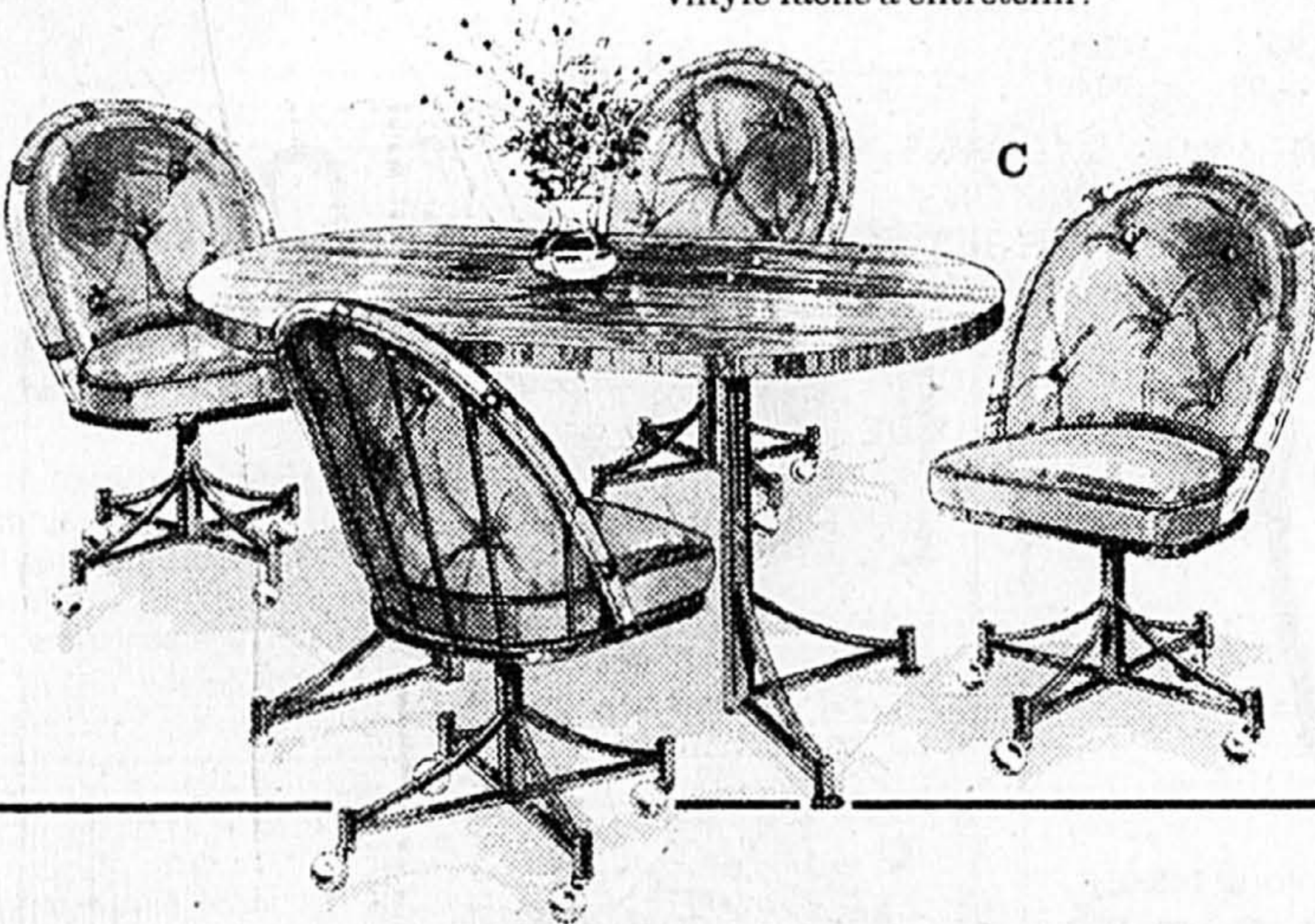
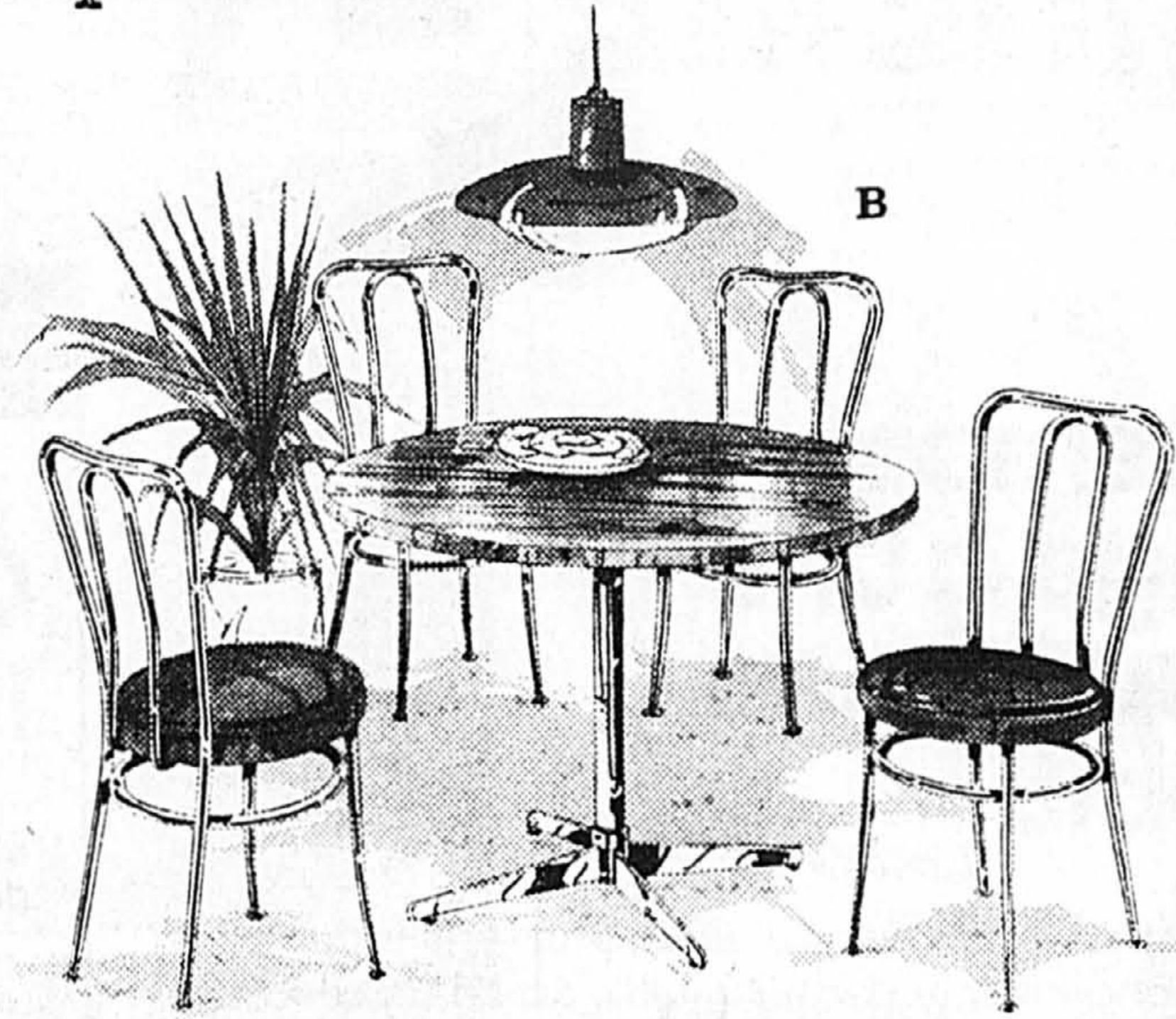
Ens. 5 pièces
199⁸⁸

C. James Country Forge... c'est le fer forgé au fini prima chocolat, garnitures en véritable chêne et enjoliveurs assortis en laiton sur les chaises pivotantes. Table ovale de 36" x 48" x 60" au dessus en formica simili-chêne florence.

Ens. 5 pièces
499⁸⁸

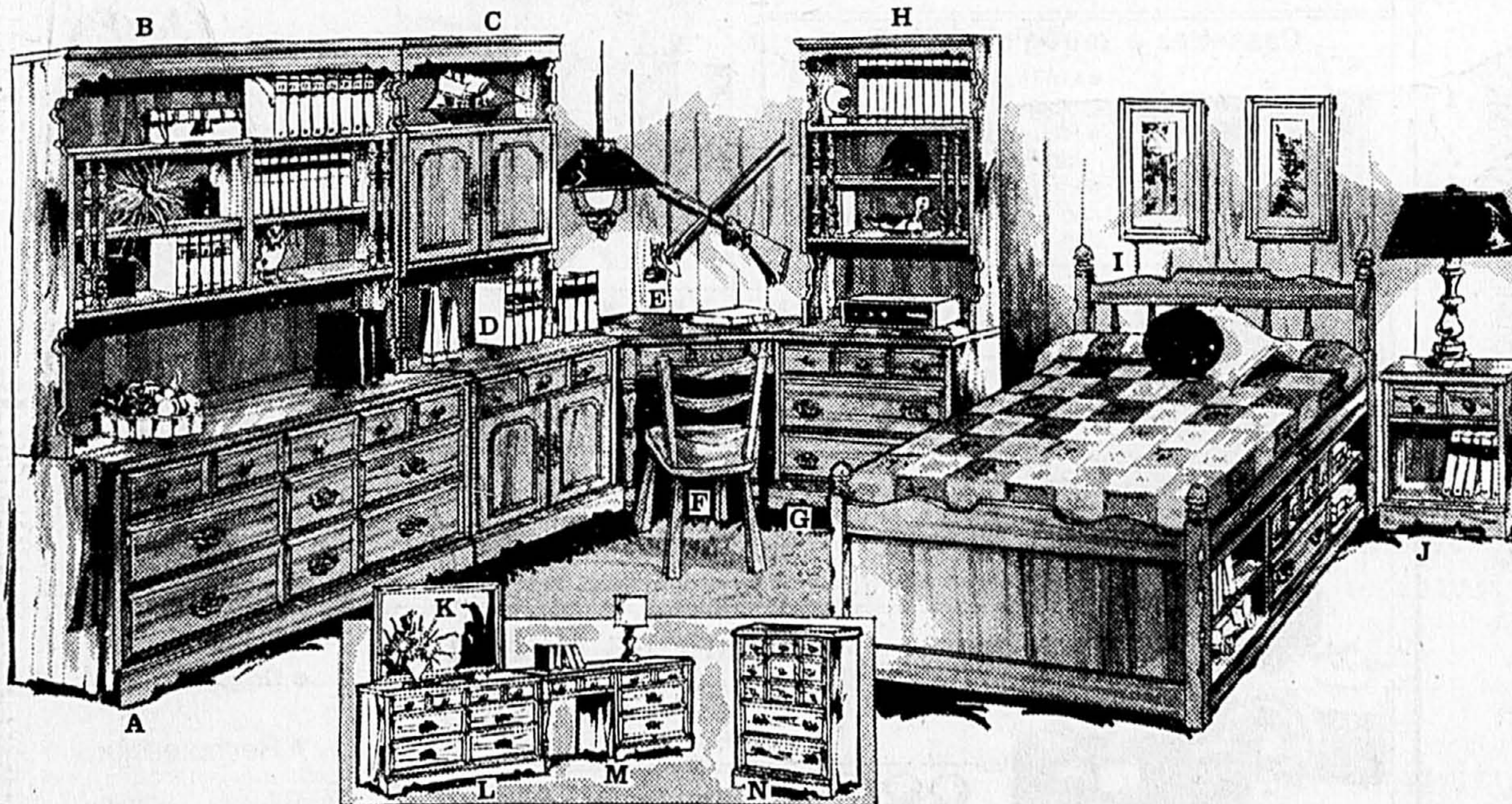
D. Table rectangulaire 36" x 60" x 72" de style campagnard en chêne florence avec bordure robuste. Chaises de luxe à haut dossier, recouvertes de tissu en vinyle facile à entretenir.

Ens. 7 pièces
299⁸⁸



Meubles fonctionnels en robuste bois d'érable par Baronet

Véritables meubles fonctionnels en robuste bois d'érable... conviennent pour différentes pièces de la maison et possèdent le style traditionnel canadien des ébénistes du bon vieux temps. Cet ensemble fera la convoitise de votre voisinage avec son fini chaleureux et son lustre poli à la main. Meubles de style ancien qui ont l'avantage d'être recouverts d'un enduit chimique cuit au four à haute température, extra robuste, résistant à la chaleur, l'eau, le parfum ou le dissolvant.



- A. Commode triple 54"..... 260⁸⁸**
- B. Bibliothèque ouverte 48"..... 176⁸⁸**
- C. Bibliothèque avec portes 30" 161⁸⁸**
- D. Chiffonnier avec portes 30".. 186⁸⁸**
- E. Bureau d'étudiant angulaire 132⁸⁸**
- F. Chaise de bureau..... 61⁸⁸**
- G. Chiffonnier 3 tiroirs 30"..... 163⁸⁸**
- H. Bibliothèque 30"..... 132⁸⁸**
- I. Lit-capitaine (matelas et support en sus).. 279⁸⁸**
- J. Table de chevet..... 106⁸⁸**
- K. Miroir — 41" x 29"..... 106⁸⁸**
- L. Commode double 48"..... 229⁸⁸**
- M. Bureau d'étudiant 48"..... 198⁸⁸**
- N. Chiffonnier 5 tiroirs..... 224⁸⁸**

Pascal Ouest
3600 Côte-Vertu - Centre d'achats Le Bazar

Pascal Est
6800 E. Jean Talon - à l'ouest des Galeries d'Anjou

Meubles Pascal

Les horreurs du Salvador poussent un adolescent à faire feu sur sa soeur

■ CAP-DE-LA-MADELEINE (PC) — Les horreurs de la guerre du Salvador, dont on fait largement état à la télévision, constituent l'origine de l'incident survenu hier vers 9h, dans une résidence privée du Cap-de-la-Madeleine.

Une jeune fille de 18 ans a été atteinte au bras gauche par un projectile de calibre .22 tiré par son jeune demi-frère de 13 ans. La blessure nécessita des premiers soins. La police confirmait qu'elle avait pu regagner son domicile.

Maintenant, au niveau psychique, comme l'ont expliqué les enquêteurs de la sûreté municipale du Cap-de-la-Madeleine, le jeune aime les armes, la chasse et la guerre. Il a donc chez lui des armes à feu. Ce qui aurait provo-

qué toute cette malheureuse affaire est que le jeune aurait vu tout récemment à la télévision les horreurs de la guerre au Salvador. On croit qu'il en aurait été marqué. Tous ces éléments réunis auraient provoqué l'incident d'hier matin.



Les citoyens d'Anaheim ont dû faire une partie du travail des pompiers, qui étaient débordés. Téléphoto UPI

De forts vents provoquent une conflagration en Californie

■ ANAHEIM, Californie (UPI) — Des vents chauds venant du désert et soufflant à plus de 55 milles à l'heure ont brisé des lignes électriques, lesquelles ont allumé un incendie qui s'est rapidement propagé à au moins 12 maisons de rapport à Ana-

heim, et à une cinquantaine de pavillons, forçant des milliers de gens à fuir leur domicile et causant des dommages évalués à plus de \$50 millions. Aucune mort n'a été rapportée jusqu'ici, mais au moins sept personnes ont été

blessées. Des milliers de gens transportant parfois des animaux ou des biens personnels ramassés à la hâte couraient dans les rues, le feu se répandant à une vitesse incroyable et la fumée noire obscurcissant le lever du jour.

Le feu s'est déclaré vers six heures hier matin quand les vents ont brisé des fils électriques qui sont tombés sur un palmier, le transformant en brasier. Les branches en flammes sont alors tombées sur le toit en bois d'une maison de rapport, y provoquant

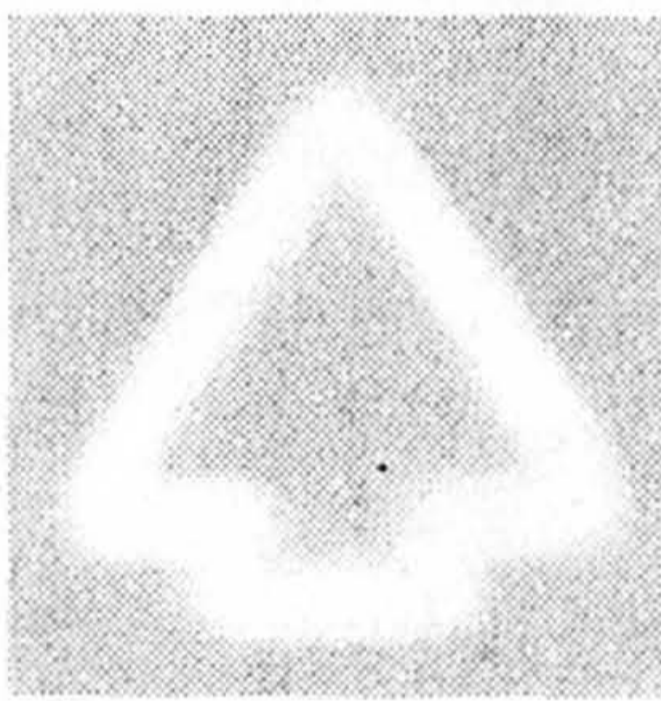
un incendie incontrôlable. Les vents soufflaient si fort qu'ils répandaient des flammèches sur les toits environnants, allumant d'autres incendies.

DÉFI

voire efficacité au volant...



contre le témoin de passage à une vitesse supérieure de la Rabbit.



La Rabbit 1982 est dotée d'une nouvelle caractéristique vous permettant d'économiser le carburant. Il s'agit d'un cerveau électronique qui indique le moment où vous devez passer à une vitesse supérieure pour utiliser le moins de carburant possible.

En l'utilisant, vous pourrez économiser jusqu'à 7% du carburant.



Obtenez une protection supplémentaire du service SANS FRAIS ADDITIONNELS.

Faites l'essai d'une Rabbit entre le 15 mars et le 15 mai 1982 et vous aurez droit à la protection sélective du service gratuite pendant 36 mois, avec toute Rabbit (coach ou berline) achetée et livrée entre le 15 mars et le 31 mai 1982.

Protection sélective du service

Protégez-vous contre le coût des réparations mécaniques futures sur la plupart des pièces importantes pendant 36 mois ou 80 000 km* — incluant la garantie du fabricant.



*protection de 48 mois ou 100 000 km offerte moyennant supplément.



LES AUTOMOBILES POPULAR INC. 5441, rue Saint-Hubert, Montréal, Québec Tel.: 274-5471 H2J 2Y4

REIMERS AUTOMOBILES INC. 510, boul. Labelle, Chomedey, Laval, Québec Tel.: 688-4321 H7V 2T2

AUTOMOBILES G.M.F. LTÉE 3050, boul. Saint-Charles, Kirkland, Québec Tel.: 694-1378 H9H 3B7

ARBOUR AUTOMOBILES LTÉE 700, boul. des Laurentides, Laval, Québec Tel.: 382-2731 H7G 2V9

NORDEST VOLKSWAGEN LTD. 10395, boul. Pie-IX, Montréal, Québec Tel.: 325-3422 H1H 3Z7

AUTOHAUS LTÉE 1855, avenue Dollard, Ville LaSalle, Québec Tel.: 364-2753 H8N 1T9

CAMPBELL & CAMERON INC. 4050, av. Verdun, Verdun, Québec Tel.: 767-9961 H4G 1K9

AUTO HAMER (1979) LTÉE 5905, route Transcanadienne, Ville St-Laurent, Québec Tel.: 748-6961 H4T 1A1

VIALLE AUTOMOBILES INC. 400, boul. Roland-Therrien, Longueuil, Québec Tel.: 679-0890 J4H 3V8

AUTOMOBILE PLACE DES ARTS 2144, Bleury, Montréal, Québec Tel.: 845-8267 H3A 2K3

Miracle Mart

Un ensemble d'une valeur de \$349.90

Les deux pour **\$198⁸⁸**

Objectifs Image

avec livrets de coupons de \$25

La combinaison parfaite! Objectif grand-angle 28 mm F/2.8 pour prises de vues à l'intérieur, grands groupes et paysages. Zoom 80-200 mm avec mise au point macro pour des gros plans saisissants! Se prête parfaitement aux portraits, sports, spectacles, paysages et voyages.

Zoom 80-200 mm seulement (Ord. 219.95).....168.88
Grand-angle 28 mm seulement (Ord. 119.95).....78.88

(ord. 149.95) **128⁸⁸**

Sony Walkman I

Lecteur à cassettes stéréo

- Superbe sonorité
- Accepte rubans ordinaires ou métalliques
- Arrêt-auto en fin de bande

Cassettes à enregistrer XHE

- Cassettes vierges tout usage
- Reproduction sonore de qualité
- Paquet de deux cassettes 60 min. (Ord. 6.99).....3.99
- 90 min. (Ord. 7.99).....4.99

Offre-prime!

A l'achat d'un paquet de 4 piles Duracell "AA" au prix de \$5.99 vous recevrez un paquet de 2 piles Duracell "AA" gratuitement! (une valeur de \$3.29).

\$75

A l'achat de tout appareil 35mm, vous recevez un livret de coupons-rabais d'une valeur de \$75 vous permettant d'économiser à l'achat de plusieurs accessoires et sur votre développement-photo!

\$25

A l'achat de certains accessoires Image nous vous remettrons un livret de coupons-rabais sur le développement d'une valeur de \$25!

198⁸⁸ Minolta AF2-M

& vous recevez un livret de coupons-rabais de \$75

- Appareil 35 mm à mise au point, exposition et avance du film entièrement automatiques
- Flash électronique incorporé

168⁸⁸ Minolta AF2

& vous recevez un livret de coupons-rabais de \$75

- Comme le AF2-M avec avance du film manuelle

108⁸⁸ & vous recevez un livret de coupons-rabais de \$75

88⁸⁸ Minolta Hi-Matic G

& vous recevez un livret de coupons-rabais de \$75

- Appareil 35 mm
- Mise au point par zones, facile à régler
- Flash Minolta "20" et étui compris

50% de rabais!

- Agrandissements 5x7 et 8x10
- Posters 20x24
- Réimpressions

(A partir de négatifs couleur seulement)

En vente dans tous les magasins Miracle Mart

En coupant ce cordon, vous tranchez le problème.

Nous, de STT, pouvons comprendre la légère méfiance avec laquelle vous contemplez toutes ces nouvelles entreprises qui surgissent dans l'interconnexion. Nous pouvons aussi comprendre qu'il puisse vous en coûter d'abandonner un service que vous utilisez depuis des années.

Vous pouvez maintenant poser un tel geste sans inquiétude. Parce que nous sommes là, nous, STT. Nous sommes une jeune entreprise, mais le domaine des communications nous est connu depuis longtemps. C'est que, voyez-vous, notre société STT est le fruit de l'association du Canadien National et du Canadien Pacifique Ltée. Devons-nous en dire plus? En d'autres mots, vous pouvez acheter vos installations en communications commerciales d'une entreprise, la nôtre, qui a le souci au plus haut degré d'un service prompt et qui a recours aux technologies les plus récentes de l'interconnexion.

Oui, pour nous, la clé du succès, c'est le service. Tout notre personnel du service à la clientèle doit subir une première formation rigoureuse, qui se continue de façon quasi-permanente. Et sa première préoccupation, c'est de vous servir sur-le-champ.

Ensuite, nous ne dépendons pas d'un seul fournisseur. Nous vous recommanderons le matériel qui répondra le mieux à vos exigences, qu'il s'agisse d'un petit appareil à touches ou de l'installation PABX la plus grande et la plus sophistiquée. Nos ingénieurs sont passés maîtres dans l'exécution de telles tâches et vous avez le choix d'acheter ou de louer.

Nous pouvons vous offrir un logiciel d'une conception avancée à options très souples pour les rapports de gestion et aux caractéristiques les plus récentes quant à la productivité. Tout le matériel que nous offrons, de la conception la plus avancée, provient de manufacturiers canadiens ou internationaux. En nous faisant confiance, vous faites confiance au Canadien National et au Canadien Pacifique Ltée. Appelez-nous. Réflexion faite, nous vous aiderons même à couper ce fameux cordon!



Systèmes de terminaux
de télécommunication

Une association du Canadien National
et du Canadien Pacifique Ltée.

Montréal (514) 342-6051 Toronto (416) 365-7000

Chrysler offre la triple protection

5 ANS 80 000 km

**SANS
FRAIS**

**La protection
du rouage
d'entraînement.
5 ans/80 000 km**

Nous avons tellement confiance en nos étoiles Dodge, Plymouth et Chrysler que nous vous offrons un programme de protection à l'égard du rouage d'entraînement de 5 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité.

**SANS
FRAIS**

**L'entretien
prévu.
5 ans/80 000 km**

La force de l'étoile Chrysler est avec vous. Chrysler est responsable de l'entretien prévu pendant 5 ans ou 80 000 km. Tous les travaux prescrits au manuel d'entretien du propriétaire seront effectués aux frais de Chrysler. Vidanges d'huile, graissages, remplacement des filtres, même les bougies!

**SANS
FRAIS**

**La protection
anti-corrosion.
5 ans/80 000 km**

Nos voitures sont solides en étoile. Malgré tout, si des perforations dues à la rouille apparaissent sur la carrosserie extérieure au cours des 5 ans ou 80 000 km, tout sera réparé sans frais.

**Si vous trouvez meilleure offre, profitez-en!
Si vous trouvez meilleure voiture, achetez-la!**



Chrysler. On a confiance en notre étoile.

Remarques:
Les droits du programme de triple protection sont transférables à un nouveau propriétaire moyennant un léger supplément de 50\$. L'offre est en vigueur pour un temps limité seulement et est valable à l'achat de toute voiture Chrysler neuve fabriquée en Amérique du Nord. Tous les détails chez votre concessionnaire participant.



Pocklington compare sa captivité à une partie de hockey

■ EDMONTON (UPI, CP) — Le millionnaire Peter Pocklington s'est plu, hier, à comparer l'aventure qu'il venait de vivre à une partie de hockey: «Vous perdez, vous gagnez», a-t-il dit, «je savais que ma vie était en danger, mais j'étais virtuellement certain de m'en tirer».

M. Pocklington recevait les journalistes dans sa chambre de l'Hôpital universitaire d'Edmonton, où il se remet des légères blessures qu'il a subies lorsqu'un agent de l'escouade tactique ouvrit le feu sur son géolier; ce dernier, identifié comme étant un certain Mirko Petrovic, âgé de 29 ans, d'Edmonton, a eu le bras droit transpercé d'une balle et se trouve en traitement dans le même hôpital. Il a été accusé d'enlèvement, extorsion, séquestre et utilisation d'une arme à feu dans la commission d'un crime; selon les premières constatations, il ne semble pas posséder de casier judiciaire.

Le millionnaire, qui est âgé de 40 ans, n'en a pas moins décidé de modifier quelque peu son mode de vie, pour éviter, si possible, la répétition d'un incident qui aurait pu lui coûter la vie. «J'ai d'ores et déjà engagé du personnel de sécurité, si bien que je pense que ma façon de vivre va changer un peu».

Le tireur d'élite qui mit fin aux visées de l'intrus, par lequel M. Pocklington fut détenu en otage pendant onze heures dans sa demeure, était l'un des quatre agents de l'escouade tactique qui se cachaient dans la maison depuis près de quatre heures, attendant le moment opportun.

L'occasion survint lorsque le suspect descendit dans la cuisine, en compagnie du millionnaire, pour prendre livraison de la rançon de \$1 million qu'il avait exigée. Les quatre agents firent irruption dans la cuisine, et l'un d'eux tira un coup de feu en direction de l'individu, l'atteignant au bras droit, et blessant en même temps légèrement M. Pocklington. Ce dernier doit demeurer en observation à l'hôpital pendant encore un jour ou deux.



CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent de la législation énergétique

Le Comité permanent de la législation énergétique de la Chambre des communes tiendra des séances concernant la législation suivante:

- Bill C-101 Loi modifiant la Loi sur la Société Petro-Canada;
- Bill C-102 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;
- Bill C-103 Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi;
- Bill C-104 Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger;
- Bill C-105 Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes;
- Bill C-106 Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout;
- Bill C-107 Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles;
- Bill C-108 Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (n°3).

Les individus et les organismes qui désirent soumettre des mémoires à ces sujets peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues officielles.

Si possible, les mémoires doivent être dactylographiés sur papier de 28cm par 22cm avec marges de 3cm par 2cm. Ces mémoires devront être reçus avant 17 heures le vendredi 7 mai 1982.

Toute correspondance devra être envoyée à:

Hugh R. Stewart, greffier
Comité permanent de la
législation énergétique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Le Comité se réserve le droit exclusif de faire la sélection des témoins qui seront invités à le rencontrer.

David Collenette, député
Président

Godin entreprend une tournée en Europe

ATHÈNES (PC) — "Tisser une toile d'araignée d'amitié entre les peuples", telle est la tâche que s'est fixée le ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin, qui a entrepris hier à Athènes une tournée européenne qui le mènera successivement à Rome, Lisbonne et Paris.

Les discussions qu'a dans la capitale grecque le ministre Godin portent sur des questions essentiellement culturelles. Avec les dirigeants de la radio-télévision grecque, M. Godin a

évoqué la possible diffusion au Québec de productions helléniques destinées à la communauté grecque de Montréal. Ces productions pourraient être télédiffusées par Radio-Québec ou par des cablodistributeurs. Certaines, comme l'émission "Planète" de Radio-Québec, pourraient également être achetées par la télévision grecque.

Le clou de la visite de M. Godin à Athènes sera toutefois sa rencontre, demain midi, avec le ministre de la Culture et des Sciences, Melina Mer-

couri. Les deux ministres, doivent faire le point sur l'entente helléno-québécoise signée l'an dernier, et permettant aux migrants entre la Grèce et le Québec de bénéficier des fonds de retraites accumulés dans leur pays d'origine.

La rencontre portera sur une éventuelle extension de cet accord aux prestations d'accident du travail et au régime général de l'assurance-maladie. Dans ce dernier cas, l'accord bénéficierait aux touristes québécois en Grèce et vice versa.

Projet Alsands: ultime tentative pour assurer la survie du projet

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, rencontre aujourd'hui son homologue albertain Merv Leith dans une tentative ultime pour trouver quelles concessions supplémentaires pourraient être faites au secteur privé, pour rendre le projet Alsands plus alléchant et assurer la survie de ce projet de \$13,5 milliards.

Ce projet d'exploitation des sables bitumineux court de graves dangers depuis que la baisse du prix mondial du pétrole a rendu Alsands moins attirant pour les investisseurs privés et la rencontre des ministres semble constituer une opération sauvetage de dernière minute.

Déjà cinq des huit partenaires du

consortium original se sont retirés en février, ce qui compromet plus de 50 pour cent de l'investissement requis. "Les deux gouvernements examinent des façons d'améliorer l'entente", a dit hier le ministre Lalonde, accueilli à sa sortie des Communautés par une meute de journalistes désireux de connaître quel atout Ottawa conservait dans sa manche à une semaine de l'échéance fixée pour la décision.

Le mois dernier, l'Alberta et le fédéral décidaient de consacrer \$8 millions au maintien sur place des équipements du projet pour avoir un mois supplémentaire pour trouver de nouveaux partenaires. Ce moratoire doit cependant se terminer la semaine prochaine, sans que de nouvelles

firmes n'aient annoncé leur intention d'emboîter le pas aux firmes Shell, Gulf et la compagnie de la couronne Pétro-Canada dans ce projet.

"Je ne sais pas si ces améliorations seront suffisantes pour trouver de nouveaux partenaires", a dit M. Lalonde, admettant que les deux gouvernements envisageaient "des propositions additionnelles" susceptibles d'attirer de nouveaux investisseurs.

Selon lui, une "augmentation de la participation gouvernementale au projet demeure une possibilité". Pour M. Lalonde, toutefois, aucune indication n'est venue des deux compagnies restantes, Gulf et Shell, à l'effet qu'elles envisageaient de se retirer prochainement.

Moi j'échange pour l'intérêt quotidien de la Banque de Montréal.



Vous autres?

VOTRE INTÉRÊT EST CALCULÉ CHAQUE JOUR SUR CHAQUE DOLLAR!

Avec un compte d'épargne ordinaire, si vous déposez de l'argent au milieu du mois, votre intérêt ne commence à vous rapporter qu'au début du mois suivant. Changez pour l'intérêt quotidien de la Banque de Montréal et votre intérêt vous rapportera le jour même, et chaque jour sur chaque dollar! Et cela, à un taux vraiment concurrentiel.

VOTRE INTÉRÊT EST PAYÉ CHAQUE MOIS, 12 FOIS L'AN!

Avec un compte d'épargne ordinaire, vous recevez votre intérêt seulement deux fois l'an, soit le 30 avril et le 31 octobre. Changez pour l'intérêt quotidien de la Banque de Montréal et vous recevrez votre intérêt 12 fois l'an, à la fin de chaque mois. De cette façon, vous n'aurez plus à attendre six mois pour profiter de votre intérêt.

DE PLUS, LES RETRAITS SONT GRATUITS ET ILLIMITÉS!

Vous avez accès à votre argent quand vous en avez besoin, sans avoir à payer de frais tout en recevant de l'intérêt sur chaque dollar déposé dans votre compte. Et n'oubliez pas... avec l'Inter-Servicend, votre compte est bon dans plus de 1 200 succursales au pays.

C'est vraiment le temps d'ouvrir un compte d'épargne à intérêt quotidien de la Banque de Montréal.



Banque de Montréal

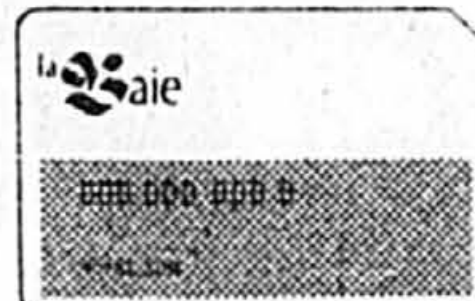
Ma banque... depuis 1817!

HERTZ POUR TOUS BUDGETS!



\$1899

PAR JOUR DURANT LES WEEK-ENDS.



Ce week-end, pourquoi se contenter de peu, lorsque chez Hertz, vous pouvez louer une voiture selon votre budget?

En effet, avec nos Tarifs Économiques pour les week-ends, vous louez une sous-compacte à compter de \$18.99 par jour. Bien sûr, de plus grosses voitures coûtent plus chères. Mais quel que soit votre choix, nous vous donnons gratuitement 200 kilomètres par jour.

De plus, pour satisfaire les goûts et besoins de chacun, nous disposons d'un vaste choix de voitures Ford et aussi d'autres marques.

Et parce que nous avons, plus que jamais, des comptoirs Hertz rattachés aux magasins la Baie, il vous est encore plus facile de profiter de nos tarifs imbattables. Utilisez ainsi votre carte la Baie, si vous le désirez.

Enfin, pas besoin de rouler sur l'or pour que vous trouviez chez Hertz ce que vous exigez, quand et où vous le désirez. Alors, cette fois-ci, quel que soit votre budget, louez chez Hertz. Pour réserver ou pour plus d'informations, appelez sans frais, à 1-800-268-1311. À Montréal appelez à: 281-4457.

Les Tarifs Économiques pour les week-ends sont des forfaits touristiques irréductibles, applicables sous certaines conditions minimales. L'essence n'y est pas comprise et les voitures doivent être reconduites à la ville où elles ont été louées. Profitez de ces tarifs avantageux aux comptoirs Hertz participants, à travers le Canada, du 1er janvier jusqu'au 31 mai, 1982 (tant qu'il y aura de voitures disponibles).



PREMIER CHOIX MONDIAL
HERTZ: LOCATION DE FORD ET AUTRES BONNES MARQUES.

L'INTRÉPIDE, LE RADIAL CEINTURÉ D'ACIER DE GULF ET LE MICHELIN X: DEUX EXCELLENTS PNEUS.

LA DIFFÉRENCE? CELUI DE GULF COÛTE JUSQU'À 30% MOINS CHER*

L'INTRÉPIDE, le radial ceinturé d'acier de Gulf, et le radial Michelin X... une adhérence qui excelle en virage, en ligne droite, sur bonne ou mauvaise route. Ces deux radiaux ceinturés d'acier sont conçus pour améliorer la tenue de route, le kilométrage... et le confort...

Le Michelin X et l'INTRÉPIDE de Gulf.

Deux excellents pneus. La différence? Celui de Gulf coûte jusqu'à 30% moins cher.

*selon les prix de détail suggérés au 1^{er} mars 1982.



Servez-vous de votre carte voyages Gulf et, dans la plupart des stations Gulf, des cartes Visa ou MasterCard. C'est bien commode.

*Marque déposée et conception graphique Gulf de Gulf Oil Corporation utilisées par l'utilisateur inscrit Gulf Canada Limitée.



Ça, c'est de la performance!

MONTRÉAL SE LANCE DANS L'ÉCLAIRAGE DE SES ZONES COMMERCIALES

\$4 millions pour de nouveaux lampadaires

Le programme d'implantation de nouveaux lampadaires, destinés à redécorer les principales artères commer-

JEAN-PIERRE BONHOMME

ciales de la ville, va continuer au cours de l'été et des fonds de \$4

millions sont affectés à cette fin. Ce programme, qui va progresser tout au long de la présente décennie, débordera dans les rues secondaires, c'est-à-dire celles qui se greffent aux «pivots» commerciaux de quartier et, lorsque tout sera terminé, des fonds de l'ordre d'une quinzaine de millions auront été accordés.

C'est la volonté que le président de l'exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, a exprimée hier, entre autres pour répondre à certaines critiques qui ont été formulées en différents milieux au sujet de ce programme de «revitalisation des artères commerciales».

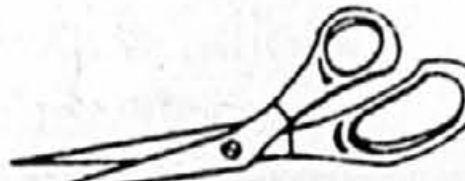
Divers observateurs estiment en effet que les nouveaux équipe-

ments d'éclairage - on parle de «mobilier urbain» chez les praticiens - ont parfois une luminosité excessive ou ressemblent un peu trop à de la décoration d'opérette. Par ailleurs, précise-t-on parfois, les ampoules à haute pression au sodium projettent une luminosité trop crue ou trop «chaude» selon les cas, qui fait disparaître le pay-



Une Constitution, un pays, un avenir.

Découpez ici



Renseignez-vous dès aujourd'hui sur la Constitution canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés.

Les documents énumérés ci-dessous expliquent ce que la Constitution canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés signifient pour vous et pour tous les Canadiens. Ils vous sont offerts gratuitement.

- La Constitution canadienne
- Les points saillants de la Constitution canadienne
- Notes sur la Constitution canadienne
- La Charte canadienne des droits et libertés — guide à l'intention des Canadiens
- Veuillez inscrire mon nom sur votre liste d'envoi

Cochez les documents que vous désirez recevoir et retournez ce coupon-réponse à:

Publications Canada
Case postale 430
Succursale Delorimier
Montréal (Québec)
H2H 2N7

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Province: _____
Code postal: _____



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada



Les opinions sont actuellement partagées sur la qualité des équipements d'éclairage que la municipalité installe dans 21 rues principales de la ville. Certains estiment que la luminosité est excessive ou inappropriée et que leur design «faux rétro» n'a pas le caractère classique et discret qu'on implante généralement dans les grands centres urbains du monde.

sage urbain, particulièrement sur la rue Sherbrooke. Dans certaines artères dites commerciales, de surcroît, des citoyens habitant les étages supérieurs, qui étaient déjà éblouis par les actuels lampadaires d'autoroute, reçoivent un éclat de plus car les deux systèmes demeurent en place.

Le président Lamarre a reconnu, hier, que, dans certains cas, la luminosité générale deviendra accrue par rapport à la situation antérieure. Il a révélé que la décision a été prise à cet égard pour répondre aux intérêts des commerçants. Les équipements de cette sorte, a-t-il précisé, seront installés dans 21 rues dites «commerciales» ou «pivot» au coût de \$600,000 chacune. Une somme de \$4 millions sera dépensée au cours de chacune des trois prochaines années. L'administrateur municipal a par ailleurs souligné que les grappes de globes lumineux, qui ont été dessinés pour les besoins particuliers de chacun des quartiers, contiendront moins d'unités dans les rues latérales que dans les rues principales. Il a également promis que les systèmes d'éclairage de type «autoroutes», avec lesquels on éclairait les rues seront enlevés à court terme de sorte que chaque rue n'aura qu'un seul type d'éclairage.

Les avis sont partagés sur la valeur de ces changements. Ils le sont particulièrement à l'École d'architecture paysagiste. L'architecte-paysagiste Malaka Ackaoui s'est pour sa part dite désolée de constater que les professionnels ne dénoncent pas ce type d'intervention qui manque pour elle de goût et de discrétion. Le directeur de l'École d'architecture paysagiste, M. Ron Williams, pour sa part, se dit «satisfait, en gé-

ral, de constater que l'éclairage nouveau se situe au niveau du piéton et que le fonctionnalisme d'antan - c'est-à-dire les équipements froids et durs accordés à la seule circulation automobile - ait tendance à régresser.» Pour lui le design des unités est généralement réussi. Il a précisé qu'il n'a pas fait une étude générale de la question et qu'il n'a pas vu certains équipements, dont ceux de la rue Saint-Denis où l'éclat est particulièrement vif.

Selon les meilleures sources, les lampadaires qu'on installe actuellement ont été commandés il y a deux ans, avant même que les thèmes d'architecture paysagiste aient été adoptés et sans que le service d'urbanisme de la ville ait été consulté. Les choix ont été soumis directement au conseil exécutif et approuvés par M. Yvon Lamarre lui-même.

Les travaux de modification de l'éclairage, enfin, s'effectuent en conjonction, dans dix secteurs et 33 sous-secteurs, avec ceux du réaménagement paysager lui-même qui concerne le remplacement de tous les équipements des rues et des passages piétonniers: les bancs, les bacs à fleurs, les colonnes d'affichage et le reste. Cette dernière opération tombe sous la responsabilité du directeur du Jardin botanique, M. Pierre Bourque, qui est également assistant-directeur du Service des travaux publics. La charge du service d'urbanisme, elle, est limitée à formuler des principes concernant l'établissement de rues piétonnes. Des propositions concernant cinq rues piétonnes ont été présentées; sauf pour le cas de la rue Prince-Arthur toutes ces propositions ont été rejetées à cause de l'opposition appréhendée des commerçants.

Les certificats de placement garanti

Contrairement à certains modes de placement, le taux d'intérêt d'un CPG est garanti — avantage qui peut s'avérer décisif dans l'élaboration de votre stratégie financière. Au Montréal Trust, nous offrons toute une gamme de certificats de placement garanti: il s'en trouvera sûrement un dont le montant et l'échéance vous conviendront. En fait, vous pouvez même choisir la fréquence de versement des intérêts.

17%

5 ans
Intérêt composé annuellement
Dépôt minimal 5 ans - \$500

Pour de plus amples renseignements, appelez-nous ou venez nous voir à l'adresse ci-dessous.

1, place Ville-Marie, Montréal H3B 3L6 861-1681
Centre commercial Fairview, Pointe-Claire H9R 1C3 695-5230

Le taux peut changer sans préavis. Des taux concurrentiels sont offerts pour d'autres durées.
Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.



Requête en injonction de l'ex-journaliste André Gagnon contre «The Gazette»

Appuyé par la Commission des droits de la personne du Québec, qui a fait enquête sur sa suspension par le quotidien «The Gazette», en avril 1980, l'ancien journaliste André Gagnon a déposé, hier

après-midi, une requête en injonction pour forcer ce journal à cesser la forme de discrimination dont il dit avoir été victime, à cette occasion, à lui faire des excuses publiques dans ce journal, et à lui verser des dommages symboliques d'un dollar.

M. Gagnon, qui est aujourd'hui attaché de presse du ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard,

avait été suspendu de ses fonctions de chroniqueur judiciaire, le 21 avril 1980, après qu'il eut accepté la présidence d'un comité du «oui» au sein du personnel du journal, à la veille du référendum.

Dans sa procédure, l'ancien journaliste fait remarquer que sa participation à ce comité ne pouvait influencer de quelque façon sur le travail dont il

était chargé, à ce moment-là, et que le geste posé par ses patrons constitue une atteinte injustifiée à la liberté d'expression et d'autant plus flagrante que d'autres chroniqueurs se sont engagés dans des activités politiques différentes, à intervalles réguliers, sans être inquiétés, eux. Et ce alors qu'il aurait du jour de la liberté de professer ses propres opi-

nions politiques sans l'entrave qui a atteint à la fois sa dignité et sa réputation.

Après avoir réclamé un dollar et des excuses pour lui, le requérant demande donc à la Cour d'émettre une ordonnance qui forcerait désormais The Gazette à cesser toute discrimination fondée sur les convictions politiques de ses employés.

Colloque sur le Tiers-monde

Le secrétaire d'Etat à la recherche scientifique et technique du Sénégal, M. Jacques Diouf, et le sous-ministre de l'Industrie du Brésil, M. José Israel Vargas, seront les conférenciers principaux lors du colloque sur la recherche pour le développement du Tiers-monde qui aura lieu à l'Université du Québec à Trois-Rivières, les 29 et 30 avril 1982.

Ce colloque est organisé conjointement par l'Université du Québec, l'UQTR et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Les principaux objectifs de cette rencontre de quelque 175 personnes oeuvrant dans le secteur de la recherche au Québec, visent d'une part à identifier le potentiel québécois de recherche en vue d'une collaboration avec des institutions du Tiers-monde, notamment en Afrique francophone et en Amérique latine, et d'autre part, à fournir à la communauté scientifique du Québec de l'information sur l'expérience du CRDI pour ce qui a trait à l'aide à la recherche dans les pays du Tiers-monde.

boiteau lumineux

Embellit la lumière

Voici la flûte qui produira une note de bon goût à

Une flûte aux lignes pure et dynamique de chez Boiteau Luminaire, quoi de mieux pour ajouter une note jeune et moderne à la décoration de votre intérieur! Celle-ci vous est offerte à prix spécial. Ampoule en sus.



45138
SPECIAL
\$89⁹⁵



6526, DÉCARIE Montréal | GALERIES D'ANJOU Anjou | MAIL CHAMPLAIN Brossard | CARREFOUR LAVAL Laval | HYPERMARCHÉ Laval | CHARGEX VISA

* Aucune commande téléphonique n'est acceptée *

LA FIÈVRE DU PRINTEMPS chez MAGIC TOUCH TV

LA TOUCHE MAGIQUE

Télécouleur 20" SONY

- Image TRINITRON modèle KV-1945
- Commande de syntonisation express à 105 touches
- Contrôle à distance «express commander»
- Convertisseur intégré

PRIX DE VENTE GIGANTESQUE

Télécouleur 22" SONY

- Modèle KV-2145
- Tube-image TRINITRON
- Reception 105 canaux
- Contrôle à distance «express commander»

PRIX DE VENTE GIGANTESQUE

Télécouleur 28" SONY

- Modèle KV-2645P
- Système couleur TRINITRON
- Convertisseur intégré
- Télécommande «express commander» à 105 touches

PRIX DE VENTE GIGANTESQUE

SYSTÈME VIDÉO PORTATIF SONY

Magnétoscope: modèle SL-2000

Syntonisateur TT-2000

- Programmation de 14 points
- Flexibilité de 4 programmes, incluant contrôle à distance sans fil, modèle ARMT-311

OFFERT À PRIX DE VENTE GIGANTESQUE

Récepteur AM-FM stéréo SONY

modèle STR-V25

28 watts RMS par canal sans 8 ohms à moins de 0.4% de distorsion

QUANTITÉ LIMITÉE

\$249⁹⁵

EN SPÉCIAL

CAMERA COULEUR SONY

Modèle HVC 2200

- Contrôle iris automatique et manuel
- Reproduction d'image de haute qualité pour un si petit appareil
- Aussi facile à employer qu'une caméra Super 8

PRIX DE VENTE GIGANTESQUE

GRATUIT

CARTE DE MEMBRE DU CLUB VIDÉO

avec l'achat d'équipement d'enregistrement VIDÉO

Nouvelle sélection modèle BÉTA-VHS

POUR CETTE SEMAINE SEULEMENT

Walkman I de SONY

\$119⁹⁵

5343, chemin Queen Mary Juste à l'ouest de Dupont 481-2702

Stationnement gratuit à l'arrière. Nous faisons le service sur tout ce que nous vendons

Célébration Du 50^{ème} Anniversaire Contax!

Une opportunité unique pour obtenir le superbe Contax 139 Quartz est finalement là pour seulement

\$399.95

et recevez un Contax TLA20 GRATIS



Aujourd'hui, vous avez une opportunité unique de devenir le propriétaire d'un Contax. Soit que vous renouvelez votre modèle ou tout simplement voulez le Meilleur.

Achetez un Contax 139 Quartz entre le 19 avril et le 17 juillet 1982 et recevez gratis le remarquable Contax TLA20 Flash avec étui et diffuseur grand-angle. (offre valable aussi avec l'achat du Contax 137 MD ou RTS SM)

Contax 137 MD avec Zeiss 50 mm f: 1.7

\$489⁹⁵

Contax RTS avec Zeiss 50 mm f: 1.7

\$479⁹⁵

OBJECTIFS ZEISS

25 mm f: 2.8	329.95
28 mm f: 2.8	259.95
35 mm f: 2.8	179.95
85 mm f: 2.8	299.95
135 mm f: 2.8	259.95
200 mm f: 3.5	439.95

Camera Contax 139 Quartz

- Exposition automatique avec ouverture privilégiée
- Ajustement complet automatique/manuel
- 1/1000 à 8 sec. vitesse d'obturation contrôlée par Quartz
- Créé par Porsche
- Fermeture AE, cadran de correction d'exposition
- Monture Yashica/Contax
- Objectifs interchangeables Carl Zeiss T* ou ML Yashica
- Garantie internationale Contax

Un Cadeau Gratis pour la Célébration Contax TLA20 Flash

- Vitesse d'obturation automatique
- Flash automatique avec commande TTL
- Indicateur de donnée & témoin bouton d'essai
- Exposition automatique du flash de 2.5cm jusqu'à 10m
- Avec étui & diffuseur grand-angle
- Garantie internationale Contax

LEON DU SALON À TRAVERS LE CANADA

Économisez \$237⁶³

\$798



ENSEMBLE MODULAIRE POUR UN CONFORT GRACIEUX

Vous l'adorerez... du confort à profusion. Éléгант recouvrement en nylon, traité pour résister aux taches. Coussins de mousse enveloppés d'une double housse en Dacron polyester. L'ensemble se compose de deux sofas de 76 po. et d'une section centrale de 60 po. Construction: cadré à ressorts hélicoïdaux en acier trempé.



TABLES À VIN ANGLAISES

S'adaptent à tout décor. Riche fini acajou. Dessus incrusté apparence cuir.

\$1380

HEURES D'OUVERTURE:

lundi à mercredi, 9h à 18h
jeudi et vendredi jusqu'à 21h samedi 9h à 17h

CENTRE 2000

boul. Saint-Martin ouest, Laval, sortie 9 de l'autoroute des Laurentides

LAVAL: 688-3851

MONTRÉAL: 336-7741

Payez et emportez, livraison en sus dans les 48 heures.

Financement Banque de Commerce.

Achat en personne seulement.

PERSONNE NE VEND MOINS CHER QUE LEON. NOUS LE GARANTISSONS!

5488 ouest, rue Sherbrooke
489-8401



1197, Place Phillips
866-8761



BLAKENEY LAISSE TOMBER LE SLOGAN «KEEP THE CROW»

La «guerre du blé» n'aura pas lieu

REGINA — La guerre du blé, qui se voulait une guerre sainte de la Saskatchewan contre Ottawa, n'aura pas lieu.

PIERRE VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

Le premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, qui voulait rallier derrière lui sa province afin de s'opposer à toute hausse du taux du transport des céréales vers l'Est, a tellement réussi, qu'il risque d'y perdre son élection.

Les citoyens de la Saskatchewan, à 100 pour cent, lui ont dit dès le premier jour de la campagne: «Vous avez raison, maintenant parlez-nous d'autre chose.»

M. Blakeney, qui ne s'y attendait pas, en est réduit à faire campagne contre René Léves-

que, qui veut briser le Canada, image dont il se sert pour attaquer le Western Canada Concept qui, selon lui, est tout aussi dangereux pour l'unité du pays que peut l'être le PQ.

Le NPD est dans l'eau chaude et M. Blakeney le sait. Samedi dernier le Leader Post, le quotidien de Regina, la capitale de la Saskatchewan, a publié un article sur toute une page cahier, où il était dit que les gens de la province en ont assez d'entendre parler du slogan «Keep The Crow».

Mardi c'était la principale station de télévision de la province, CKTV, qui mettait les conservateurs et le NPD nez à nez, dans le premier sondage dans cette province depuis le début de la campagne électorale. Ceci dit, à moins d'une semaine du scrutin,

30 pour cent des personnes interrogées se disaient encore indécises. Jamais, paraît-il, on a vu cela en Saskatchewan.

Pourtant, le slogan «Keep The Crow» semblait bien trouvé.

L'explication

Seul le fermier de la Saskatchewan est susceptible de comprendre le sens de ce slogan lancé par le gouvernement néo-démocrate au début de la campagne électorale et destiné à mobiliser la population, surtout agricole, de la province contre Ottawa et son ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pépin.

Le «Crow», c'est le tarif ferroviaire de faveur dont bénéficient les producteurs de céréales pour acheminer leur blé vers l'Est. Les compagnies ferroviaires seraient déficitaires et Ottawa aurait décidé soit d'éliminer,

soit de diminuer ce subside ou alors d'augmenter les taux. Bref, les riches fermiers de l'Ouest perdraient leur richesse.

Mais les fermiers ne l'entendent pas ainsi. Si l'Ouest est riche en récoltes, et depuis quelques années en richesses naturelles, particulièrement, dans le cas de la Saskatchewan, en potasse, une substance minérale servant à fabriquer des engrais, on se plaint ici d'être continuellement dépeuplé par l'Est. A qui on affirme n'avoir pas de cadeau à faire.

La stratégie

Quand la campagne électorale a débuté, donc, et que le premier ministre Allan Blakeney a décidé d'axer sa campagne contre Ottawa en s'opposant à toute hausse des taux de transport du grain, les gens de l'Est y ont vu

une bonne stratégie: dans une province agricole, un tel slogan électoral est difficile à battre.

La raison est bien simple: la lutte autour de ce thème n'existe pas, tout le monde en Saskatchewan est unanime autour de «Keep The Crow».

Les conservateurs avaient commencé la lutte contre Ottawa avant le NPD, y voyant la chance de faire d'une pierre deux coups: embarrasser le gouvernement provincial et mousser, en même temps, les intérêts de Joe Clark et des conservateurs fédéraux. La Saskatchewan compte quatorze députés au fédéral: sept néo-démocrates et sept conservateurs.

Même le chef libéral, qui brandit seul le fanion de Trudeau dans l'Ouest, sans l'aide d'aucun député, ni à Ottawa ni à la législature provinciale, et à qui les

sondages n'accordent pas 5 pour cent du suffrage populaire, s'est engagé à convaincre le ministre Pépin de ne pas pénaliser les fermiers de l'Ouest.

Les macarons «Keep The Crow» sont donc retournés aux oubliettes avant la fin de la campagne, laquelle a pu s'axer sur les problèmes régionaux et la performance contestée du gouvernement Blakeney.

Hier matin, ça sentait quelque peu la panique au comité du NPD où LA PRESSE s'est présentée. Estimant qu'on avait d'autres choses à faire que d'expliquer à un journaliste du Québec ce qui ne va pas, on nous a glissé le programme du parti dans la main, puis gentiment poussé dehors, en nous invitant à écouter le Premier ministre, en soirée, au Centre des Arts de la Saskatchewan.

Les fumeurs confirment la légèreté Craven!

Jour après jour, plus de fumeurs préfèrent la famille
des cigarettes légères Craven aux trois marques légères
suivantes réunies.



CRAVEN "A" La première famille de cigarettes douces

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croit avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - Craven "A" King Size: "goudron" 12 mg, nic. 0.9 mg. Régulière: "goudron" 8 mg, nic. 0.5 mg. Craven "A" Spéciale douce King Size: "goudron" 4 mg, nic. 0.4 mg. Craven Menthol King Size: "goudron" 11 mg, nic. 0.8 mg. Craven "A" Ultra légère King Size: "goudron" 1 mg, nic. 0.1 mg.

Poussé à 109% de sa puissance, un moteur de navette spatiale explose

■ HUNTSVILLE, Alabama (UPI) - Un moteur de navette spatiale évalué à \$30 millions a explosé en mille morceaux quand des ingénieurs de la NASA ont tenté de pousser sa puissance à 109 p. cent au cours d'un essai de vérification.

La porte-parole du Centre spatial Marshall, Lynn Cywanowicz, a confirmé hier que l'incident était survenu le 7 avril à l'installation de la NASA à Bay St. Louis, Mississippi.

L'essai du moteur à une telle puissance visait à évaluer la capacité de l'engin pour les jours où les navettes spatiales transporteront de plus lourds chargements. Il s'agit d'un moteur du même modèle que ceux de Columbia.

On ne connaît pas encore les causes de l'accident. Le moteur n'était pas un de ceux de la nouvelle navette «Challenger» dont la première mission est prévue pour l'an prochain.

Libéré sous un cautionnement de \$500,000 après avoir détourné \$16.4 millions

■ CEDAR RAPIDS, Iowa (AP) - Un courtier en investissements, qui fuyait la justice depuis le 31 mars, a fait son apparition en cour hier où il a été accusé d'avoir détourné \$16.4 millions de la banque dont son père était le président. Il a ensuite été libéré sous un cautionnement de \$500,000 en actions.

Gary Lewellyn, 33 ans, était disparu de la circulation après avoir fait un emprunt d'un demi-million de dollars à une banque de Chicago, manipulé le prix de valeurs et accumulé des millions de dollars en dettes.

La «First National Bank» de Humboldt, qui était dirigée par le père de Lewellyn, a dû fermer ses portes au début du mois après que des enquêteurs eurent découvert que \$16.4 millions des valeurs confiées au courtier étaient disparus.

Etant donné le montant présumé volé, la Couronne avait demandé que le cautionnement soit fixé à \$5 millions, mais le juge en a décidé autrement, estimant que Lewellyn, qui s'est rendu de lui-même à cause de ses attaches familiales, ne risquait plus de se soustraire à la justice.

SOIRÉE AGITÉE POUR LES COMMISSAIRES

Disparition de 900 postes à la CECM

■ Une soirée bien difficile pour les commissaires de la CECM: en plus de devoir annoncer hier la mise en disponibilité de 872 employés, ils ont dû faire face à 200 protestataires venus manifester contre les coupures à l'Éducation aux adultes et aux centres d'éducation populaire.

MARIO FONTAINE

Pas d'éclat majeur, mais une ambiance lourde dans la salle des délibérations, où fleurissaient banderoles et macarons. Devant les manifestants, des commissaires jonglant avec des chiffres frisant le déficit. La CECM subit en effet une perte nette de ses revenus de \$14 millions cette année, et a dû siphonner tout son surplus accumulé pour l'éponger en partie.

Les prévisions budgétaires pour l'année 1982-83 font en outre état d'une perte additionnelle de \$21 millions causée par une baisse de la clientèle d'au-delà de cinq pour cent (5,871 élèves de moins).

Et les \$462 millions de revenus n'ont donc pas fait illusion aux élus de la Commission des écoles catholiques de Montréal, appelés à adopter un des plus durs budgets jamais soumis à leur attention.

«Ce budget comporte des coupures dramatiques», reconnaît le sous-directeur général à l'administration, M. Hubert Comeau. À ses yeux, la commission n'avait pas d'autres choix, confrontée à l'érosion de sa clientèle et à de nouvelles compressions du ministère de l'Éducation.

On a donc résolu de mettre à pied ou en disponibilité 872 personnes, un nombre qui devrait se résorber à 500 d'ici la fin septembre. Les enseignants en sont les premières victimes, avec 467 postes d'abolis. Et encore ce n'est pas une panacée, puisque la seule sécurité d'emploi coûtera \$33 millions au cours du prochain exercice financier, la plupart ne perdant ni leurs salaires ni leurs avantages.

«Cette sécurité d'emploi n'existe pas pour les contrac-

tuels qui enseignent aux adultes et qui sont particulièrement affectés par les coupures. Pour eux, il n'y a aucune protection dans les conventions collectives», de déclarer le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Rodrigue Dubé. Ce seul secteur perd \$2 millions dans le nouveau budget.

M. Dubé devra aussi défendre les 6,000 membres de l'Alliance qui enseignent à temps plein, dont un demi-millier sont mis en disponibilité et un nombre encore plus important menacés par Québec de perdre carrément leur emploi si leurs pairs ne consentent pas à un gel partiel de leurs salaires.

Il fera aujourd'hui même des propositions globales de règlement au gouvernement, qu'il exposera aux membres de l'Alliance au cours d'une assemblée générale mardi prochain.

Mort de l'éducation populaire?

Aux côtés des manifestants de l'Alliance, plusieurs membres

des six centres montréalais d'éducation populaire exprimaient eux aussi leur opposition aux coupures, draconiennes dans leur cas: moins 30 pour cent par rapport à l'an dernier, où on avait déjà opéré des coupes sombres.

Pour ces centres, décimés en milieux populaires (Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, etc.), des coupures additionnelles signifient fermetures et diminutions de services, donc moins de cours en alphabétisation, en réinsertion sociale, en alimentation, etc. Il faudrait au contraire indexer nos subventions, réclament leurs animateurs qui ne touchent que \$13,000 par an.

Le président de la CECM, Luc Larrivée, leur a promis de faire son possible pour assurer leur survie. Une absolue nécessité, pense Bernard Foucher, du comité social Centre-sud: «On montre aux citoyens à se prendre en charge: nous coupez les vivres maintenant, c'est détruire dix années de travail.»

Mode Simpsons DIRECTION 110

INVITATION



LLADRÓ

Venez rencontrer Monsieur Vincente Lladro, un des fameux frères Lladro, créateurs des fameuses figurines Lladro. Il ne fera qu'un arrêt au Québec durant son périple en Amérique du Nord.

VENDREDI 23 AVRIL, 1982
11h30 - 14h00 et 19h00 - 21h00

SAMEDI 24 AVRIL, 1982
11h30 - 14h00

Monsieur Lladro sera au:

CENTRE DE CADEAUX CAPLAN
PLAZA CÔTE-DES-NEIGES

Pour répondre à toutes vos questions et signer toutes vos figurines Lladro.

Aussi présent, un maître sculpteur, Monsieur Francisco Blanes. Vous pourrez apprécier son habileté et le voir créer une figurine devant vos yeux.

CAPLAN BOUTIQUE DE CADEAUX

6700, ch. Côte-des-Neiges 735-3633
(Plaza Côte-des-Neiges) 1-800-361-6482

RÉCUPÉRATION D'ASSURANCE

DE

TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT

Le temps nous ayant manqué pour liquider tout notre stock, les tapis restant seront vendus selon toute offre raisonnable.

ENCAN PUBLIC

La compagnie d'assurances nous a autorisés à vendre par encan public, au plus haut enchérisseur, les tapis de Perse et d'Orient récupérés.

La collection comprend: Nain de soie, Isfahan de soie, Isfahan semi-antique, Kashans antiques, Qums antiques, Afshars, Shiraz, Tebrizes, Sennehs, Kirmans, Bakhtiars, Afghans, Kazak, Chinois, Yahyalis, Baloochis et Bakjaras, de 3' x 2' à 18' x 12'.

TOUS LES TAPIS FURENT NETTOYÉS ET SÉCHÉS SUR-LE-CHAMP ET ILS SONT EN PARFAIT ÉTAT. AFIN DE LIQUIDER TOUT LE STOCK, L'ENCAN DURERA 2 JOURS CONSÉCUTIFS.

DATE ET HEURE:

22 avril à 7h p.m.

pour une durée de 2 heures seulement
Inspection de 3h à 6h p.m.

VILLE MONT-ROYAL
90, AV. ROOSEVELT

PERMIS #31

«GIORDANI»

Faites bonne impression dès la première fois... et toutes les autres fois. Nouveau chez Simpsons! Le complet «Giordani» pour hommes. Polyester extensible vous laissant entière liberté de mouvements. Coupe impeccable.

\$150 Prix Simpsons

COMPLETS 3 PCES «GIORDANI», À FINES RAYURES. Veston à devant droit, 2 boutons et fente au centre. 2 poches à rabat et 2 poches passepoilées, revers crantés. Gilet 5 boutons, 2 poches. Pantalon à poches ¼ devant, 2 poches au dos, passants de ceinture. Marine ou gris. Tailles 38 à 46 convenant à la plupart des statures.

Rayon 260, vêtements pour hommes, au deuxième, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement



Simpsons MD ... C'EST LA SOLUTION.

ne manquez pas notre cahier spécial

JARDIN/MAISON

comportant un supplément sur la SUPER EXPOSITION D'AMEUBLEMENT

publié dans la

la presse

du mercredi 28 avril 1982



photo Denis Courville, LA PRESSE

Trois morts dans un incendie

Trois personnes ont perdu la vie tard hier soir au cours d'un incendie qui a ravagé un immeuble de trois étages sis au 2101 rue Champlain. A leur arrivée sur les lieux, les policiers de la CUM ont rapidement procédé à l'évacuation des sinistrés tandis que les quelque 150 pompiers combattaient les flammes.

Enfant «scalpé» par deux chiens

KELOWNA, C.B. (PC) — Un garçonnet de huit ans qui a été victime d'une vicieuse attaque de la part de deux chiens a perdu le bras droit.

Sean Fraser est dans un état grave mais stable à l'unité des soins intensifs à l'Hôpital General de Kelowna à la suite de l'attaque survenue lundi.

Sean est au nombre des trois personnes hospitalisées après qu'un couple de chiens rottweiler eut été impliqué dans deux attaques séparées survenues à quelques minutes d'intervalle.

Le sergent Ed Wingter, de la GRC, a dit que les chiens s'en sont d'abord pris au garçonnet qui était en bicyclette. Le jeune Sean a été secouru par des voisins qui l'ont aussitôt conduit à l'hôpital.

Le père du garçonnet a dit que Sean a été partiellement scalpé par les deux bêtes et qu'il a une multitude de points de suture à la figure, au cou et sur le ventre.

«Les points de suture sont telle-

ment nombreux qu'il est impossible de les dénombrer», a confié le père.

Le sergent Wingter a relaté que les chiens s'en sont ensuite pris à un garçonnet de quatre ans qui se promenait avec sa mère, Susan Tolnai. Cette dernière, qui a craint pour sa vie, a dit que les deux bêtes se sont d'abord attaquées à son fils, lui arrachant ses pantalons et ses souliers.

«J'ai pris Paul dans mes bras, mais les chiens se sont emparé de lui», a dit la jeune mère qui a protégé son fils du mieux qu'elle a pu. Les chiens se sont sauvés quand une automobile est arrivée.

«Je n'aurais pu résister beaucoup plus longtemps n'eût été de l'arrivée de l'auto», a reconnu la jeune femme qui a été elle-même mordue à plusieurs reprises.

Des officiers de la Gendarmerie royale canadienne ont par la suite donné la chasse aux chiens qui ont été capturés et abattus.

EN BREF

Une fillette meurt noyée

Une petite fille de deux ans et demi, Diane Gingras, est morte noyée hier, dans une piscine du quartier Saint-François à Laval.

Elle avait été portée disparue par ses parents une vingtaine de minutes plus tôt. Les Gingras, aidés de leurs voisins avaient entrepris des recherches qui se sont terminées par la découverte du corps de la petite fille dans les eaux glacées de la piscine d'un voisin. Il s'agit d'une piscine hors-terre où il y avait trois pieds d'eau.

Selon les constatations des policiers, Diane Gingras avait réussi à passer au travers d'une ouverture de la clôture et à grimper sur la passerelle de la piscine bien que l'escalier ait été levé.

Malgré les efforts faits pour réanimer la fillette et la diligence des policiers pour la conduire à la Cité de la Santé à Laval, malgré les tentatives des médecins, il a été impossible de la sauver.

Vote des profs du cégep de Rosemont

Les professeurs du cégep de Rosemont ont refusé hier de se désaffilier de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN, dans une proportion de 60,5 p. cent.

Malgré certains griefs sérieux qu'entretenaient plusieurs membres à l'égard de la FNEQ, «la conjoncture actuelle a influencé le vote» soulignait hier soir le vice-président du syndicat des professeurs du cégep de Rosemont, Carl Brabant.

En effet, il serait «inopportun» de faire un tel geste alors que le gouvernement menace de rouvrir les conventions collectives et de modifier les régimes de retraite. Cependant, le vote des professeurs doit être interprété par la FNEQ comme un appel à assumer ses «très lourdes responsabilités».

20e meurtre dans la métropole

Les policiers de la section des homicides de la police de la CUM enquêtent sur le 20e meurtre à survenir sur leur territoire depuis le début de l'année 1982. La victime de ce qui semble être un règlement de compte a été trouvée à l'intérieur d'une maison désaffectée au 50 rue Ste-Catherine est. A première vue, l'homme âgé d'une vingtaine d'années aurait été tiré de plusieurs coups de feu...

Un nuage «monstrueux»

SAN FRANCISCO (AP) — Des scientifiques utilisant un avion de reconnaissance U-2 ont découvert un nuage «monstrueux» de débris volcaniques à 21 kilomètres d'altitude qui pourrait modifier les conditions météorologiques dans certaines régions du monde en empêchant une partie des rayons solaires d'atteindre la Terre.

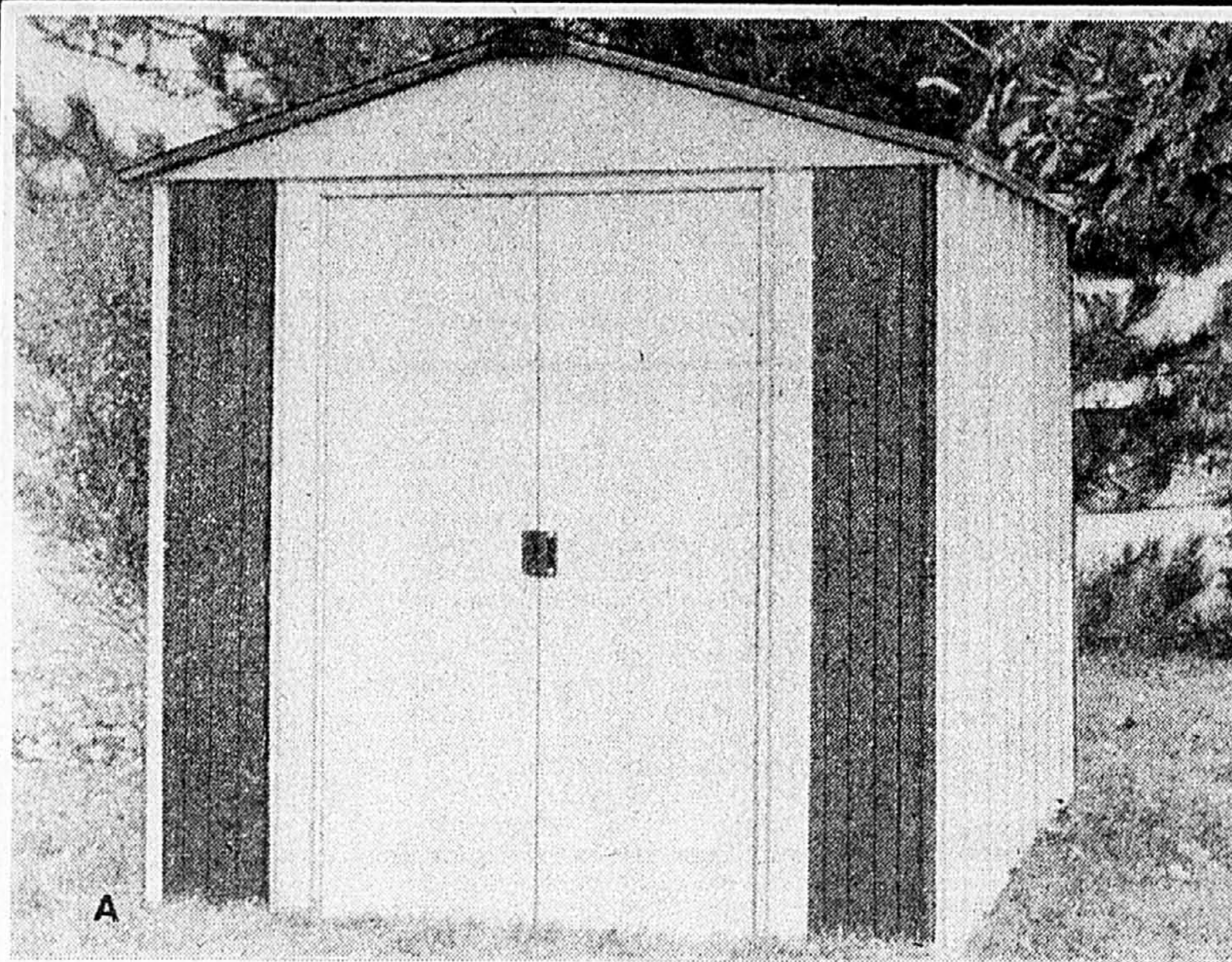
Ce nuage est un des plus gros jamais observé. Il transporte plus de cendres volcaniques qu'aucun autre nuage semblable dans l'hémisphère Nord depuis l'éruption du mont Katmai, en Alaska, en 1912.

Le nuage est si dense, d'une épaisseur de trois kilomètres et s'étend de la Californie à l'Arabie Saoudite en passant par l'océan Pacifique et l'océan Indien. Le nuage provient de l'éruption du mont El Chinchonal au Mexique, le 29 mars dernier.

Ses effets, localisés, pourraient se traduire sous forme de sécheresse dans certaines régions et de vagues de chaleur.

1872 1982

Simpsons a 110 ans. C'est l'année entre toutes pour faire de meilleurs achats chez Simpsons



rabais \$20

A. REMISE «DURAMARK» À PIGNON. 180.3 x 220.3 x 182.8 cm. Toit et parois à rainures profondes. Toit à poutres renforcées. Coins monoplèces. Ouverture de porte: 68.9 x 149.9 cm. Brun/beige canne. Modèle G67.

(219.99) vente 199⁹⁹

rabais \$50

B. REMISE «COUNTRY BARN» «DURAMARK». 309.9 x 271.8 cm. Rebelle à la rouille. Panneaux peints émail alkyde cuit, enduit de cire. Fini similibois, garniture beige canne. Dim. toit: 309.9 x 271.8 cm; ouverture de la porte: 129.5 x 162.5 cm; hauteur centrale: 216 cm. Grenier offrant 4.2 m² d'espace de rangement supplémentaire. Plancher «Aspenite» 3/4". Modèle TCB109.

(599.99) vente 549⁹⁹

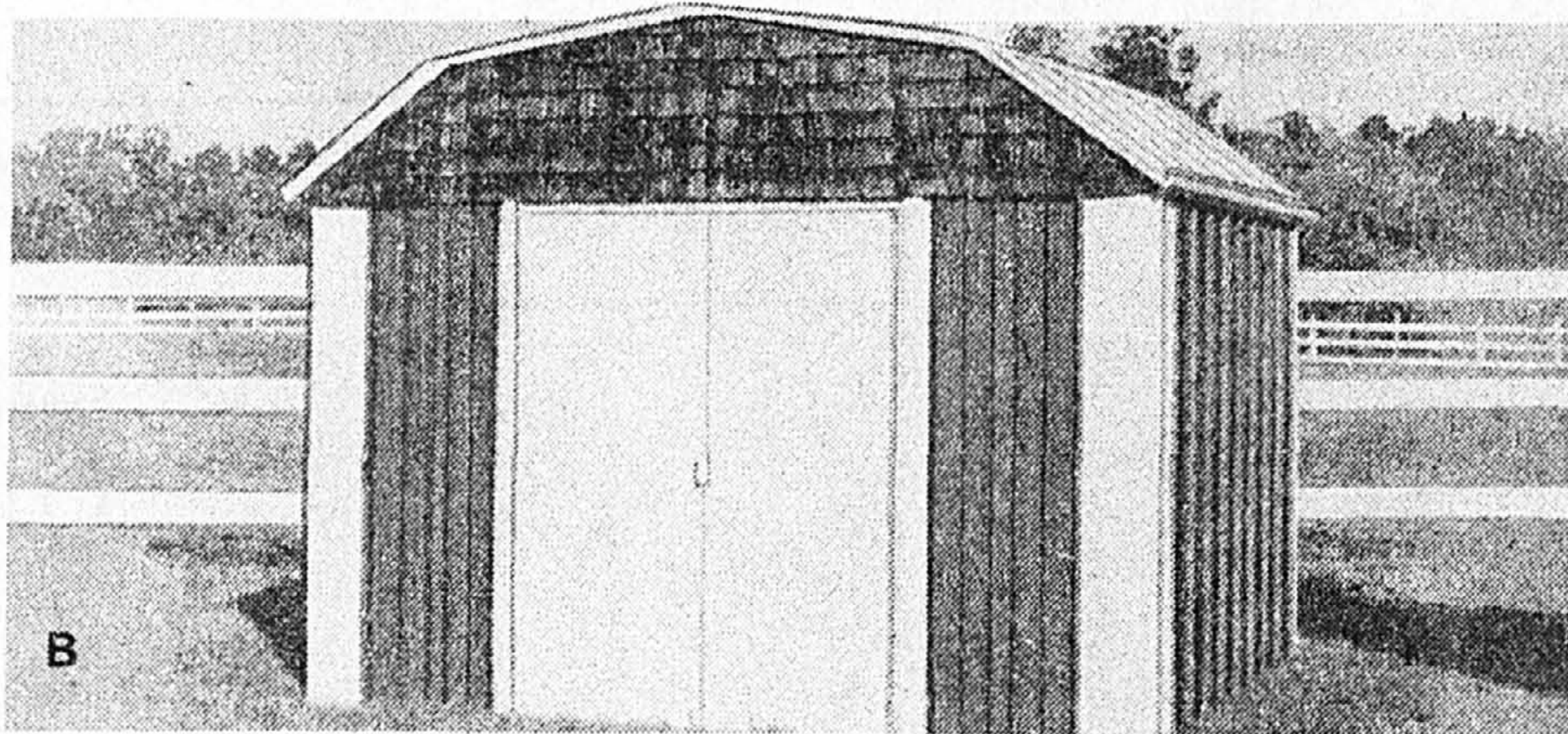
BOUCHE-FISSURES «FLINTKOTE» POUR ASPHALTE.

C. Rabais #2 — Contenant 3.6 litres

(11.98) vente 9⁹⁸

D. Rabais 31' — Contenant 455 ml.

(2.29) vente 1⁹⁸



rabais \$3

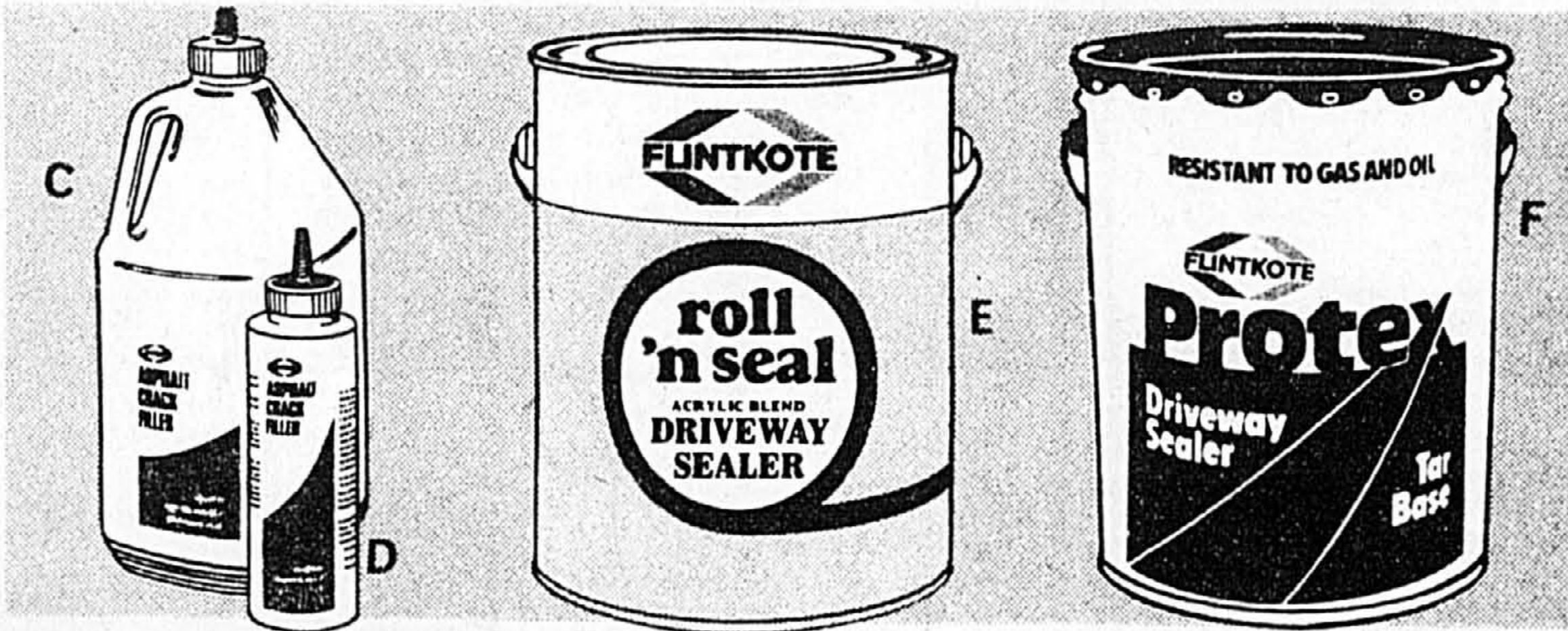
E. «ROLL'N SEAL» DE «FLINTKOTE», mélange acryllique pour sceller le revêtement d'asphalte. Peut couvrir une surface jusqu'à 2 fois plus grande que les autres marques. Contenant 10 litres.

(24.98) vente 21⁹⁸

rabais \$2

F. «FLINTKOTE PROTEX» À BASE DE GOUDRON, pour sceller le revêtement d'asphalte. Résiste aux intempéries, à l'essence, la graisse, l'huile et le sel. Couvre env. 500 pi². Contenant 4 gal.

(15.98) vente 13⁹⁸



\$54 Prix Simpsons

G. TAILLE-HERBE À FIL «DURAMARK». Modèle électrique, semi-automatique. Surface de coupe 36 cm. Moteur 3 ampères. Bobine de fil 50 pi. Modèle 800.

rabais 20⁹⁹

H. ROTOCULTEUR «DURAMARK». Moteur «Briggs and Stratton» 4 temps, 3 c.v. Surface de creusage réglable de 31 à 49 cm. Rouge/noir. Modèle 31900.

(349.99) vente 329

rabais 40⁹⁹

J. TRONÇONNEUSE «DURAMARK» 41 CM. Moteur à essence, 1.9 po³. Chaîne «Oregon». Graisse-chaîne automatique. Argent/noir. Modèle 21651.

(269.99) vente 229

CORDONS DE RALLONGE CALIBRE LOURD, POUR L'EXTÉRIEUR. (Non représentés).

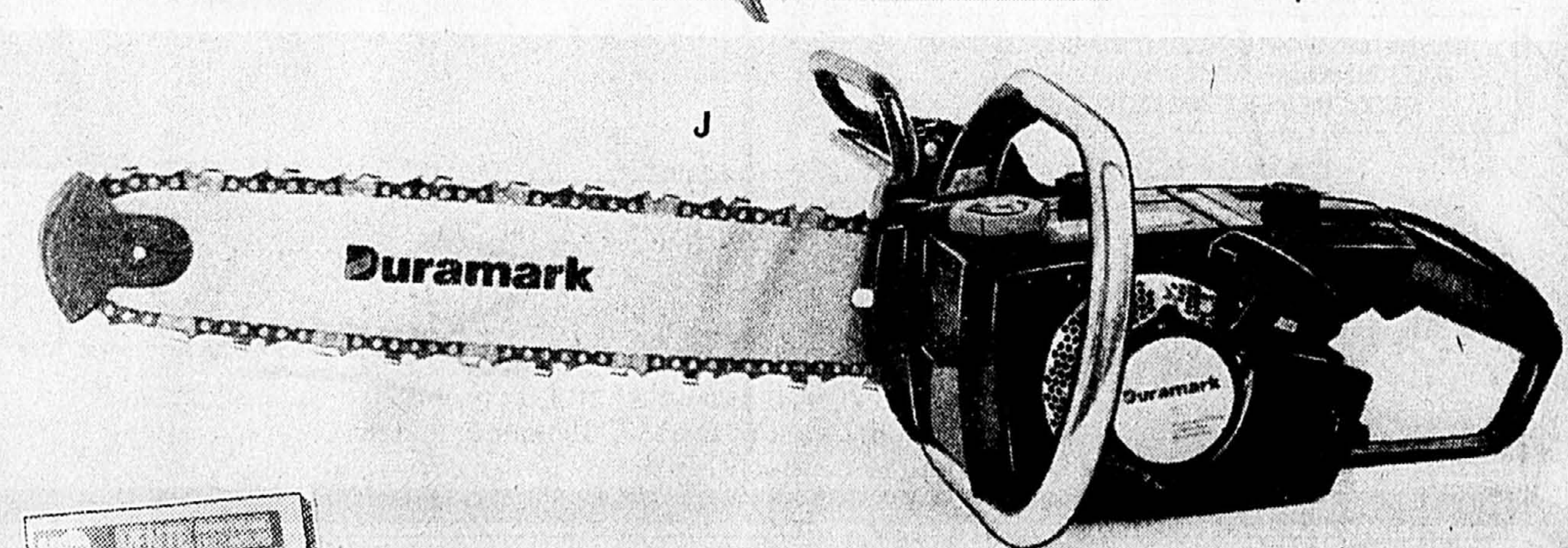
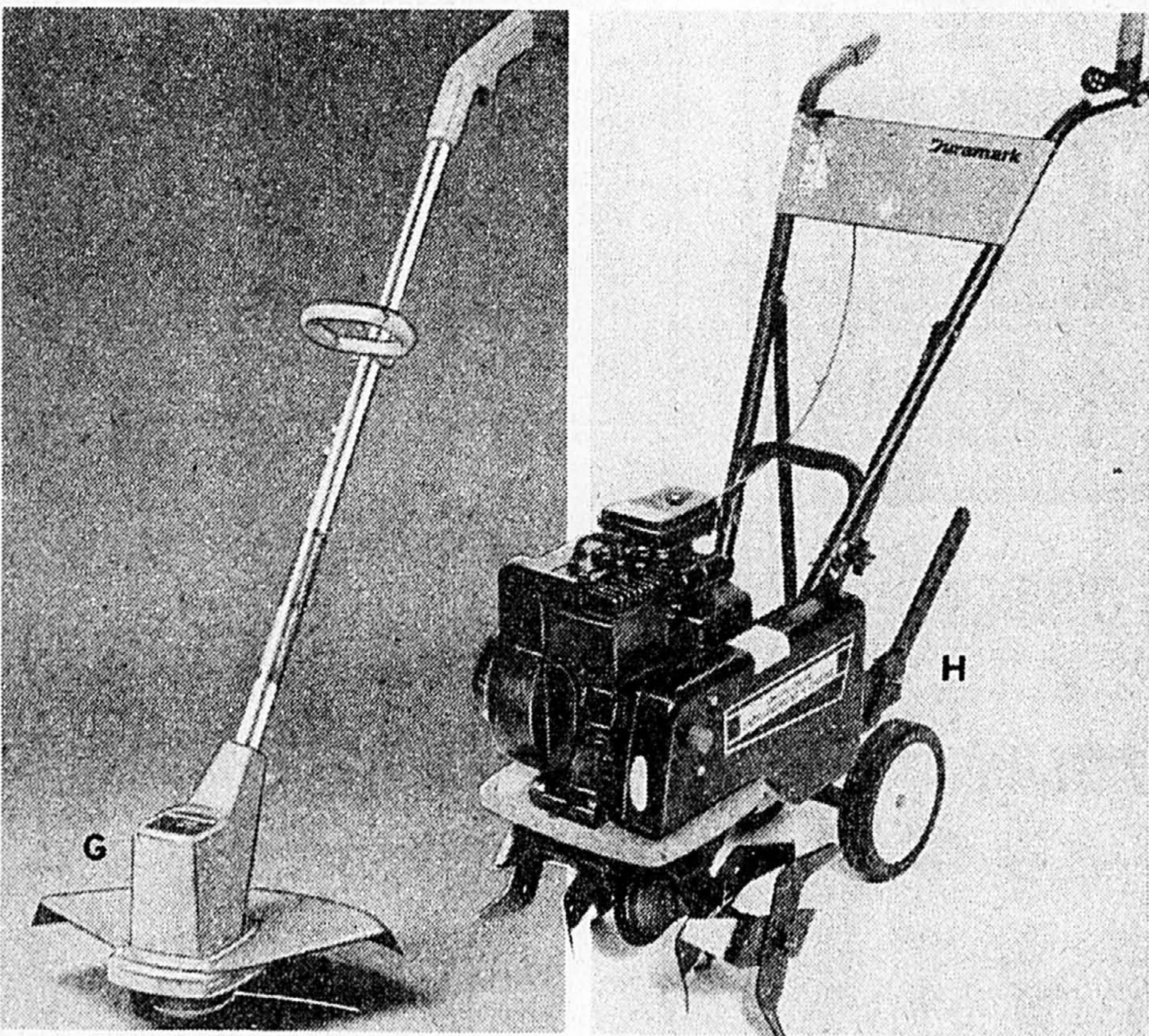
K. 15 mètres Prix Simpsons 7.99
K1. 30 mètres Prix Simpsons 12.99

BIDONS À ESSENCE «WEDCO». Plastique isolant, léger. (Non représentés).

Prix Simpsons
L. 1 gallon 3.98
L1. 2 gallons 5.39
L2. 5 gallons 9.98

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.
Rayon 690, quincaillerie, niveau inférieur, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



Simpsons est jeune de 110 ans!

Et la fête continue! Des aubaines exceptionnelles sur vêtements-mode pour vous et votre famille et articles pour le foyer. Ne manquez pas la circulaire spéciale Vente anniversaire No 2 encartée dans La Presse du samedi 24 avril 1982. L'an 110 chez Simpsons... la meilleure occasion de célébrer!

Simpsons MD

Nuit de verre brisé, nuit de terreur

Un juge reçoit la demande d'injonction du Journal d'Edmonton

EDMONTON (UPC) - Un juge de la Cour du banc de la reine a consenti à entendre une demande d'injonction soumise par le Journal d'Edmonton, pour mettre un terme à l'examen de ses dossiers par des enquêteurs fédéraux agissant en vertu des dispositions de la Loi contre les cartels. Les avocats fédéraux avaient fait valoir que le quotidien aurait dû s'adresser à la Cour fédérale du Canada, mais le juge John Cavanagh a décrété que son tribunal avait la compétence voulue pour entendre l'affaire. Les articles 32-1c et 33 de la Loi contre les cartels interdisent la formation d'un monopole et la vente d'un produit à un prix déraisonnablement bas et d'une manière propre à affaiblir ou éliminer la concurrence. On précise qu'aucune infraction spécifique de la loi n'a été reprochée au Journal, mais des accusations avaient été portées à ce propos l'an dernier contre la compagnie Southam, propriétaire du Journal, et contre Thomson Newspapers, à la suite de la fermeture de quotidiens survenue dans quatre villes canadiennes.

Janet Blatter, curatrice, Steve et Susan Cummings qui président conjointement l'exposition «Kristallnacht - 9 novembre 1938, Nuit de verre brisé, nuit de terreur» se recueillent devant une urne renfermant cendres et terre d'Auschwitz. Cette urne est supportée par un fragment de colonne de la grande synagogue de Varsovie. Cette exposition qui sera présentée jusqu'au 30 septembre au Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal au 5131, chemin de la Côte Ste-Catherine, est composée d'un ensemble de documents, de photos et autres objets retrouvés, illustrant les événements qui ont mené à la «solution finale» de la question juive par l'Allemagne.

photo LA PRESSE



1872-1982



VENTE ANNIVERSAIRE 110 SIMPSONS

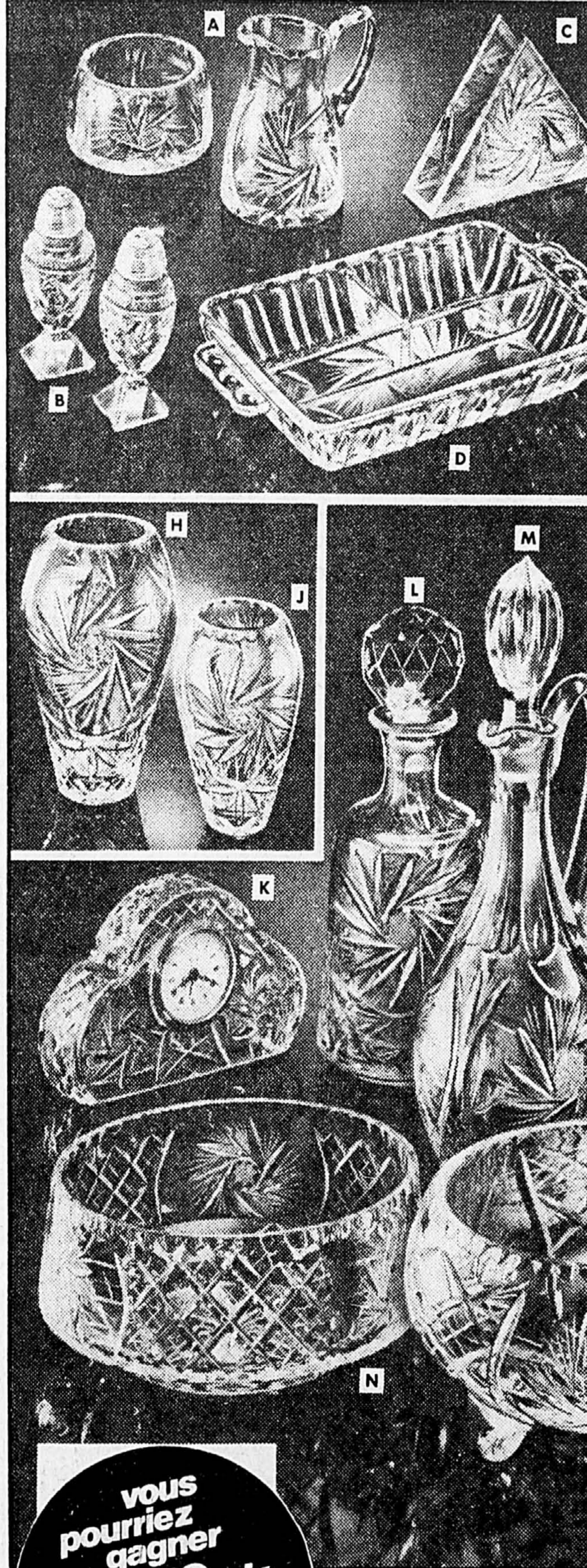
RABAIS 40%

Accessoires «Pinwheel»
en cristal au plomb

Cristal à 24% teneur de plomb, taillé à la main en Tchécoslovaquie. Pour vous-même ou pour offrir en cadeau.

- A. Crémier et sucrier (44.98) **26⁹⁸**
- B. Salière et poivrière 3 1/2" (24.98) **14⁹⁸**
- C. Porte-serviettes (31.98) **19¹⁸**
- D. Ravier 9" (37.98) **22⁷⁸**
- E. Bougeoirs 3" (32.50) paire **19⁵⁰**
- F. Cendrier carré, 5 1/2" (39.98) **23⁹⁸**
- G. Plateau rect. 7 1/2" (19.98) **11⁹⁸**
- H. Vase 10" (93.98) **56³⁸**
- J. Vase 6" (38.98) **23³⁸**
- K. Horloge 7 3/4" (99.98) **59⁹⁸**
- L. Carafe ronde, 1 1/2 chopine (87.98) **52⁷⁸**
- M. Carafe à vin, 1 1/2 chop. (96.98) **58¹⁸**
- N. Bol 8" (69.98) **41⁹⁸**
- P. Bol 9", sur pieds (94.98) **56⁹⁸**
- Q. Plat 4 1/2" pour noix, sur pieds (16.98) **10¹⁸**
- R. Vase 8" (52.50) **31⁵⁰**
- S. Vase 8" pour fleurs (28.50) **17¹⁰**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpson's
Rayon 445, cristal, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno
Venez, écrivez... ou composez
842-7221 jour et nuit



vous pourriez gagner
1 des 10 prix de \$1110

Concours de la VENTE ANNIVERSAIRE 110 chez Simpsons. Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval, St-Bruno et Hickmore, jusqu'au 1er mai 1982.

Il suffit de visiter un des magasins Simpsons, de demander une formule de participation au concours et de la déposer dans une boîte destinée à cet usage au rez-de-chaussée de chaque magasin.

Règlements du concours (ne remplir qu'une formule - voir no 3)

1. Le tirage est ouvert à tous. Les employés de Simpsons ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au tirage.
2. Aucun achat nécessaire.
3. Une seule formule par personne. Les participants qui auront rempli plus d'une formule seront disqualifiés.
4. Le tirage aura lieu le mercredi 5 mai à 11 h chez Simpsons au centre-ville. Toutes les formules sont la propriété de Simpsons.
5. Les formules de participation devront être déposées au plus tard le samedi 1er mai 1982 avant 17h dans les boîtes destinées à cet usage.
6. Le prix devra être accepté tel quel; il ne peut être échangé contre des biens ou services.
7. La décision des juges sera finale. Le(ta) gagnant(e) du prix de \$1110 sera averti(e) par téléphone et une question facile lui sera posée.
8. Les participants au concours accepteront que leur nom et leur photo soient publiés dans les journaux selon la décision de Simpsons.
9. Personne ne peut gagner plus d'un prix de \$1110.
10. Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires».
11. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».

Mise sur pied d'un projet-pilote pour contrecarrer les vols avec effraction

Les forces policières de la Rive sud, avec l'assistance technique et professionnelle du ministère de la Justice du Québec, ont mis sur pied un Comité de prévention du crime qui a exposé, lors d'une conférence de presse, hier, à l'hôtel de ville de Saint-Hubert, la stratégie que ce comité entend suivre pour lutter contre le crime et, notamment, contre le vol avec effraction dans les résidences et les commerces.

De son côté, l'agent Bernard Gravel, de la Sûreté municipale de Saint-Bruno, qui est le président du CPC-Rive sud, a déclaré que, depuis 1962, la criminalité a triplé, au Québec, que le vol avec effraction constitue de 60 à 80 pour cent de la criminalité, selon les villes, sur la Rive sud et que 73 pour cent de ce genre de vol sont commis dans les résidences.

La stratégie qu'entend suivre le CPC se présentera sous trois aspects: création de patrouilles préventives, organisation de comités de surveillance de quartiers, et diffusion d'information sur la criminalité et la prévention.

Selon lui, la seule répression du crime s'avère insuffisante et il faut insister davantage sur les moyens à prendre pour prévenir la perpétration de crimes. Pour cela il faut sensibiliser les citoyens, victimes en puissance, les impliquer dans la prévention.

Les comités de quartiers, programme qui est déjà organisé dans quelques villes, s'avère un moyen efficace d'amener la communauté à participer à la prévention.

Ce programme consiste à regrouper des citoyens d'un même quartier pour surveiller les résidences du voisinage et alerter la police lorsqu'ils voient un ou des individus au comportement suspect.

Le programme d'action mis au point par le CPC-Rive sud a débuté à la mi-mars et se poursuivra jusqu'à ce que l'on ait constaté que les vols avec effraction sont nettement en régression.

GERMAIN TARDIF

Le CPC-Rive sud est un projet-pilote accepté par le ministère de la Justice qui entend, subéquemment, l'instituer dans les autres régions du Québec.

Me Pierre Verdon, sous-ministre associé de la Justice responsable de la Sécurité publique, a fait part de l'intention du gouvernement de s'impliquer plus profondément qu'auparavant dans le domaine de la prévention du crime et a annoncé, en même temps, l'engagement aux frais du ministère d'un permanent au sein du CPC. C'est précisément dans le but de s'impliquer davantage que le ministère a créé sa direction générale de la Sécurité publique en avril 1980.

Soulignant que le Québec est au huitième rang dans le domaine de la criminalité, au Canada, il a précisé qu'il a toutefois le championnat pour le vol qualifié et le troisième rang pour le vol avec effraction.

POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC Un groupe de femmes demandent des cours d'éducation sexuelle pour tous les élèves

(PC) - Plus de 230 organismes, en majorité des groupes de femmes, syndicats et comités d'école, ont signé une pétition exigeant l'implantation d'un programme d'éducation sexuelle obligatoire, appliqué à toutes les écoles du Québec, dès le pré-scolaire, en septembre 1982.

Les pétitionnaires de «L'éducation sexuelle, un besoin... un droit de la personne», se donnent trois objectifs essentiels, ont annoncé, hier, Mmes Fernande Ménard et Anne St-Cerny, de la Fédération du Québec pour le planning des naissances.

L'implantation devrait se concrétiser dès l'automne 82, être obligatoire, appliquée à toutes les écoles, y compris le pré-scolaire, préconiser le respect de la personne et être dispensée à raison d'une heure par semaine.

La fédération «considère cette action comme l'expression d'un besoin de la population» en général, soutient Mme Ménard.

Près de 650 copies de pétitions ont été envoyées aux organismes concernés, mais seulement 231 sont parvenues à l'organisme central. «Ceux qui n'ont pas répondu n'étaient pas nécessairement contre l'éducation sexuelle obligatoire, ils peuvent ne pas avoir eu le temps de répondre», estime Mme Anne St-Cerny.

La fédération entend mener de front la lutte pour les cours d'éducation sexuelle obligatoire. «On a un certain leadership, on s'en rend compte. Mais on ne peut continuer seuls on n'en a pas les moyens financiers», déplore Mme Ménard.

Pour soutenir cette cause, elle requiert l'appui de d'autres associations. «Il est évident que les groupes de femmes font partie de nos priorités, mais on veut aussi la collaboration des groupes populaires, bien qu'on a déjà l'appui de huit ou neuf d'entre eux», précise Mme Ménard.

Interrogées sur la pertinence d'un cours d'une durée d'une heure par semaine dès le pré-scolaire, le porte-parole de la fédération avouait que «nous savons bien que ça ne sera pas implanté, mais ça nous semblait important de le dire, quand même».

Mme St-Cerny avise ses détracteurs qu'il n'y a aucun radicalisme dans cette revendication, bien qu'elle exige un programme obligatoire et appliqué à tous, sans exception ni choix de cours possible. «Pour nous, c'est indispensible partout, pour que les jeunes soient touchés. Il est important que la jeunesse ait ce droit à la personne», affirme-t-elle, convaincue.

AUX MEMES BAS PRIX QU'IL Y A UN AN

1872/1982

Rabais \$90 - Batterie 12 pces de «West Bend»



Rabais \$90

BATTERIE «ULTRAWEIGHT» DE «WEST BEND». Attrayante batterie de cuisine en acier inoxydable offerte à \$20 de moins que notre prix de vente le plus bas en 1981! Conçue pour cuisson avec peu d'eau. Couvertres étanches de calibre lourd. Construction acier inoxydable 3 plis. Manches rebelles à la chaleur.

1. L'ensemble comprend: casseroles couvertes 1, 1.8 et 2.7 litres, récipient bain-marie 1.8 litre, récipient-étuveuse 1.8 litre, pocheuse 5 oeufs, poêle ouverte 25 cm et cocotte couverte 5 litres (le couvercle s'adapte aussi à la poêle)

Meilleur achat
110 Simpsons **99⁹⁸** (189.98)

Rabais 30% à 36%

Éléments libres

	Meilleur achat 110 Simpsons
1A. Casserole couverte 1 litre. (26.98)	17⁹⁹
1B. Casserole couverte 1.8 litre. (32.98)	21⁹⁹
1C. Poêle couverte 25 cm. (42.98)	27⁹⁹
1D. Récipient-étuveuse 1.8 litre. (19.98)	13⁸⁹
1E. (Non représentée). Cocotte couverte 7 litres. (60.98)	38⁹⁹
1F. (Non représentée). Bouilloire sifflante «Trig» 2.3 litres. (21.98)	14⁹⁹

Rayon 426, articles ménagers, au cinquième, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez
842-7221 jour et nuit.

Les prix entre parenthèses sont les prix
ordinaires Simpsons

Prix de vente en vigueur jusqu'au 1er
mai, 1982.

UN DES MEILLEURS ACHATS «110»

Simpsons MD

Venez, écrivez... ou composez 842-7221.
Commandes téléphoniques 24 heures par jour.

Heures d'ouverture: Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno:
du lundi au mercredi 9h30 à 18h; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 9h à 17h.
Centre d'aubaines au 4895 Hickmore, Ville St-Laurent: du lundi au mercredi
9h30 à 17h30; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 8h30 à 16h30.



1 123 456 789 0